

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

LE MOT DU PRÉSIDENT



**Alain
SUGUENOT**

MAIRE DE BEAUNE
PRÉSIDENT DE
L'AGGLOMÉRATION

Chers amis,

L'année 2023 a été une année importante pour notre Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Ce rapport d'activités 2023 retrace les investissements, les projets et les faits marquants de l'activité de la collectivité. Il montre, aussi, à quel point nous demeurons fidèles aux enjeux prioritaires que nous nous sommes donnés : le développement économique, qui doit faire de notre territoire un terreau propice au développement des entreprises, les services publics, qui doivent offrir à toutes et tous l'accès au sport, à la culture, au logement, au transport, aux services de l'enfance et de la petite-enfance, aux espaces naturels ou encore aux services déchets, eau et assainissement.

En 2023, les lancements et les réalisations de projets ont été nombreux pour notre territoire :

- Le nouvel accueil périscolaire de Savigny-lès-Beaune est entré dans une phase active avec la pose de la première pierre et le lancement de sa construction.
- L'ouverture du parking de covoiturage et du parking relais équipés de bornes de recharge électrique
- L'arrivée d'une troisième navette électrique, le basculement en bio carburant de la flotte de nos bus et la mise en place de nouvelles lignes.
- La poursuite de nos actions en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés et la concrétisation de partenariats et d'animations dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

- La mise en place des nouvelles consignes de tri pour permettre de toujours mieux et plus valoriser nos déchets.
- Les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Meursault avec notamment la construction d'une matériauthèque.
- La déploiement d'un programme ambitieux consacré à la préservation de notre ressource en eau avec le renouvellement de réseaux vieillissants et la mise en place d'une station de traitement à Vignoles.
- Le lancement des premières assises de la formation aux côtés des acteurs de l'emploi, de la formation et des entreprises avec pour objectif d'améliorer les dispositifs de formation au regard de la demande et d'accompagner les entreprises dans leur développement.
- La poursuite des travaux dans les différentes zones d'activités comme celles des Cerisières.
- Le lancement des travaux pour accueillir le nouveau complexe sportif à Ladoix-Serrigny, en attendant celui de Nolay.
- Le lancement de Vivons plus haut avec 3 rendez-vous thématiques pour valoriser les Hautes-Côtes et le Plateau.

C'est aussi grâce à une gestion rigoureuse de ses finances que l'Agglomération Beaune Côte et Sud peut mener des projets structurants essentiels pour l'avenir de notre territoire.

C'est par l'engagement des 90 élus membres du Conseil Communautaire et le travail des 441 agents de l'agglomération qu'elle œuvre à préserver les intérêts de ses habitants et à développer des projets fondamentaux pour les prochaines années.

Vous pouvez compter sur mon engagement constant à faire de notre territoire, une terre propice au développement économique et à l'épanouissement de tous.

SOMMAIRE

01

Présentation de l'Agglomération - p.6

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

02

Les moyens au service d'un territoire - p.14

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources

03

Les opérations économiques et d'urbanisme - p.50

- Le Développement économique
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Energie Territorial
- La Gestion du droit des sols
- Suivi des documents d'urbanisme
- Transports et Mobilité

04

Les Actions environnementales - p.66

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- La gestion des eaux pluviales urbaines
- Les sites et milieux naturels

05

Les actions au bénéfice de la cohésion sociale - p.96

L'ACTION FAMILLE :

- La Petite Enfance
- L'Enfance

L'ACTION CULTURELLE :

- Le conservatoire
- Les Beaux-Arts
- Les équipements sportifs

ACTRACTIVITÉ : ACTION

REVITALISATION DES HAUTES-CÔTES ET DU PLATEAU

- Vivons plus haut

Beaune Côte & Sud

Plateau, Côte et Plaine

Développement Économique, Milieux Naturels, Déchets, Équipements Sportifs, Tourisme, Enfance, Petite Enfance, Transports, Eau, Assainissement, École des Beaux-Arts, Conservatoire, Urbanisme, Habitat et Climats.





Bouilland

Écheveronne

Savigny-lès-Beaune

Pernand-Verglesses

Aloxe-Corton

Ladoix-Serrigny

Bouze-lès-Beaune

Chorey-lès-Beaune

Nantoux

Beaune

Vignoles

Ruffey-lès-Beaune

Pommard

Marigny-lès-Reullée

Corberon

Monthelie

Volnay

Levernois

Combertault

Corgengoux

Meursault

Bligny-lès-Beaune

Montagny-lès-Beaune

Meursanges

Sainte-Marie-la-Blanche

Chevigny-en-Valière

Tailly

Merceuil

Corcelles-les-Arts

Puligny-Montrachet

Corpeau

Ébaty

Chaudenay

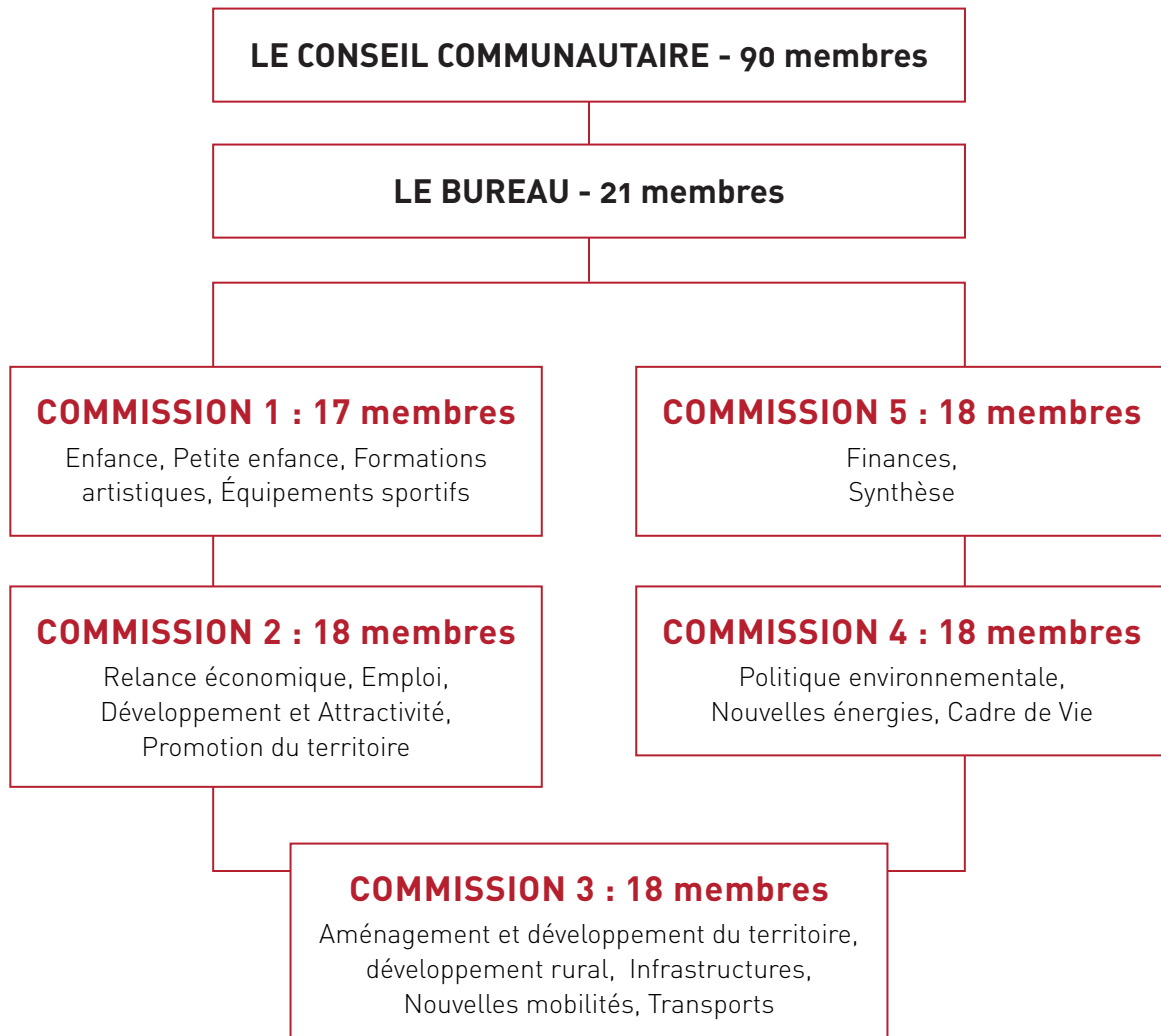
Chagny

Beaune Côte & Sud

1 AGGLOMÉRATION, 53 COMMUNES

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération Beaune Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité.

L'INSTITUTION



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire: Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation de la mobilité,
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Développement économique d'intérêt communautaire: création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme,
- Prévention des milieux aquatiques,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aires d'accueil des gens du voyage.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Équipements culturels : École des Beaux-Arts et Conservatoire de Musique et Danse,
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Actions environnementales : assainissement collectif et autonome, eau potable, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Actions famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches),
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce.



CHIFFRES CLEFS :

53
COMMUNES

48 du Sud de
la Côte d'Or

5 du Nord de la
Saône-et-Loire

52 364
HABITANTS AU TOTAL

552 km²
DE TERRITOIRE AU TOTAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire compte 90 élus représentant 53 communes, en tenant compte du nombre des habitants qui les composent.



En 2023, le Conseil s'est réuni 5 fois et a pris 105 délibérations.

ALOXE CORTON, 135 habitants
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 166 habitants
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 314 habitants
François LATOUR

BAUBIGNY, 207 habitants
Rémy MORIN

BEAUNE, 21 579 habitants
Alain SUGUENOT
Jean Luc BECQUET
Carole BERNHARD
Pierre BOLZE
Marie-France BRAVARD
Geoffroy BRUNEL
Anne CAILLAUD
Géraldine CHAMPANAY
Jean-François CHAMPION
Carole CHATEAU
Xaxier COSTE

Stéphane DAHLEN
Ariane DIERICKX
Alexis FAIVRE
Charlotte FOUGERE
Thibaut GLOAGUEN
Emanuelle JEUNET-MANCY
Sophie LEFAIX
Virginie LEVIEL
Virginie LONGIN
Sébastien PICARD
Michel PIERRON
Olivia PUSSET
Bernard REPOLT
Sihème REZIGUE
Philippe FALCE
Virigine ROUXEL-SEGAUT
Jonathan VION
Geneviève PELLETIER
Eric MONNOT

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1247 habitants
Didier DURIAUX
BOUILLAND, 201 habitants
Jean-Noël MORY

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 320 habitants
Pascal HUGUENIN

CHAGNY, 5 704 habitants
Sebastien LAURENT
Vittorio SPARTA
Delphine SAVARY
Gérard NAIRAT
Patricia ROSSIGNOL
Estelle BRUNAUD
Richard BENINGER

CHANGE, 228 habitants
Christophe CASTELLANO

CHASSAGNE-MONTRACHET,
316 habitants
Céline DANCER

CHAUDENAY, 1 097 habitants
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN -VALIERE, 329 habitants
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 640 habitants
Arnaud GUICHARD

COMBERTAULT, 568 habitants
Didier SAINT EVE

CORBERON, 448 habitants
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 476 habitants
Thierry DUBUISSON

CORGENGOUX, 400 habitants
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 196 habitants
Marc DENIZOT

CORPEAU, 963 habitants
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES,
174 habitants
Michel BOULEY

EBATY, 252 habitants
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 282 habitants
Jean-Luc PETIT

LA ROCHEPOT, 288 habitants
Veronique RICHER

LADOIX SERRIGNY, 1 831 habitants
Jérôme FOL
Corinne GARREAU

LEVERNOIS, 296 habitants
Jean-Louis BAUDOIN

MARIGNY-LES-REULLEE,
212 habitants
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELLOT, 176 habitants
Sylvain BRUCHARD

MELOISEY, 345 habitants
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 821 habitants
Cyril DEREPIERRE

MEURSANGES, 538 habitants
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 476 habitants
Denis THOMAS

MOLINOT, 147 habitants
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE,
661 habitants
Richard ROCH

MONTHELIE, 158 habitants
Cladio PAGNOTTA

NANTOUX, 162 habitants
Rémi CHAMPAUD

NOLAY, 1 478 habitants
Jean-Pascal MONIN
Laurence BROCHOT

PARIS L'HOPITAL, 293 habitants
Olivier MENAGER

PERNAND-VERGELESSES,
247 habitants
Gilles ARPAILLANGES

POMMARD, 518 habitants
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET,
383 habitants
Alexandra PASCAL

RUFFEY-LES-BEAUNE, 710 habitants
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 237 habitants
Michel MOINGEON

SAINT-ROMAIN, 223 habitants
Serge GRAPPIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE,
855 habitants
Michel QUINET

SANTENAY, 838 habitants
Guy VADROT

SANTOSSE, 53 habitants
Jacqueline METAIS

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 314 habitants
Sylvain JACOB

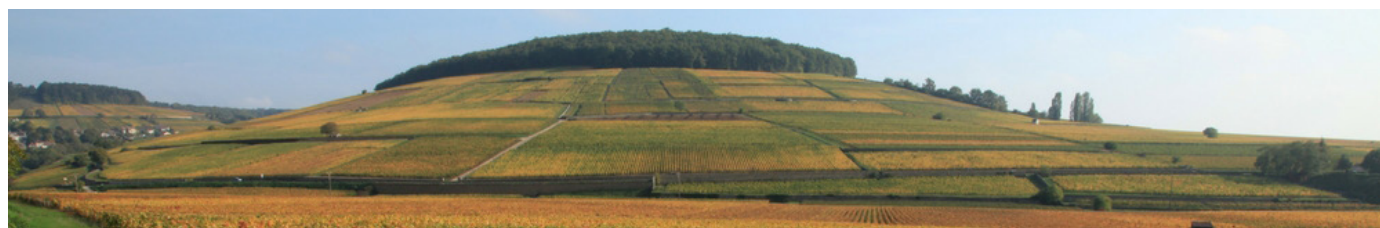
TAILLY, 181 habitants
Eric SORDET

THURY, 286 habitants
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 258 habitants
Daniel CARRIER

VIGNOLES, 899 habitants
Jean MAREY

VOLNAY, 240 habitants
Pascal BOULEY





Beaune Côte & Sud
Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Élu par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2020, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 14 Vice-Présidents et de 6 membres.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).

En 2023, le bureau s'est réuni 7 fois et a pris 85 délibérations.



Alain SUGUENOT
Président de
Beaune Côte & Sud



Denis THOMAS
Co 1^{er} Vice-Président
Maire de Meursault



Michel QUINET
Co 1^{er} Vice-Président
Maire de Sainte-



Jean-Paul ROY
3^e Vice-Président
Maire de Meursanges



Jean-Luc BECQUET
4^e Vice-Président
3^e Adjoint Ville de Beaune



Jean-Pascal MONIN
5^e Vice-Président
Maire de Nolay



Pierre BOLZE
6^e Vice-Président
1^{er} Adjoint Ville de Beaune



Charlotte FOUGERE
Conseillère Communautaire
2^e Adjointe Ville de Beaune



Sylvain JACOB
7^e Vice-Président
Maire de Savigny-lès-Beaune



Sébastien LAURENT
8^e Vice-Président
Maire de Chagny



Olivia PUSSET
9^e Vice-Président
6^e Adjointe Ville de Beaune



Gérard ROY
10^e Vice-Président
Maire d'Aubigny-la-Ronce



Xavier COSTE
11^e Vice-Président
Conseiller Municipal
Ville de Beaune



Jean-Christophe VALLET
12^e Vice-Président
Maire de Corberon



Jean-François CHAMPION
13^e Vice-Président
Conseiller Municipal



Sandrine ARRAULT
14^e Vice-Président
Maire de Corpeau



Thierry DUBUISSON
15^e Membre du Bureau
Maire de Corcelles-lès-Arts



Jérôme FOL
16^e Membre du Bureau
Maire de Ladoix-Serrigny



Pierre BROUANT
17^e Membre du Bureau
Maire de Corgengoux



Gérard GREFFE
18^e Membre du Bureau
Maire de Ruffey-lès-Beaune



Pascal HUGUENIN
19^e Membre du Bureau
Maire de Bouze-lès-Beaune



Jean-Louis BAUDOIN
20^e Membre du Bureau
Maire de Leverois

LES COMMISSIONS :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leurs compétences soumises au Conseil de Communauté par délibération.



En 2023, les Commissions se sont réunies 5 fois

Politique environnementale, Nouvelles énergies, Cadre de Vie : 18 membres

| | |
|----------------|----------------|
| -M. DENIZOT | -JC. VALLET |
| -G. VADROT | -JL. BECQUET |
| -JP. BOURGOGNE | -S. ARRAULT |
| -C. CHATEAU | -D. SAVARY |
| -M. BOULEY | -A. GUICHARD |
| -D. TRUCHOT | -C. BERNHARD |
| -C. PAPPAS | -G. CHAMPANNAY |
| -JN. MORY | -J. VION |
| -J. FROTEY | -L. BROCHOT |

Aménagement et développement du territoire, Développement rural, Infrastructures, Transport : 18 membres

| | |
|--------------|---------------|
| -G.ROY | -D. SAINT-EVE |
| -P. BOLZE | -T. DUBUISSON |
| -S. PICARD | -P. BROUANT |
| -G. BRUNEL | -C. GARREAU |
| -X. COSTE | -R. ROCH |
| -V. LEVIEL | -J. CLERGET |
| -V. LONGIN | -A. PASCAL |
| -V. SPARTA | -S. GRAPPIN |
| -JC. BROUSSE | -S. JACOB |

Relance économique, Emploi Développement et Attractivité, Promotion du territoire : 18 membres

| | |
|--------------|------------------|
| -M. CHAPUIS | -C. CASTELLANO |
| -A. CAILLAUD | -C. DANCER |
| -A. DIERICKX | -JL. BAUDOIN |
| -C. FOUGERE | -P. MALAQUIN |
| -S. LEFAIX | -R. CHAMPAUD |
| -E. MONNOT | -G. ARPAILLANGES |
| -S. REZIGUE | -G. GREFFE |
| -G. NAIRAT | -M. MOINGEON |
| -E. BRUNAUD | -E. SORDET |

Enfance, Petite enfance, Formations artistiques, Equipements sportifs : 17 membres

| | |
|---------------|----------------|
| -J. METAIS | -V. RICHER |
| -JP. ROY | -D. CARRIER |
| -B. BENINGER | -D. DURIAUX |
| -P. ROSSIGNOL | -C. DEREPIERRE |
| -JP. MONIN | -G. PELLETIER |
| -P. FALCE | -O. PUSSET |
| -B. REPOLT | -V. ROUXEL- |
| -S. DAHLEN | SEGAUT |
| -O. MENAGER | -T. GLOAGUEN |

Finances, Synthèses : 18 membres

| | | | |
|--------------|---------------|--------------|------------------|
| -S. BRUCHARD | -JL. PETIT | -R. MORIN | -MF. BRAVARD |
| -F. LATOUR | -D. THOMAS | -C. POULLEAU | -E. JEUNET-MANCY |
| -P. BOULET | -M. QUINET | -J. FOL | -A. FAIVRE |
| -M. PIERRON | -J. MAREY | -O. ATHANASE | |
| -P. HUGUENIN | -JF. CHAMPION | -S. LAURENT | |

Les moyens au service d'un territoire





Les Ressources Humaines

Présentation générale de l'effectif au 31 décembre 2023 :

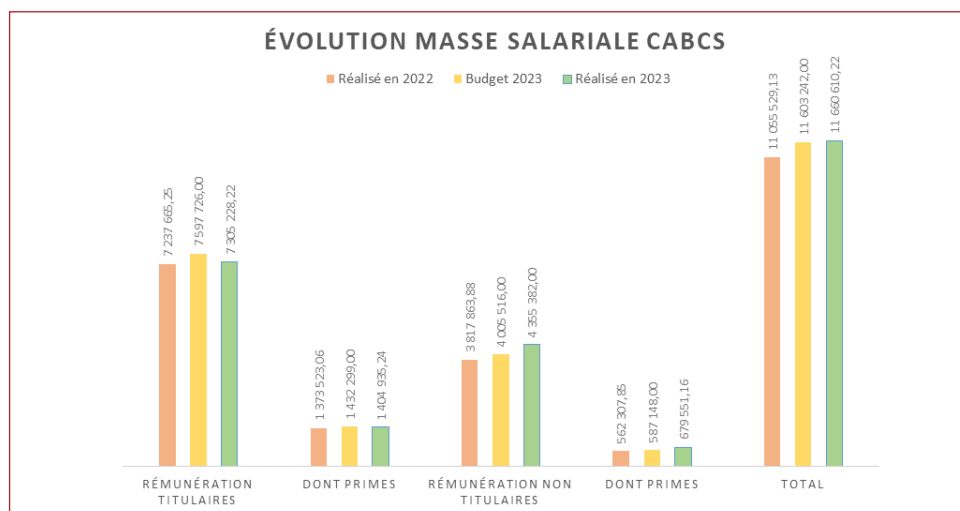
432 postes pourvus

dont **45** recrutements permanents à la CABCS en 2023
6 personnes en catégorie A - **17** en catégorie B - **22** en catégorie C

CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2023 :

MASSE SALARIALE

Rémunération principale et primes



LA FORMATION

253 agents de la CABCS ont suivi **647** formations en 2023.

Taux de formation en 2023 de la CABCS : **57.27%**.

Pour permettre à un plus grand nombre d'agent d'accéder à des formations, la collectivité a souhaité développer les formations en intra avec le CNFPT sur les thèmes suivants :

- La gestion de l'agressivité en situation d'accueil, la prévention et régulation des situations conflictuelles,
- La mobilisation et cohésion d'équipe, la posture managériale le rôle et positionnement en tant qu'encadrant,
- Le tableau de bord comme outil de pilotage de son service,
- L'aménagement de l'espace d'un établissement d'accueil de jeunes enfants,
- Formation sur-mesure en management pour les responsables de structures à la direction enfance.

Budget formation en 2023

- Frais de formation : 90 616.73€
- Frais d'apprentissage : 17 332.00€
- Cotisation CNFPT : 90 528.46€
- Cotisation CNFPT Apprentissage : 10 015.07€

Total cumulé : 208 492.26€

PROJETS FICHES DE POSTE

Une nouvelle trame de fiche de poste harmonisée a été approuvée en Comité Social Territorial (CST) pour inclure de nouvelles rubriques (port des équipements de protection individuelle, habilitations, contraintes du poste, temps de travail du poste.).

225 fiches de postes remises à jour dans les secteurs ciblés prioritaires en 2023 lors de groupes de travail, à la Direction de l'Enfance, la régie des eaux et la DRH.

MISE EN PLACE DU CNAS POUR LES AGENTS AU 1ER JANVIER 2024

Dans la poursuite de sa volonté d'être une collectivité attractive, la CABCS a adhéré au CNAS. L'offre très large de services et loisirs proposés complète les autres mesures adoptées au cours des 3 dernières années : titres Restaurant, télétravail... 4 réunions d'information ont été réalisées pour les agents de la CABCS.

LE RAPPORT ÉGALITÉ HOMME-FEMME

Au 31 décembre 2023, sur les 432 agents permanents, 272 sont titulaires ou stagiaires (205 femmes et 67 hommes) et 160 sont des agents non titulaires permanents (121 femmes et 39 hommes). On note une diminution du nombre de femmes par rapport à 2022 (78% en 2022 contre 75% en 2023).

La communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud emploie une part de contractuels plus importante que la moyenne nationale (37% contre 22% -Chiffres 2020 DGAFP). Le secteur de l'Enfance pourvoit des postes de contractuels pour couvrir un large territoire et des besoins très évolutifs.

Les agents travaillent en grande majorité à temps complet (65% /280 agents), 32% travaillent sur des postes à temps non complet (139 agents) et 3% à temps partiel (13 agents).

Parmi les 272 titulaires, 205 sont des femmes, 67 sont des hommes. Les femmes titulaires occupent en majorité des emplois dans la filière animation et technique. On observe la même tendance pour les femmes non titulaires.

Les agents permanents sont majoritairement de catégorie C (64%),

Les femmes dominent dans cette même catégorie (81%)

Au niveau de l'encadrement (catégorie A), 63% des postes de catégorie A sont occupés par des femmes.

L'âge moyen est de 43 ans

197 Femmes et 56 Hommes ont suivi au moins une formation en 2023.

Parmi les 10 agents ayant les salaires les plus élevés, on compte 6 femmes et 4 hommes.

MISE EN COMMUN DE SERVICE, ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES

Soucieuse de poursuivre l'organisation des services, l'efficacité des moyens et la maîtrise des coûts, les périmètres de services comme la Direction des Systèmes d'informations ont évolué en développant leurs attributions et compétences. En 2023 un poste de chargé Technicien Cyber sécurité a été créé pour permettre à la Collectivité de faire face aux attaques informatiques potentielles. La Direction de la DSI est mutualisée entre la CABCS et la Ville de Beaune.

La commande Publique-Achats a vu également son périmètre s'élargir avec l'intégration de 12 agents du Pôle entretien au sein de la CABCS, permettant ainsi au service mutualisé d'agir efficacement sur les 2 collectivités. Un poste de logisticien a également été créé pour répondre à l'obligation d'inventaire des biens. La mission permettra dans un premier temps de dresser l'état du mobilier des 2 collectivités.

Toujours dans l'esprit de favoriser la transversalité et l'amélioration de la qualité de service rendu au service public, la CABCS a mutualisé son service communication (infographie, vidéographie notamment).

Organisation des services

Plusieurs documents visant à l'organisation de la collectivité ont été réactualisés en 2023 :

Le règlement intérieur

La Charte Informatique

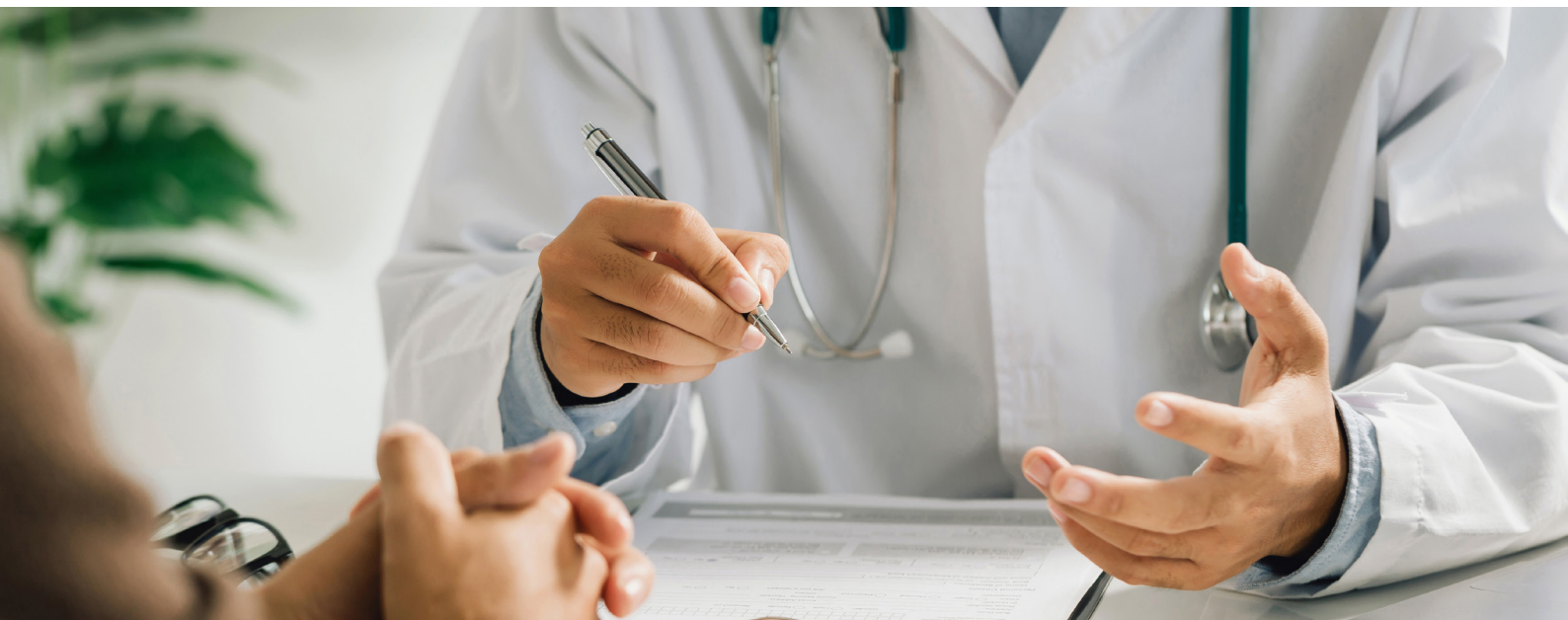
Le protocole de
Temps de travail

Les Lignes Directrices
de Gestion

SANTÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ

Soucieuse de préserver la santé et la sécurité de ses agents, la CABCS a mis en place **1 action à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)** en Petite Enfance (auprès des agents techniques et d'office), en septembre 2023.

Elle accompagne les agents qui connaissent des problèmes de santé en les accompagnant durant la maladie avant et lors de la reprise, ou lors d'un changement d'affectation.



Les Finances

Malgré une croissance faible et une inflation persistante, l'année 2023 reste malgré tout une année positive pour les finances locales. Tout comme l'année 2022, La Communauté d'Agglomération a bénéficié d'un contexte de reprise économique soutenu.

Les résultats observés pour l'année 2023 permettent ainsi de confirmer de la bonne santé financière de la Communauté d'Agglomération grâce à une bonne gestion.

Sur le budget principal, on constate une évolution de +14% au niveau du résultat de fonctionnement par rapport à l'année précédente (+400 k€).

Les charges générales ont connu une augmentation de 769k euros (+8,60%) en partie due à la hausse des dépenses d'alimentation pour les repas périscolaires (+126 k€), la hausse des fluides (notamment l'électricité pour +151 k€), des contrats de prestation (+475 k€) et l'entretien des terrains (+158 k€).

L'augmentation des charges de personnel (+740 k€) est liée aux nouvelles mesures sociales mises en application en 2023 : revalorisation du SMIC, l'effet année pleine de la revalorisation de l'IFSE et du dégel du point d'indice au 1er juillet 2023, le transfert d'agents de la Ville de Beaune vers la Communauté d'Agglomération de Beaune

Côte et Sud dans le cadre de la mutualisation des services (contre remboursement).

La capacité d'autofinancement de la collectivité (hors déchets) a ainsi permis de réaliser plus de 1,2 M€ de dépenses d'équipement, notamment dans les domaines des équipements sportifs et culturels, de l'Environnement, de l'enfance et de la petite enfance, du tourisme et de la mobilité, de l'accessibilité, de l'équipement informatique ou encore du développement économique.

Les budgets annexes de l'EPCI : Transport, Eau Régie et Affermage, Assainissement Régie et Affermage, Assainissement non collectif et Zones d'activités, démontrent une nouvelle fois la volonté de continuer l'amélioration du service de transport, de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et de développer le tissu économique.

En 2023, le budget consolidé (1 budget principal et 16 budgets annexes) a été voté à hauteur de 137,79 M€ et réalisé à hauteur de 98,66 M€ en dépenses (soit un ratio de réalisation de 71,6%) et à hauteur de 12 M€ en recettes (soit un taux de réalisation de 93%).

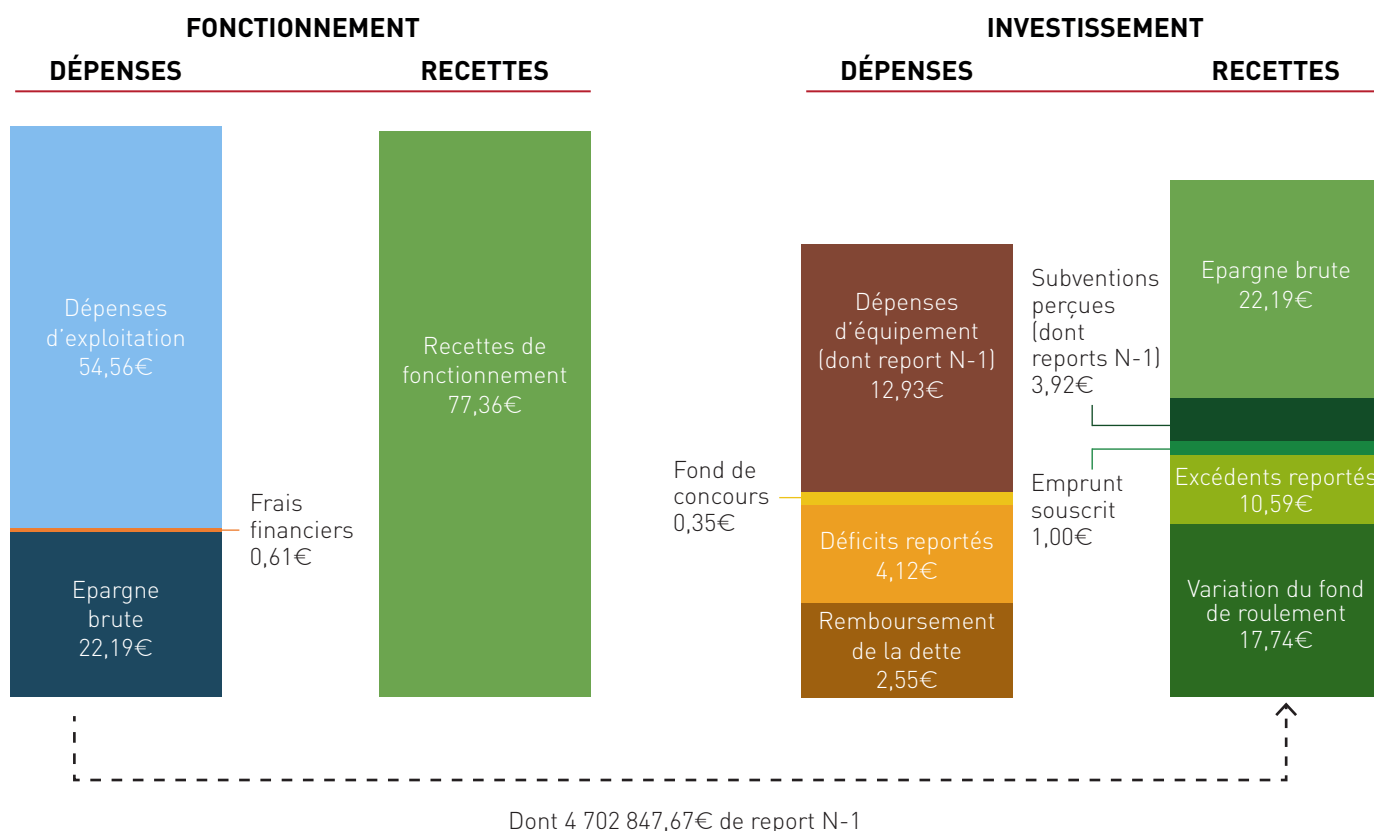
BILAN DE L'ANNÉE 2023 :

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2023 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Reflète de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2023, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(hors opérations d'ordre), en Millions d'euros



Pour mieux comprendre

La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.

La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif.

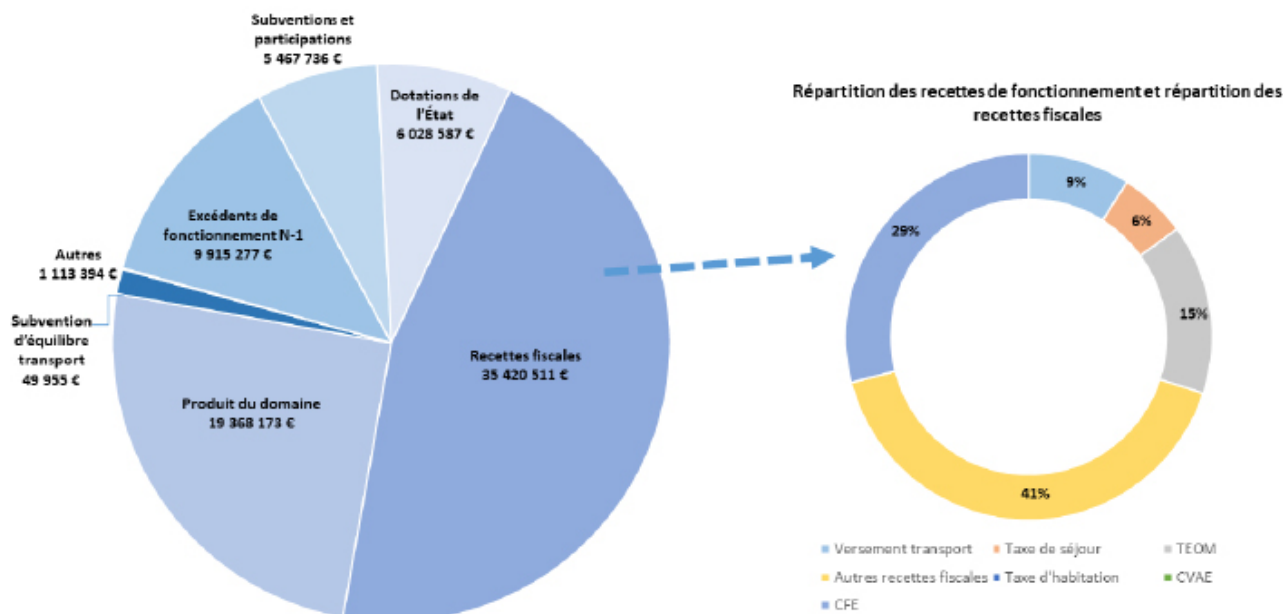
La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

L'épargne brute, les ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel on a rattaché les dépenses et recettes engagées mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 77 M€ (hors opération d'ordre), en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2022, et se répartissent comme suit :



Les recettes issues de la fiscalité locale : 24,83 millions d'euros

Les diverses contributions payées par les entreprises s'élèvent à 10,29 M€ et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties/non bâties s'élèvent à 14,5 M€.

Le versement mobilité : 3 millions d'euros

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

La taxe de séjour : 2,2 millions d'euros

Collectée auprès des hébergeurs elle est reversée en totalité à l'office de tourisme pour ses actions de développement touristique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,3 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est

complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels.

Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 8,7 millions d'euros

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable.

Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.

Les subventions et participations : 5.46 millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et les éco-organismes.

Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement des services d'eau et d'assainissement.

Les dotations versées par l'Etat : 6,02 millions d'euros

Composées de la Dotation de compensation (2.81 M€), de la dotation de péréquation (684 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (2.47 M€).

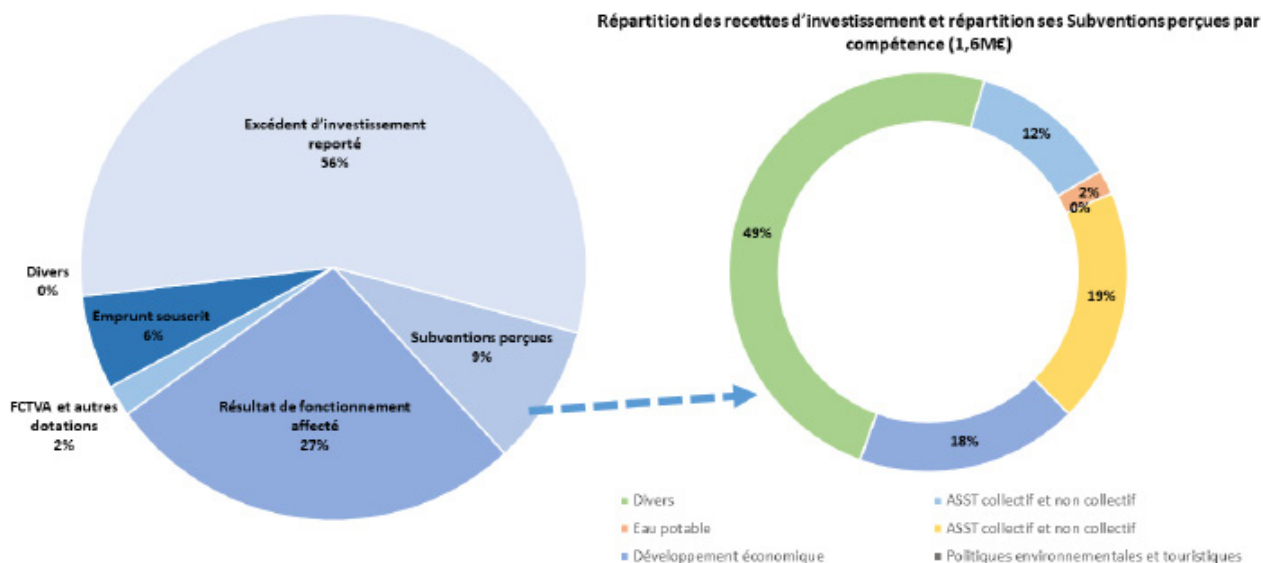
Zoom sur les dotations de l'Etat

Depuis 2013, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par un important écrêtement sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Sur la période 2013-2023, les dotations de l'Etat ont diminué de 16 M d'euros cumulés pour la Communauté d'Agglomération.

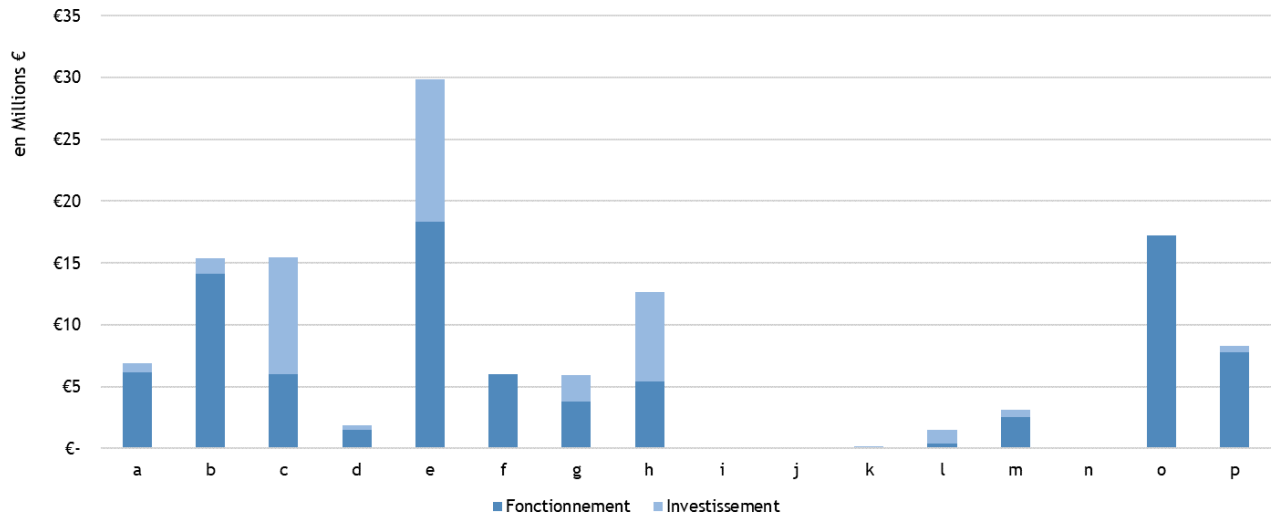


LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 18.8 M€ réparties comme suit :



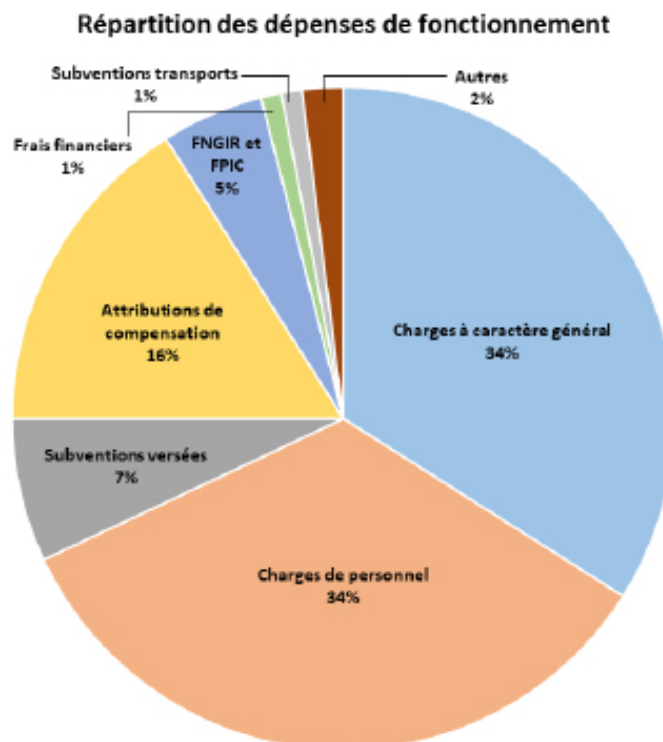
RÉPARTITION DES RECETTES (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT) PAR COMPÉTENCE



- a** Action famille
- b** Administration générale
- c** Assainissement Collectif et non Collectif
- d** Collecte et traitement des déchets
- e** Développement économique
- f** Dotation de l'état
- g** Eau Potable
- h** Excédents antérieurs (budget principal)
- i** Gestion du patrimoine
- j** Plateforme ressources
- k** Politiques Culturelle et sportive
- l** Politiques environnementale et touristique
- m** Reversements des communes
- n** Recettes Fiscales
- o** Transports publics urbains et scolaires

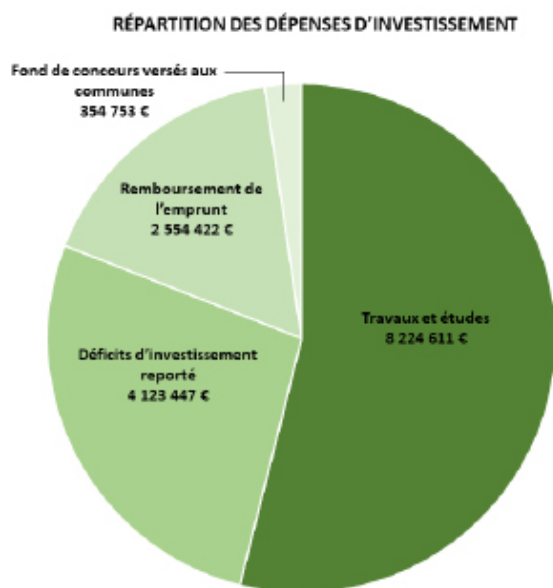
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 55 M€ et augmentent de 10,49 % par rapport à 2022.

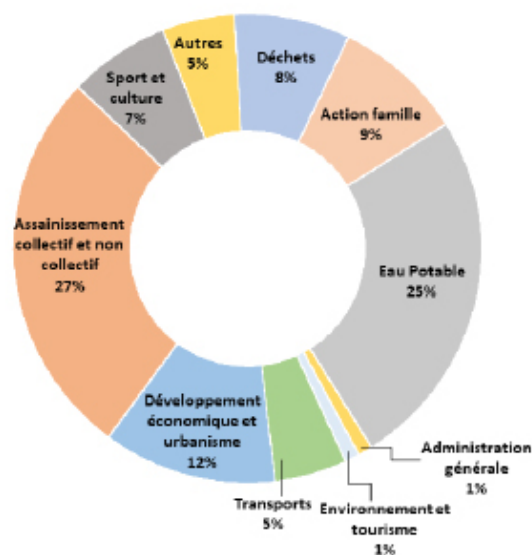


LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se portent à 15,25 M€ pour l'année 2023 :



Répartition des travaux et études réalisés par compétence (8,2M€ tous budgets confondus)



ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2023

Compétence Sport

839 k€ de travaux d'investissement sur des équipements sportifs dont :

- 540 k€ pour la construction du complexe sportif de LADOIX.
- 273 k€ pour divers travaux et acquisition de matériels sportifs.

729 k€ de travaux d'investissement dont :

- 547 k€ pour la construction du périscolaire de SAVIGNY LES BEAUNE.
- 101 k€ de travaux divers en crèches et autres achats de matériel.
- 81 k€ d'achats de mobilier/électroménagers et autres.

Compétence Déchets

687 k€ de travaux d'investissement dont :

- 493 k€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Meursault.
- 81 k€ d'achats de mobilier/électroménagers et autres.

Compétence Infrastructures

424 k€ de travaux d'investissement dont :

- 317 k€ pour le parking de covoiturage.
- 78 k€ pour l'aménagement du passage inférieur sous la RD 1074 (étude + aménagement du passage piétons reliant la Cité des Vins).
- 29 k€ divers.

Compétence Pluvial

· 333 k€ de travaux d'investissement en pluvial sur plusieurs communes.

Développement économique

· 223 k€ de travaux d'investissement pour les zones d'activités de BEAUNE VIGNOLE, et CHAMPS LINS à Meursault.

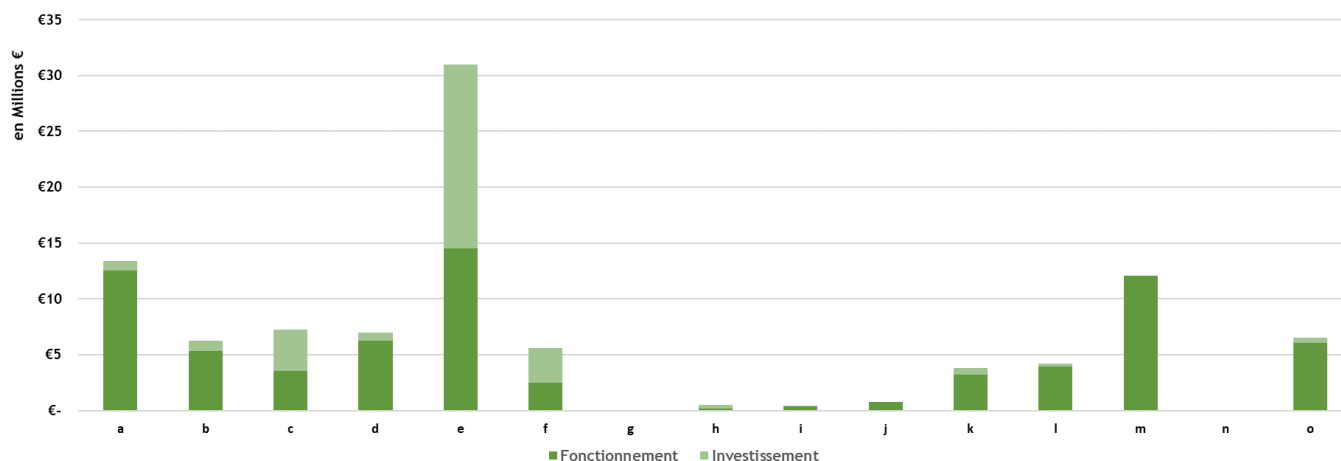
Compétence Assainissement

- Travaux d'entretien des réseaux d'assainissement (hors AP/CP) pour 1 M€.
- Travaux d'assainissement collectif sur CORCELLES/EBATY (AP/CP) pour 880 k€.
- Réhabilitation de divers réseaux à MEURSAULT (AP/CP) pour 224 k€.
- Renouvellement de réseau à SANTENAY, CHAGNY, MEURSAULT (AP/CP) pour 120 k€.

Compétence Eau

2023 a confirmé la tendance déjà observée les années précédentes avec une tension de plus en plus forte sur les ressources. Une grande partie du budget (3 M€) a été consacrée au renouvellement des réseaux afin de remplacer les infrastructures vieillissantes et limiter les fuites pour un montant total de 1,7 M€. Le commencement des travaux de création de réseau d'eau pour Corcelles/Ebaty pour un montant de 221 k€. La mise en place d'une station de traitement de l'eau à Vignoles pour 617 k€ et 462 k€ sur des travaux divers sur les réseaux.

LA RÉPARTITION DES DEPENSES (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT) PAR COMPÉTENCE SE PRÉSENTE COMME SUIT :



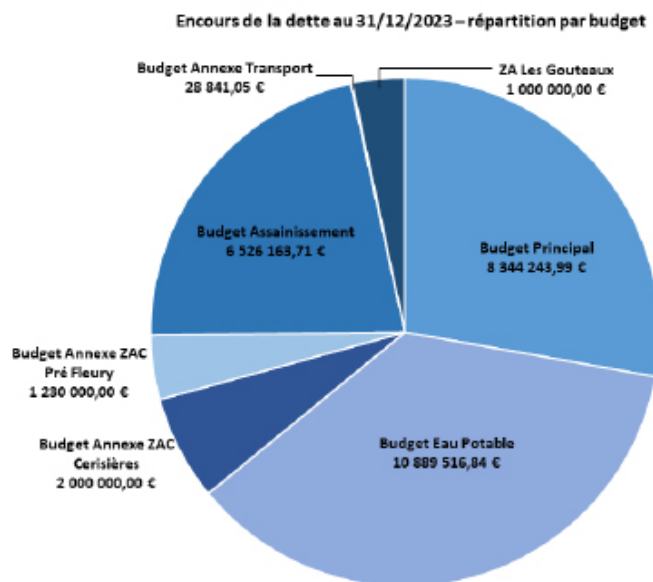
- a** Action famille (Péri/extrascolaire, Crèche et RAM)
- b** Administration générale (Finances, DG, RH, etc.)
- c** Assainissement Collectif et non Collectif
- d** Collecte et traitement des déchets
- e** Développement économique (SCOT, ZACs, Urbanisme)
- f** Eau Potable
- g** Fourrière
- h** Gestion des eaux pluviales

- i** Gestion du patrimoine
- j** Plateforme ressources (juridique, technique et SIG)
- k** Politiques Culturelle et sportive
- l** Politiques environnementale et touristique
- m** Reversements aux communes (attribution compensation, etc.)
- n** Rivières
- o** Transports publics urbains et scolaires



LA STRATÉGIE D'ENDETTEMENT

Fin 2023, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 30 M €. Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :



En 2023, un seul emprunt a été établi pour le budget eau à hauteur de 600 k€. Pour le budget principal, l'emprunt de 5 M€ a été totalement utilisé par le déblocage des 1 M€ restants.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

En matière de recettes :

La fiscalité

Le contexte économique actuel entraîne de lourdes conséquences pour notre collectivité avec une hausse des prix de l'énergie, une inflation importante, engendrant une augmentation du coût de la réalisation de certains travaux (hausse du coût des matières premières et de la masse salariale). Les leviers à disposition des collectivités ont été réduits, notamment avec la suppression progressive de la CVAE (faisant suite à la suppression de la TH) fragilisant davantage l'équilibre budgétaire de la collectivité et nécessitant une augmentation des taux au niveau de la fiscalité pour 2023.



Pour 2024, les taux restent similaires à 2023 :**La fiscalité des entreprises**

Le taux est à 23,41%.

La fiscalité des ménages

Fixation à 1,89 % du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Fixation à 1,23% du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Maintien des taux appliqués : 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune).

Le Versement mobilité

Maintien du taux du versement transport fixé à 0,60%.

**Les tarifs :**

En 2021, le principe d'une part fixe qui évolue en fonction des indices des marchés publics et une part variable qui reste stable pour l'ensemble des prestations pour les prestations relatives à l'Enfance Périscolaire et Extrascolaire avait été conservé. Début 2024, le conseil communautaire a voté l'augmentation de la part fixe des prestations de repas et goûter afin d'absorber une partie des surcoûts engendrés par le nouveau marché de restauration, celui-ci ayant dû intégrer les obligations de la loi EGALIM. En plus de cette part fixe, une part variable est appliquée aux familles, conformément aux directives de la CNAF, le barème de participation s'appuie ainsi sur le QF multiplié par le taux d'effort. Un montant plancher et plafond sont appliqués au calcul. L'application de la part fixe/variable permet aux familles de ne participer qu'à hauteur de 26% des prestations périscolaires et extra-scolaires. Le reste étant à la charge de la CABCS (62%) et de la CAF et MSA pour 12%.

Les tarifs des équipements sportifs, du conservatoire, des transports sont maintenus à l'identique pour 2024. Seuls les tarifs des Beaux-Arts évoluent afin de permettre la mise en place d'ateliers parent/enfants et/ou grands parents afin d'élargir les propositions faites au public. Le tarif de ce stage sera de 90€ pour les familles du territoire communautaire et de 120€ pour les autres familles.

Les moyens au service d'un Territoire

Concernant les Déchets, les tarifs évoluent au niveau de la redevance spéciale d'ordures ménagères comme suit :

- Professionnels gros producteurs : de 42€/m³ à 50 €/m³
- Administrations : de 42 €/m³ à 50 €/m³
- Collecte supplémentaires : de 42 €/mois à 50 €/mois
- Communes : part fixe de 1,20 €/habitant, part variable de 42 €/m³ à 50 €/m³

Les tarifs de prestation exceptionnelle de collecte d'ordures ménagères par la Régie et le tarif de traitement évolue également comme suit :

- Utilisation d'une benne à ordures ménagères : 100 €/heure
- Utilisation d'une mini benne : 80 €/heure
- Traitement des OMR de 159 €/tonne à 200 €/tonne
- Traitement des OMR de 24€/m³ à 30 €/m³

Les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable continuent d'évoluer. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur ces compétences, il est nécessaire de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt.



En matière de dépenses :

L'agglomération poursuivra sa volonté de maîtriser les dépenses d'exploitation tout en maintenant une qualité du service rendu. Elle s'attachera aussi à entretenir ses équipements et à investir dans des projets structurants.

Les travaux et études d'investissement (hors reports de crédits) sont en progression de +10 M€ par rapport aux 5,5 M€ inscrits en 2023, signe d'une politique d'investissement forte afin d'une part de participer à la relance mais aussi de mettre en place des projets structurants en direction des habitants malgré un contexte contraint.

La Commande Publique

La direction de la Commande Publique et des Achats, mutualisée avec la Commune de Beaune, comprend un service Marchés Publics, un service Achats et un service reprographie/courriers.

Le service des Marchés Publics conseille et accompagne les services opérationnels pour répondre à leur besoin d'achat, rédige les pièces administratives et gère les procédures de la définition du besoin à la notification du marché.

Le service des Marchés Publics sécurise les procédures et apporte un appui juridique aux directions opérationnelles et aux élus en matière de droit de la commande publique. Il organise et met en œuvre la constitution de groupements de commandes, initie et suit l'ensemble des procédures complexes (concours de maîtrise d'œuvre, dialogue compétitif notamment).

Le service des Marchés Publics a changé de profil acheteur en 2023 et publie les consultations sur la plateforme Achats Publics depuis le 1er décembre 2023.

Le service Achats traite l'ensemble des achats généraux mutualisés de la

Communauté d'Agglomération et répond de ce fait aux besoins d'achats transversaux : mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle...

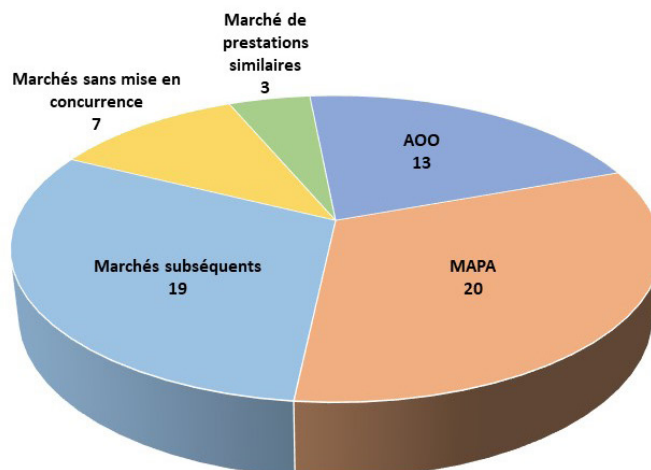
Il est chargé d'établir une cartographie du mobilier par bâtiment et par bureau et de contribuer à l'harmonisation des équipements.

Il encadre également 15 techniciens de surfaces qui interviennent quotidiennement pour la propreté des locaux.

Le service reprographie courrier répond aux besoins des directions et services de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) en matière d'affranchissement et est garant d'une réactivité pour les impressions (moyens et gros volumes).

Le service des marchés publics :

CONSULTATIONS LANCÉES EN 2023 POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD



Les moyens au service d'un Territoire

En 2023, **62** procédures de marchés publics ont été lancées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : **13** ont été lancées en procédure d'Appel d'Offres Ouvert (AOO), **20** en procédure adaptée, **19** sous la forme de marchés subséquents rattachés à un accord-cadre principalement pour des travaux de petits entretiens des bâtiments communautaires, **7** sous la forme de marchés sans mise en concurrence, **3** en marché de prestations similaires.

La passation de l'ensemble de ces procédures a abouti à la conclusion de **83** marchés et de **43** marchés subséquents (dont les lettres de commandes passées avec les entreprises mono-attributaire).

Globalement, plus de la moitié des marchés ont été attribués à des entreprises de Bourgogne Franche-Comté.

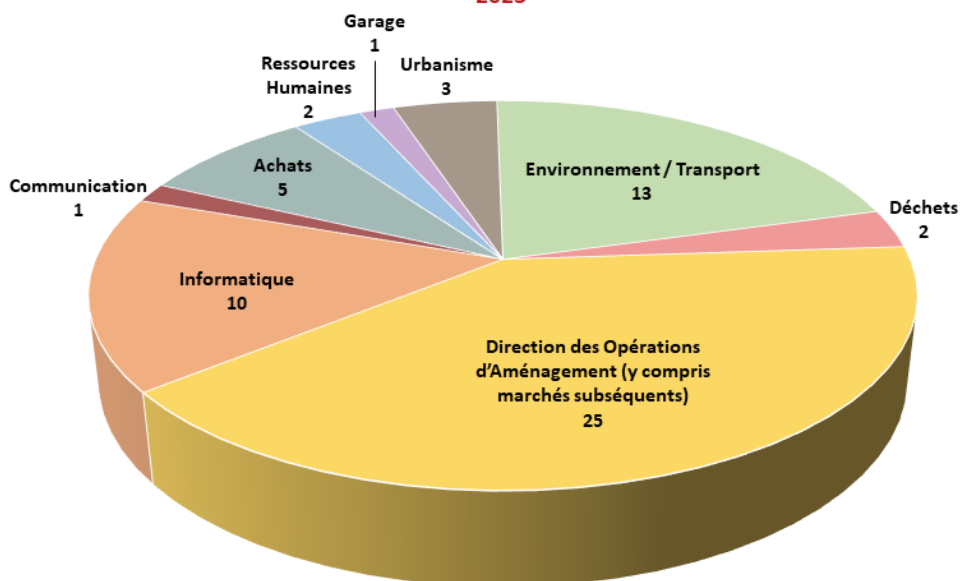
QUELQUES OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES PARMI LES MARCHÉS PASSÉS EN 2023 :

| Opérations | Durée du marché | Procédures | Montants |
|--|---|-----------------------|--|
| FOURNITURES | | | |
| Accord cadre pour l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la ville de Beaune et de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud | 4 ans | Appel d'offres ouvert | Maximum : Lot 1 : 1 000 000 € HT Lot 2 : 700 000 € HT Lot 3 : 300 000 € HT Lot 4 : 300 000 € HT |
| Fourniture d'équipements de protection individuelle, de vêtements professionnels et de Police/ASVP et accessoires pour les besoins du groupement de commande de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud | À compter du 6 juin 2023 pour une durée de 3 ans | Appel d'offres ouvert | Maximum : Lot 1 : 160 000 € HT Lot 2 : 120 000 € HT Lot 3 : 100 000 € HT |
| SERVICES | | | |
| Gardiennage et entretien courant des déchèteries, ainsi que la prise en charge, hors collecte en porte à porte, des déchets du territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud | 5 ans à compter du 1er janvier 2024 | Appel d'offres ouvert | Montants DQE : Lot 1 : 1 683 265 € HT Lot 2 : 4 656 025 € HT Lot 3 : 333 220 € HT Lot 4 : 977 000 € HT Lot 5 : 357 150 € HT Lot 6 : 251 625 € HT Lot 7 : 247 500 € HT |
| Mise en place de l'assainissement collectif sur les communes de Corcelles les Arts, Ebaty et sur les hameaux de Masse et de Mimande | À compter de l'OS de démarrage jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement | Appel d'offres ouvert | Maximum : Lot 1 : 5 297 562,98 € HT Lot 2 : 784 742,95 € HT |
| Curage et l'épandage des boues de la lagune de la Commune de Chaudenay | 12 mois à compter de l'OS de démarrage des prestations | MAPA | Simulation : 85 570,00 € HT |

COMMANDE PUBLIQUE

| | | | |
|--|--|-----------------------|--|
| Marché public d'assurances pour la CABCS | 1er janvier 2024 – 31 décembre 2028 | Appel d'offres ouvert | Montants annuels Lot 1 : 10 883,91 € HT Lot 2 : 31 643,23 € HT |
| Prestations de service de transports réguliers et à la demande sur le territoire de la CABCS | Du 28 août 2023 jusqu'au 24 août 2030 | Appel d'offres ouvert | DQE : 591 925,64 € HT |
| Entretien des parcelles communautaires et des espaces naturels de la CABCS | À compter du 8 juillet 2023 jusqu'au 28 février 2027 | Appel d'offres ouvert | Maximum : Lot 1 : 1 100 000 € HT Lot 2 : 500 000 € HT Lot 3 : 400 000 € HT Lot 4 : 700 000 € HT Lot 5 : 450 000 € HT Lot 6 : 700 000 € HT Lot 7 : 250 000 € HT Lot 8 : 300 000 € HT Lot 9 : 350 000 € HT Lot 10 : 500 000 € HT |
| Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, des déchets assimilés et de la collecte sélective secteur pays beunois et secteur de Nolay | À compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans fermes | Appel d'offres ouvert | Montant DPGF : 4 117 235,76 € HT Montant simulation : 26 190,00 € HT |
| TRAVAUX | | | |
| Travaux de réaménagement de la crèche de la Cabotte pour la CABCS | 12 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de la période de préparation | MAPA | Lot 1 : 160 000 € HT Lot 2 : 120 000 € HT Lot 3 : 100 000 € HT Lot 2 : 120 000 € HT Lot 3 : 100 000 € HT |
| Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eau potable à Meursault | 12 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux | MAPA | Montant DQE : 539 576,50 € HT |
| Travaux d'assainissement et d'eau potable à Chassagne Montrachet à la suite d'une étude diagnostique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud | 12 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux | MAPA | Montant DQE : 318 900,00 € HT |
| PRESTATIONS INTELLECTUELLES | | | |
| Maîtrise d'œuvre relative à des travaux de modernisation de la filière boue et d'amélioration du traitement des effluents par l'élimination du phosphore de la station d'épuration de Chagny | Jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement des marchés de travaux | MAPA | Forfait provisoire de 35 500 € HT |

NOMBRE TOTAL DE CONSULTATIONS LANCÉES PAR DIRECTION OU PAR SERVICE EN 2023



MONTANTS EN € TTC DES MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2023

Pour 2023, le montant total des marchés notifiés :

22 870 941,52 €

à prix global et forfaitaire
(506 253,12 € TTC pour les marchés subséquents résultant d'accords-cadres)

24 504 638,56 €

à prix unitaires, sur 3 ans en moyenne

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

La Direction de la Commande Publique et des Achats dématématise la totalité des procédures y compris les modifications de marchés le cas échéant, voire les ordres de service sur certaines procédures.

L'ensemble des besoins supérieurs à 40 000 € HT est systématiquement publié via le profil acheteur afin d'alimenter les données essentielles.

La Commande Publique a été codifiée par le législateur : depuis le 1er avril 2019 LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE s'applique pour l'ensemble des procédures.

Les CCAG (Cahiers des Clauses Administratives Générales) ont été mis à jour au 1er avril 2021 et s'appliquent désormais avec possibilité de déroger à certains articles.

Les principaux CCAG utilisés dans la rédaction des pièces administratives pour les marchés de la CABCS : CCAG Maîtrise d'œuvre/CCAG Travaux/CCAG Prestations Intellectuelles/CCAG Fournitures et Services/CCAG Technique de l'Information et de la Communication. Afin de sécuriser l'achat, il convient de faire systématiquement référence aux CCAG, y compris pour les achats inférieurs à 40 000 € HT.

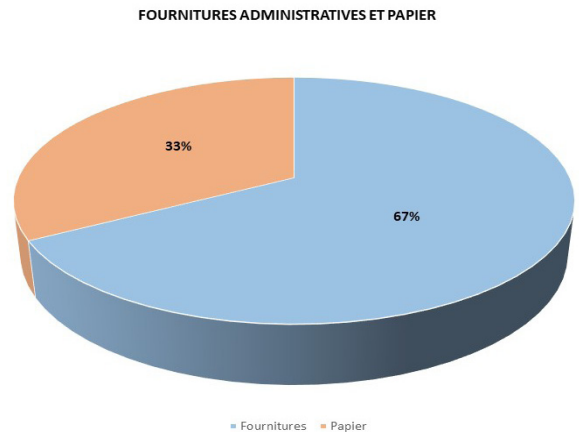
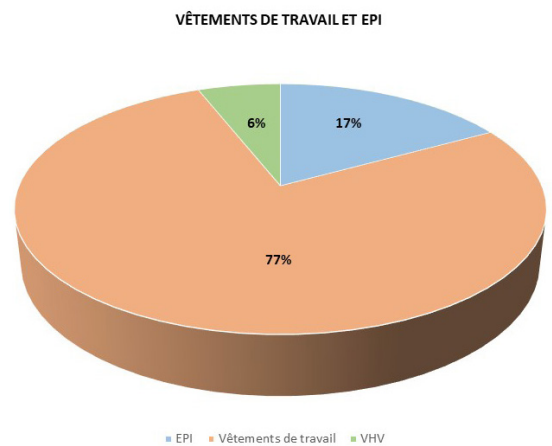
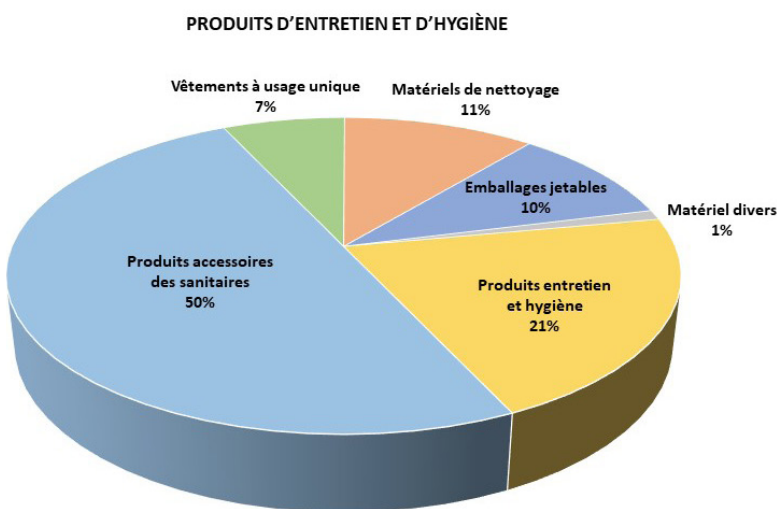
Le service des achats :

Le service des Achats gère principalement les marchés transversaux tels que le mobilier, les vêtements de travail/EPI, les fournitures de bureau, les produits d'hygiène...

En 2023, les marchés ci-dessous ont été relancés en prenant en compte un critère environnemental :

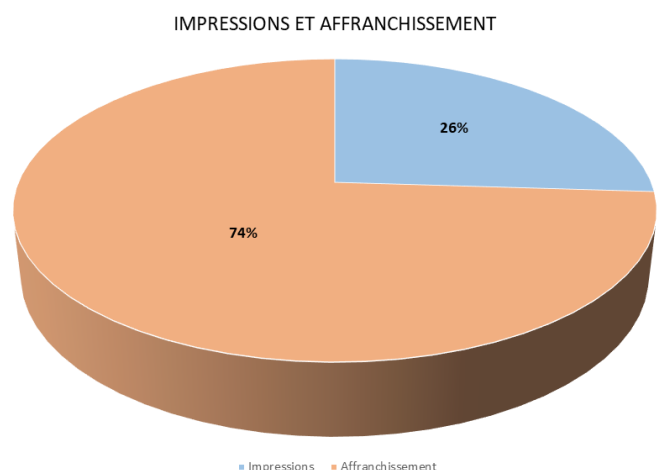
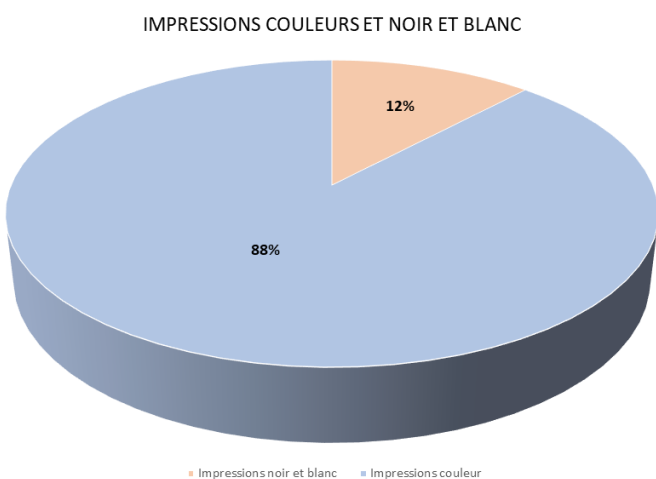
- Fourniture d'équipements de protection individuelle, de vêtements professionnels et de Police/ASVP et accessoires pour les besoins du groupement de commande de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- Fourniture de matériels de bureau et de papier pour les besoins du groupement de commande de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS – coordonnateur du groupement), de la Commune de Beaune, de son CCAS et des communes de LA ROCHEPOT et de RUFFEY LES BEAUNE
- Fourniture de mobilier de bureau, d'accessoires et de mobilier scolaire pour le groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Commune BEAUNE et son CCAS de Beaune, les communes de Combertault et Chorey-les-Beaune

Pour 2023, la répartition des principales consommations est la suivante :



Le service reprographie/courrier:

Répartition des consommations pour l'année 2023 :





Les opérations d'Aménagement du Territoire



La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2023, la Direction des opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études :

INTERVENTION DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

348 interventions réalisées sur les structures gérées par la CABCS



Bâtiments communaux loués :

Enfance : **85** interventions
Administratifs et Techniques : **4** interventions
Culture : **30** interventions

119
interventions au total

Structures appartenant à la Communauté d'Agglomération :

Petite Enfance : **131** interventions
Enfance : **56** interventions
Administratifs et Techniques : **17** interventions
Sports : **8** interventions
Baignade naturelle : **7** interventions
Déchèteries : **10** interventions

229
interventions au total

DÉTAIL SOMMAIRE : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Bâtiments administratifs :

38 104,56 €

Coût total des travaux effectués



Maison de l'intercommunalité :

· Mise en place d'une gestion centralisée du système de chauffage-climatisation :

Coût : 7 482.00 € TTC

· Installation d'une protection solaire par le biais de Brise Soleil Orientable sur les menuiseries au 1er étage :

Coût : 19 178.40 € TTC

· Réfection des relevés l'étanchéité de la toiture terrasse basse du bâtiment :

Coût : 3 148.56 € TTC

Bâtiments sportifs :

76 905,23 €

Coût total des travaux effectués

Complexe Michel BON à Beaune :

· Remplacement éclairage au-dessus des tribunes de la salle Omnisport :

Coût : 1 911.41 € TTC

· Remplacement de l'éclairage de la salle pluridisciplinaire située au 1er étage :

Coût : 13 045.08 € TTC

Complexe Saint-Nicolas à Meursault :

· Réfection des peintures des murs et gradins de la salle omnisport :

Coût : 60 070.00 € TTC

Stade Jean Desangle

· Rénovation du poteau de charpente de la salle de gymnastique :

Coût : 15 193.20 € TTC

Bâtiment Annexe St Jean :

· Réfection du tableau électrique principal situé au sous-sol du bâtiment :

Coût : 8 295.60 € TTC



Forum des Sports

· Travaux de reprise d'étanchéité en toiture sur les parties courantes et salle de karaté :

Coût : 1 878.74 € TTC

· Travaux de mise en place de détection de présence pour l'éclairage dans les vestiaires et les circulations :

Coût : 14 985.84 € TTC



Bâtiments Petite Enfance :

92 693,03 €

Coût total des travaux effectués

Crèche Blanche Fleurs/REPAM Nord :

· Réfection peinture et revêtement de sol des bureaux de direction :

Coût peinture : 4 062.00 € TTC

Coût revêtement de sol : 1 344.38 € TTC

· Réfection des revêtements de sol des unités papillons et coccinelle :

Coût : 5 864.83 € TTC

· Travaux partiels de réfection du bardage extérieur :

Coût : 48 270.71 € TTC

· Mise en place de séparateurs de WC dans les unités et sanitaires communs :

Coût : 2 437.82 € TTC

· Remplacement de la fenêtre de l'office : Coût : 2 042.93 € TTC

· Réfection des peintures des couloirs :

Coût : 11 609.86 € TTC

· Remplacement des stores intérieurs et extérieurs de l'unité 1000 pattes

Coût : 4 277.03 € TTC

· Remplacement de stores extérieurs sur la structure :

Coût : : 6 128.95 € TTC

Crèche St Jacques :

· Installation de support vélo :

Coût : 184.40 € TTC

· Remplacement d'une menuiserie par une fenêtre coulissante dans une unité :

Coût : 1 693.93 € TTC

· Réfection des peintures de la lingerie, buanderie, vestiaires, sanitaire personnel et couloir :

Coût : 4 776.19 € TTC

Crèche « La Cabotte » :

· Notification des marchés de travaux pour un montant de 92 328.84 € TTC



Crèche Blanche Fleurs/REPAM Nord

Bâtiments Enfance :**53 239,54 €**

Coût total des travaux effectués

**Structure Péri-scolaire « St Nicolas » de Beaune (location) :**

- Réfection des peintures et faux plafond d'une salle d'activités, de la cage d'escalier et des sanitaires RDC :

Coût : 13 430.02 € TTC

- Travaux de remplacement d'éclairage de trois salles d'activités, des sanitaires au RDC et du couloir :

Coût : 3 415.20 € TTC

- Installation d'un système de visiophonie :

Coût : 3 770.40 € TTC

Structure Péri-scolaire « Peupliers » de Beaune (location) :

- Installation d'un système de visiophonie :

Coût : 2 366.70 € TTC

- Installation de rideaux occultants dans la salle d'activité :

Coût : 3 313.06 € TTC

Structure Péri-scolaire « Echaliers » de Beaune (location) :

- Réfection des peintures de la salle de restauration maternelle :

Coût : 1 800.58 € TTC

- Remplacement d'un évier par une auge avec robinet temporisé :

Coût : 1 606.00 € TTC

- Installation de rideaux occultants dans les deux salles d'activités :

Coût : 5080.80 € TTC

Structure Péri-scolaire « Blanches Fleurs » de Beaune (location) :

- Réfection des peintures et faux plafond de la salle de restauration maternelle :

Coût : 5 681.66 € TTC

Structure Péri-scolaire « Jeanne d'Arc » de Beaune :

- Remplacement de la porte d'entrée de la structure:

Coût : 4 519.26 € TTC

- Installation de stores dans les salles du 1er étage :

Coût : 2 111.04 € TTC

Structure Péri-scolaire de Meursault (location) :

- Installation d'un système de visiophonie :

Coût : 3 285.60 € TTC

Structure Péri-scolaire de Chagny Marey (location) :

- Installation d'un système de visiophonie :

Coût : 2 860.02 € TTC

Construction d'un accueil péri-scolaire à Savigny les Beaune :

- Le chantier a débuté courant du 2ème trimestre 2023.

La livraison de cet ouvrage est prévue pour janvier 2025.

Cette construction neuve comprend une salle d'activité, deux salles de restauration, un espace d'accueil et une zone de service.

Bâtiments culturels (travaux d'entretien) :

18 386,09 €

Coût total des travaux effectués

École des Beaux-Arts (mise à disposition) :

· Création d'un local de rangement et d'une salle informatique :

Coût plâtrerie peinture : 9 714.77 € TTC

Coût électricité : 8 671.32 € TTC

Divers :

Notification du marché de Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) attribué au prestataire DALKIA pour une durée d'un an reconductible.

Énergie Électricité :

Économie globale pour 2023 par rapport à 2022 : - 9.59 %

Énergies :

Le logiciel de supervision ADVIZEO a permis cette année encore de piloter les performances énergétiques de 22 bâtiments communautaires. Les sondes installées dans les bâtiments communautaires contribuent à l'exploitation des données de températures ainsi que des consommations de gaz et électricité.

Agenda d'Accessibilité Programmée:

Poursuite des études nécessaires aux travaux afin de respecter les normes prévues par la loi «Handicap» :

MEURSAULT :

· Complexe sportif

NOLAY :

· Micro-crèche

Énergie Gaz :

Économie globale en 2023 par rapport à 2022 pour les sites utilisant du gaz :

- 7.25 % (données corrélées à la rigueur climatique)

Zones d'activités économiques :



ZA EN MAREAU (Sainte Marie La Blanche):

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de l'extension de la rue de Bretagne sur la ZA EN MAREAU sur la commune de Sainte Marie La Blanche. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : début des travaux à compter du 27 Février 2023 pour une durée de 6 semaines.

112 761.95 €

Coût total HT des travaux effectués

3

Réunions de préparation

5

Réunions de chantier

5

Interventions ponctuelles

ZAC DES CERISIERES (BEAUNE) :

Conception et réalisation d'un giratoire au carrefour de la route départementale 970 et de la rue de la Cerisière à BEAUNE. Les travaux ont été réalisés via une convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage avec le CD 21. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par le Cabinet BAFU (Bureau d'Aménagement Foncier et Urbanisme). État d'avancement : Début des travaux à compter du 22 Mai 2023 avec une fin de travaux au 04 Aout 2023.



740 383,69 €

Coût total HT des travaux effectués

7

Réunions de préparation

15

Réunions de chantier

40

Interventions ponctuelles

Travaux de finitions de voirie de la rue Maurice Chantin et création de la nouvelle voie Rue Maurice Chantin prolongée sur la ZAC CERISIERES (BEAUNE). L'éclairage public a été mis en place par le SICECO. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : Début des travaux à compter du 16 Octobre 2023 avec une fin au 22 Décembre 2023.



634 773,30 €

Coût total HT des travaux effectués

5

Réunions de préparation

12

Réunions de chantier

33

Interventions ponctuelles



COMPLEXE SPORTIF (LADOIX-SERRIGNY):

Création de la voie d'accès chantier et création de la plateforme pour accueillir le complexe sportif. La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : Début des travaux à compter du 15 Mai 2023 et jusqu'au 4 Août 2023.

312 626,65 €

Coût total HT des travaux effectués

4

Réunions de préparation

10

Réunions de chantier

35

Interventions ponctuelles

ZA BEAUNE VIGNOLES (BEAUNE) :

Réfection de la couche de surface et trottoir en enrobé sur l'impasse des Vreilles sur la ZA BEAUNE VIGNOLES (Beaune). La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. Début des travaux à compter du 21 août 2023 pour une durée de 3 semaines.



181 836,37 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de préparation

3

Réunions de chantier

10

Interventions ponctuelles

Réfection de la couche de surface au droit de l'entrée de KUEHNE NAGEL sur la ZA BEAUNE VIGNOLES (Vignoles). La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : Début des travaux à compter du 21 Aout 2023 pour une durée de 2 semaines.



60 034,85 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de préparation

2

Réunions de chantier

5

Interventions ponctuelles



ZAC PORTE BEAUNE (BEAUNE) :

Réfection de la couche de surface sur la ZAC PORTE BEAUNE (Rue Lavoisier). La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : Début des travaux à compter du 23 Octobre 2023 pour une durée de 2 semaines.

81 017,59 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de préparation

2

Réunions de chantier

8

Interventions ponctuelles

ZA LES NOIROTS (CHAGNY) :

Réfection de la couche de surface sur la ZA LES NOIROTS (Chagny). La Maîtrise d'œuvre a été réalisée par les services de la CABCS. État d'avancement : Début des travaux à compter du 20 Novembre 2023 pour une durée de 02 semaines.



74 946,01 €

Coût total HT des travaux effectués

2

Réunions de préparation

2

Réunions de chantier

4

Interventions ponctuelles

Sentiers de randonnée :

Les 33 PR (sentier de Petite Randonnée) : représentent un linéaire total de 450 km.

- N°1** : La tour de la Vallée du Rhoin (BOUILLAND)
- N°2** : Les petits fruits rouges (ECHEVRONNE)
- N°3** : La tour de la butte de Corton (PERNAND-VERGELESSES)
- N°4** : le Chemin des Bois (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N°5** : Le Chemin des Vignes (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N°7** : Par Mont et par Vers (MELOISEY) Sentiers Audités
- N°8** : Le Sentier du Montferrand (NANTOUX)
- N°9** : Le Sentier des Biques (BOUZE LES BEAUNE)
- N°10** : La Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N°11** : Montagne St Désiré, Mont Battois et Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N°12** : A travers quelques premiers crus de Beaune (BEAUNE)
- N°13** : Autour de Pommard et Volnay (POMMARD ET VOLNAY) Sentiers Audités
- N°14** : Le sentier des Buis (MONTHELIE ET MEURSAULT)
- N°15** : Sentier Meursault Blagny (MEURSAULT ET BLAGNY)
- N°16** : De vigne en vigne en passant par les anciennes carrières de Dolomie

- (AUXEY-DURESSES ET SAINT-ROMAIN)
- N°17** : En croisant le diable (SAINT-ROMAIN)
- N°18** : Le sentier des Roches (ORCHES EVELLE/LA ROCHEPOT)
- N°19** : Le tour du bout du monde (VAUCHIGNON) Sentiers Audités
- N°20** : Le circuit de ST Antoine par la voie Romaine (CORMOT-VAUCHIGNON)
- N°21** : Le sentier des 3 Carnots (NOLAY)
- N°22** : Les collines de Maison Forte (SAINT-AUBIN) Sentiers Audités
- N°23** : Balade en Montrachet (PULIGNY-MONTRACHET)
- N°24** : De Vignes en bois (CHASSAGNE-MONTRACHET)
- N°25** : Circuit de Moulin (SANTHENAY)
- N°26** : Circuit de Crêtes (SANTHENAY) Sentiers Audités
- N°27** : Promenade dans les Maranges (SANTENAY – CHEILLY LES MARANGES – DEZIZE)
- N°28** : Les Balcons de la Cosanne (PARIS L'HOPITAL – DEZIZE)
- N°29** : Sentier des trois Vels (AUBIGNY LA RONCE)
- N°30** : Le sentier des sources (THURY)
- N°31** : Le sentier des Arts en Masse (CORCELLES LES ARTS)
- Le sentier des combes et des Crêtes
- Le sentier Jean Marc Boivin

Entretien fait sur tous les sentiers :

- Balisage,
- Entretien et amélioration du mobilier,
- Fauchage, élagage et bucheronnage.



Signalétique :

- 164 poteaux directionnels, 180 flèches directionnelles ou poteaux carrés et 46 totems de départ.
- Uniformisation et amélioration de la signalétique des poteaux directionnels par pose de 16 bagues toponymiques et 43 lames directionnelles pour un montant de 2959.14€ TTC.
- Marquage des intersections RD et des sentiers de randonnée, par un prestataire externe, pour un montant de 1 833.50€ TTC.



Sécurisation des itinéraires par des opérations d'aménagement :

- Renouvellement de la passerelle à Aubigny-la-Ronce sur le PR29 (4760.40€ TTC)
- Prolongation main courante sur le sentier de Tartebouille à Saint Romain (3420€ TTC)
- Modification du PDIPR pour éviter les zones dangereuses (instabilité géologique)



Divers :

Mise en place d'OPEN RUNNER pour :

- Consultation traces GPX et croisement des données sur le terrain
- Dématérialisation des supports de promotion, à destination du grand public.
- Travail sur le SIG (localisation et photos du mobilier, mise à jour des tracés, incorporation des tracés des liaisons).

Véloroutes et voies vertes :

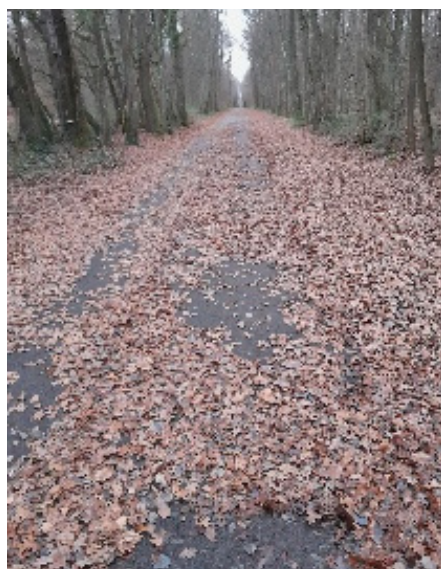
Les 5 itinéraires en gestion représentent 55 km :

- La portion Beaune / Vignoles
- La Voie du Tacot : Beaune / Saint Loup de Géanges
- La Voie des Etangs : Beaune / Chagny
- La Voie des Vignes Nord : Ladoix Serrigny / Beaune
- La Voie des Vignes Sud : Beaune / Santenay.

Une surveillance mensuelle est assurée sur la portion entre Santenay et Nolay, en gestion par le CD21 et le CD71.

Les opérations menées en entretien courant :

- Patrouille hebdomadaire
- Entretien des aires de repos par un prestataire externe : coût 5 779.72€ TTC
- Gestion du vandalisme avec réparation ou renouvellement du mobilier
- Fauchage des accotements (balayage inclus) : coût 11 269.38 €TTC
- Balayages des voies : coût 601.13€TTC
- Sécurisation des itinéraires (soufflage des feuilles, bucheronnage, déviation en fonction des travaux de voiries des communes)



Aménagements réalisés :

Pose des totems touristiques de la Voie des Vignes à Pernand Vergelesses et Ladoix Serrigny. Coût : 23287.20€.



Pose d'une borne réparation vélo à Ladoix Serrigny. Coût : 5130€.



Abattage des arbres secs sur pied de l'aire de Blagny pour sécuriser la zone.

PERSPECTIVES 2024

BÂTIMENTS

TERTIAIRES

Maison de l'Intercommunalité :

- Réfection de la toiture de la salle plénière et de l'ensemble des relevés d'étanchéité.
- Remplacement des éclairages des circulations principales par des éclairage LED.

Bel Air :

- Reprise des relevés d'étanchéités d'une partie de la toiture en bac acier.
- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment principal.
- Continuité de la barrière bois le long de la route départementale.

SPORTIFS

Forum des Sports :

- Remplacement des éclairages des sanitaires publics et hall d'accueil et mise en place d'une détection de présence.

Stade Jean Desangle :

- Remplacement de la porte issue de secours de la salle de gymnastique.
- Réfection des sanitaires de certains vestiaires.
- Réfection de l'éclairage de la salle de gymnastique par de l'éclairage LED.

Stade Michel Bon :

- Réfection du tableau général basse tension
- Réfection des faux plafonds de certains vestiaires
- Réfection des éclairages des vestiaires et des circulations par de l'éclairage LED.

Complexe Sportif Meursault :

- Réfection du tableau électrique extérieur.
- Réfection de la peinture des murs et des gradins de la salle de gymnastique.
- Réfection de la porte en bois du compteur électrique.

PETITE ENFANCE

Crèche St Jacques :

- Remplacement des 4 stores à projection extérieur de la cour.
- Installation de détecteurs de présence et remplacement des éclairages par des éclairages LED dans les circulations.
- Réfection du plafond de la réserve.

Crèche Blanches Fleurs :

- Remplacement des stores extérieurs et intérieurs de l'unité papillons.
- Climatisation de la salle de motricité et de la salle de repas.
- Remplacement des éclairages existants par des éclairages LED dans les circulations.
- Réfection d'un pan de mur en faïence de la lingerie.

Micro-Crèche de Nolay :

- Installation d'un coffre de rangement pour les jeux extérieurs.

Crèche de Chagny :

- Réalisation d'un chemin extérieur d'évacuation section des lutins pour rejoindre le point de rassemblement.

REPAM Sud-Ouest (Chagny) :

- Installation d'un coffre de rangement pour les jeux extérieurs.
- Pose de films occultants.

Crèche La Cabotte :

- Travaux d'extension et de réhabilitation de la buanderie et de la salle du personnel.
- Installation de volets roulants sur les fenêtres de l'office.
- Installation de stores sur les fenêtres du bureau de direction.
- Reprise d'étanchéité sur toiture végétalisée.
- Réalisation d'une extension du coffre de rangement pour les jeux extérieurs.
- Réfection d'une partie du sol de la circulation menant aux unités bébés et moyens.

ENFANCE

Accueil Périscolaire Bellevue Chagny :

- Installation d'un petit lavabo dans la salle de restauration des maternelles.
- Installation de stores dans la salle de restauration des maternelles.

Accueil Périscolaire Moulin des Lutins Chagny :

- Réfection des peintures et faux plafond de la salle de restauration.

Accueil Périscolaire Ladoix Serrigny :

- Mise en place d'un grillage pour sécuriser le mur en pierre côté jardin.

- Installation de panneaux acoustiques dans les salles de restauration primaire.

CULTURELS

École des Beaux-Arts :

- Installation d'une porte sécurisée pour le stockage du matériel vidéo.

Conservatoire de Musique :

- Réfection du sol de la salle de cours n°3.
- Remplacement du système de sécurité incendie du bâtiment.

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

- BEAUNE – ZAC PORTE DE BEAUNE : Réalisation de la couche de roulement sur la partie Nord Rue Buffon

- BEAUNE – ZAC des CERISIERES : Réalisation d'une partie des voiries définitives sur l'Avenue Albert Bichot

- CHAGNY – ZAC PRE FLEURY : Travaux de la 2ème phase d'aménagement

- CHAUDENAY – ZAE Corvée Lisabeau: Etudes pour aménagement de la Zone

- ZA BEAUNE VIGNOLES : Renouvellement de la couche de roulement et trottoir sur la Rue Gaston Chevrolet

- ZA EN MAREAU : Finition d'une partie des voiries définitives

- ZA Les GOUTEAUX : Requalification de la voirie

SENTIERS DE RANDONNÉES :

- En plus de l'entretien des 33 PR :
 - Coordination définitive et pérenne pour l'entretien du sentier Jean-Marc Boivin.
 - Finalisation des supports de communication

dématérialisés pour l'OTI.

- Sécurisation du JMB sur le site du Bout du monde.

- Collecte des tracés GPX à l'aide d'une canne GPS des itinéraires pour mise à jour des enquêtes parcellaires dans l'optique d'un conventionnement avec les différents acteurs.

VÉLOROUTES :

En plus de l'entretien courant des véloroutes :

- Réalisation (voirie et jalonnement) du raccordement Nolay-Changey.

- Etude technique pour le maillage du territoire du Plateau et des Hautes Côtes, en proposant un itinéraire cyclable partagé sur des routes secondaires (étude du jalonnement nécessaire, permission de voirie).

- Mise en réflexion sur la modification des chicanes pour une adaptation au passage des vélos cargos.

- Changement des barrières de la Voie du Tacot par des barrières renforcées mixte bois et acier (sur la commune de Sainte Marie la Blanche) pour lutter contre le vandalisme.

LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE : LA PLATEFORME RESSOURCES – PRAI



Assistance technique

En 2023, 11 communes et 13 projets communaux ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération.

Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

En 2023, la PRAI a aidé à la rédaction de 27 délibérations pour le compte des communes.

| | |
|---|----|
| Demandes de subventions | 11 |
| Demande d'assistance de la Plateforme Ressources | 2 |
| Demande d'adhésion à la Plateforme Ressources | 2 |
| Approbation de résultats de consultation : | |
| <i>Dont maîtrise d'œuvre inférieure à 90 000 € HT</i> | 1 |
| <i>Dont travaux procédures adaptées supérieures à 15 000 € HT</i> | 6 |
| Approbation Avant-Projet Définitif | 4 |
| Approbation de projet ou de programme | 0 |
| Délibérations diverses | 1 |

Assistances à la notification de marchés, tranches optionnelles et d'avenants :
- assistances pour un montant de 1 177 908.30 € / TTC actualisé.

Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C. :

La PRAI assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2023, elle a aidé au contrôle de 121 opérations de paiement réparties comme suit :

| | | | |
|---------------------|---|----|--------------|
| BLIGNY-LES-BEAUNE | Réhabilitation du bâtiment mairie | 12 | 22 126,00 € |
| COMBERTAULT | Réhabilitation de l'ancien moulin | 13 | 27 235,02 € |
| CORMOT-VAUCHIGNON | Création d'un gîte touristique | 4 | 9 782,96 € |
| MERCEUIL | Réhabilitation et extension de l'école primaire | 2 | 1 741,70 € |
| MEURSANGES | Restauration intérieure de l'Église | 4 | 10 011,00 € |
| MEURSAULT | Construction d'une halle festive | 4 | 16 754,40 € |
| MONTAGNY-LES-BEAUNE | Rénovation – Extension de la salle à usages multiples | 48 | 365 631,86 € |

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|------------|---------------------|
| PERNAND-VERGELESSES | Réaménagement salle L.Pavelot | 8 | 38 673,81 € |
| SAINT-AUBIN | Travaux voirie Rue du Ban | 2 | 6 783,94 € |
| SAINT-AUBIN | Réfection d'un logement | 11 | 19 678,79 € |
| TAILLY | Création d'une salle à usage multiple | 8 | 20 768,18 € |
| VOLNAY | Réaménagement mairie | 5 | 51 545,25 € |
| | TOTAL | 121 | 590 732,91 € |

ASSISTANCE À LA CONDUITE DES PROJETS COMMUNAUX



Assistance à la conduite de chantier

4

interventions

Assistance à la réception de chantier

0

interventions

PERSPECTIVES 2024

| | |
|-------------------|--|
| BLIGNY-LES-BEAUNE | Création d'un lotissement Création de logements locatifs |
| COMBERTAULT | Création de logements locatifs et d'une salle de rencontre dans l'ancien moulin |
| CORMOT-VAUCHIGNON | Création d'un équipement touristique |
| MERCEUIL | Extension et réhabilitation de l'école primaire |
| MEURSANGES | Restauration intérieure de l'Église |
| POMMARD | Travaux de rénovation énergétique et aménagement de nouveaux espaces à l'École |
| SAINT-AUBIN | Travaux de voirie de la rue du Ban Réhabilitation d'un logement communal |
| TAILLY | Extension du bâtiment de la Mairie Travaux de voirie : création d'un chemin piétonnier le long de la RD18 |
| VOLNAY | Travaux de voirie : aménagement du centre bourg |





Les Actions économiques et d'urbanisme

Le Développement Économique

L'année 2023 a vu la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud organiser, en partenariat avec la CCI Côte-d'Or – Saône-et-Loire, les premières Assises de la Formation. Cet événement a réuni, le 28 juin à la Maison de l'Intercommunalité, une soixantaine de personnes (entreprises, acteurs de l'emploi et de formation, branches professionnelles, ...) et les échanges ont été construits autour du témoignage de 5 entreprises sur leurs pratiques formatives.



Ces premières assises ont permis de souligner la nécessité de placer l'entreprise au cœur de la démarche et d'agir sur trois grands axes :

- Le développement de l'information et l'amélioration de l'articulation des dispositifs de formation existants au regard de la demande.
- La préparation et l'accompagnement des candidats à l'entreprise mais également des entreprises qui vont accueillir de nouveaux publics.
- L'évolution des pratiques au sein de l'entreprise, notamment sous l'angle du développement des parcours professionnels.

Suite à cette journée, des groupes de travail se sont mis en place notamment celui dédié aux entreprises de la plasturgie ou encore celui qui travaille au développement d'une formation dédiée à la mécanique viticole et vinicole.

Les travaux de l'Observatoire de l'Economie Locale, engagés fin 2022, se sont poursuivis avec les partenaires (syndicats patronaux, chambres consulaires, Office du Tourisme, Mission Locale,

Pôle Emploi, ...) lors de la tenue de deux plénières courant 2023 :

- La plénière du 15 mars a permis à chacun des partenaires de présenter un projet qu'il souhaiterait porter dans le cadre des travaux de l'Observatoire.
- Enfin, la plénière du 10 octobre aura permis de revenir sur les Assises de la Formation du 28 juin et des groupes de travail qui en découlent, de faire un point sur l'avancée du projet de plateforme Mobilité porté par la Mission Locale et enfin, de faire un retour sur l'opération « Vivons plus Haut », projet de revitalisation des Hautes Côtes et du Plateau.

Le 27 février 2023, le Conseil Communautaire s'est saisi de la compétence dite « aide à l'immobilier » afin de répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important...) et souhaitant encourager les projets ayant un impact positif sur le territoire.

Pour que les porteurs de projet puissent bénéficier d'un appui financier plus important, la Communauté d'Agglomération a décidé de conventionner avec la région Bourgogne Franche Comté, autorisant cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise. Les modalités d'intervention de la Région sont fixées dans une convention signée par les deux parties. La Région ayant décidé de supprimer les crédits liés à ce dispositif, aucune demande d'aide n'a été instruite sur le territoire.

Urbanisme et développement territorial

POLITIQUE DE L'HABITAT

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

Les principales actions engagées au cours de l'année

L'ensemble des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 ont été poursuivies :

- La **première Conférence Intercommunale du logement** s'est réunie en mai 2023 pour lancer la réflexion sur les enjeux en matière d'attribution de logements sociaux, de gestion et d'information des demandeurs.



- Les réflexions sur les modalités d'accueil des **gens du voyage** se sont poursuivies, une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une aire de grand passage a été lancée.

- Une séance d'information des communes s'est tenue sur le dispositif d'**encadrement des meublés de tourisme**, avec notamment l'exemple de la ville de Beaune.

- Le traitement **des données spécifiques aux logements vacants (LOVAC)** a permis de préparer le lancement d'une enquête en 2024. Elle permettra de quantifier le nombre de logements réellement inoccupés par commune, d'essayer de comprendre les raisons de cette vacance et de réfléchir ensuite aux solutions.



- La mise en place de **l'observatoire de l'Habitat et du Foncier** a été finalisée, il s'agit d'un outil d'observation et de suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH).

- De nombreuses animations ont été menées en faveur de la **rénovation énergétique des copropriétés** : rencontres avec les syndics, conférence « Comment réussir la rénovation énergétique de sa copropriété ? », thermographies de certaines copropriétés... L'objectif est d'encourager les copropriétés à se lancer dans un projet de rénovation énergétique, avec la possibilité d'avoir recours à l'aide mise en place par la Communauté d'Agglomération pour de tels projets.



- Concernant l'amélioration énergétique du parc privé, le partenariat avec le Pôle Rénovation Conseil (espace conseil France Rénov' porté par le Pays Beaunois, qui est la porte d'entrée sur l'Agglomération pour toutes les questions relatives à la rénovation énergétique des logements) et le dispositif d'Aide Réno' (destiné aux propriétaires occupants d'une maison sur le territoire communautaire qui engagent des travaux de rénovation) ont permis d'accompagner de nouveaux projets sur le territoire.

Les projets soutenus en 2023

L'Agglomération a accordé son soutien à :

- 9 dossiers de demande d'Aide Réno'.
- La commune de Sainte-Marie-la-Blanche pour la création de 7 logements communaux dans un bâtiment existant. Ces projets contribuent à la diversification de l'offre de logements proposée sur le territoire.



Projet de logements communaux à Sainte-Marie-La Blanche

Les principales perspectives

- Constitution d'un état des lieux de la vacance sur la base d'une enquête auprès des propriétaires, et travail sur les solutions à mettre en place.
- Lancement d'une étude relative à la stratégie d'attribution des logements sociaux.
- Elaboration du bilan des 3 ans du PLH (mi-parcours), pour faire le point, notamment, sur les objectifs de production de logements.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un projet de sédentarisation.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Une année 2023 riche en partenariat et animations

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été approuvé au Conseil communautaire du 28 mars 2022, pour la période 2022-2027. Son programme d'action comprend 8 orientations, 20 fiches actions et de nombreuses sous actions.

La 2ème année de mise en œuvre a été principalement marquée par un riche programme d'animations et d'évènements, près d'une vingtaine, grâce notamment aux conventions de partenariat de la CABCS avec les différents partenaires (Bourgogne Energies Renouvelables, CMA, CCI, Chambre d'agriculture...). Une grande diversité a pu être proposée, que ce soit dans le format des animations, les sujets traités et le type de public : atelier avec les enfants, formation élus, séance sur le photovoltaïque à destination des agriculteurs, promotion des Répar'Acteurs, conférence sur la rénovation énergétique des copropriétés, balades thermiques.

LES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES AU COURS DE L'ANNÉE PAR LA CABCS ET SES PARTENAIRES

Orientation 1 : Vers des filières de production plus durables

- Dans le cadre de la convention de partenariat avec la CCI, 5 nouvelles entreprises du territoire ont pu bénéficier d'un « diagnostic énergie ».
- Le service Gestion et prévention des Déchets a conduit différentes actions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du don et du réemploi, ainsi que le tri du papier lors d'interventions scolaires ou lors de manifestations notamment dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).
- En partenariat avec la CMA : une campagne d'affichage sur les abris de bus a permis de mettre en valeur les Répar'Acteurs du territoire et l'activité du FabLab des Vignes à Savigny-les-Beaune a été mise en avant auprès des artisans et commerçants.
- Début des travaux de la Matériauthèque de la déchetterie de Meursault.
- Poursuite des actions du Plan Alimentaire Territorial par le Pays Beaunois (Etude sur le foncier public du territoire du Pays beaunois, Accompagnement des agriculteurs sur la conversion en bio...).



Orientation 2 : Promouvoir une mobilité diversifiée sobre en carbone

- Aménagement cyclable du boulevard urbain de Beaune : premières tranches de travaux.
- Nouvelle Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise KEOLIS pour la période 2023-2029 : passage en carburant HVO (huile végétale hydrotraitée) qui permet de diminuer les gaz à effets de serre de 69% par rapport aux moteurs diesel.
- Mise en place d'un service de 3 navettes 100% électriques sur Beaune.



Orientation 3 : Aménager durablement le territoire

- Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'association Bourgogne Energies renouvelables (BER) : organisation de 4 balades thermiques visant à sensibiliser le public sur les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments, sur les communes de Chaudenay, Echevronne, Bligny-les-Beaune et Sainte Marie la Blanche.
- Programme de sensibilisation avec Bourgogne Energies Renouvelables baptisé « Coach Copro » qui a mobilisé les syndicats de copropriété et les copropriétaires autour des enjeux de rénovation énergétique.



Orientation 4 : Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projet

- Animation à destination des agriculteurs/viticulteurs sur la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation.



Orientation 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

- Une campagne de sensibilisation sur l'eau dans des établissements scolaires (exemple : le collège de Nolay).
- Mise en place d'une unité mobile de traitement d'eau potable à Vignoles.
- Signature d'un avenant à la DSP Eau potable incluant la construction d'usines de traitement d'eau, l'amélioration des rendements et la surveillance de la nappe de Vignoles.
- Intégration des enjeux de trame verte et bleue dans le nouveau Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé en juin 2023.



Orientation 6 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal

- Trois séances de sensibilisation à destination des élus sur la transition énergétique (une quinzaine d'élus mobilisés sur 12 communes) avec l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER).



Orientation 7 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité

- 2 projets éducatifs en périscolaire à Meursault et Ladoix-Serrigny.
- 2 projets éducatifs « Ecole des Branchés » à Beaune (Site Champagne) et Savigny-lès-Beaune.
- Mise à disposition de « mallettes pédagogiques » dans différents lieux pour permettre l'organisation d'animations : médiathèque, site périscolaire et Espaces Beaunois.



Les perspectives

- Pour maintenir la dynamique territoriale de 2023, différents partenariats seront reconduits, avec l'ambition de mettre en place des animations destinées à des publics toujours aussi variés. En plus de conserver les actions qui ont trouvé un intérêt et un public, l'année 2024 devrait permettre de tester de nouvelles actions et animations en matière de sensibilisation à la transition écologique et énergétique.
- Deux stratégies, structurantes pour l'avenir, vont faire l'objet de travaux et donner lieu à une formalisation stratégique : la première sur la production d'énergies renouvelables, la deuxième sur le volet mobilités.
- Au-delà des actions qu'elle conduit directement, la Communauté d'agglomération conserve un rôle d'animateur, coordinateur et soutien éventuel pour les actions menées par l'ensemble des acteurs sur le territoire.

AFFAIRES FONCIERES

Les principales actions engagées au cours de l'année

En 2023, le service foncier a géré **305** hectares de terrains dont **119** ha en pleine propriété et **186** ha par le biais de convention de mise à disposition.

Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les zones d'activités, les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les équipements sportifs, les déchetteries et les accueils périscolaires...

Les **23** zones d'activités gérées par la Communauté d'Agglomération représentent environ **87** hectares, dont **27** ha restant à commercialiser et **14** ha à aménager au 31/12/2023.

CHIFFRES CLEFS DE 2023

ZAC du PRÉ FLEURY

- Cession de 6 lots
- Acquisition de deux terrains pour l'aménagement de la phase 2

ZAC des CERISIÈRES

- Cession de 6 lots
- Signature de 5 promesses de vente

ZAC de la PORTE DE BEAUNE

- Réalisation d'1 agrément de cession de terrains

ZA EN MAREAU

- Cession de 2 lots
- Acquisition d'1 terrain

ZA LES NOIROTS

- Cession de 2 lots
- Acquisition de 3 terrains

ZA LES GOUTEAUX

- Cession de 2 lots

ZA LES MALADIERES

- Réalisation d'1 agrément de cession de terrains



ZAC du Pré Fleury



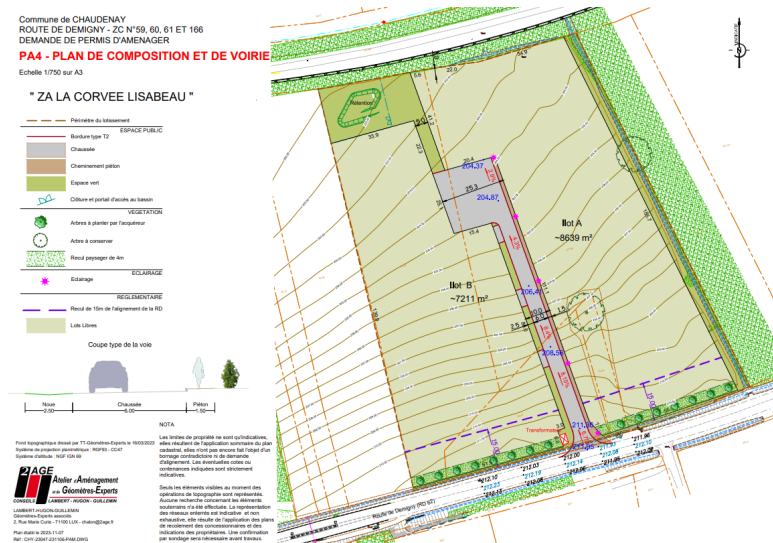
ZAC des Cerisières

CHIFFRES CLEFS DE 2023

- 8** bornages contradictoires,
- 5** conventions d'occupation précaire
- 3** conventions de servitude pour permettre le passage de réseaux
- 2** conventions de mise à disposition pour permettre l'aménagement du parking de covoiturage et la création d'un tronçon de véloroute
- 10** saisines du pôle d'évaluation domaniale

D'autres moments forts de 2023 :

- Régularisation de la maîtrise foncière des biens appartenant à l'ex SIVOM de NOLAY
- Finalisation du diagnostic archéologique de la ZA Les Gouteaux à LADOIX-SERRIGNY avec l'INRAP et la DRAC
- Publication du permis d'aménager pour l'extension de la ZA En Mareau



Les perspectives

- L'année 2024 sera marquée par l'ouverture à la commercialisation de la phase 2 de la ZAC du Pré Fleury sur le territoire de la commune de CHAGNY, ainsi que la commercialisation de la nouvelle zone d'activité la Corvée LISABEAU sur le territoire de la commune de CHAUDENAY.

LA GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les principales actions engagées au cours de l'année

Dès le 1er juillet 2015, la Communauté d'Agglomération a mis en place un **service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)** pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

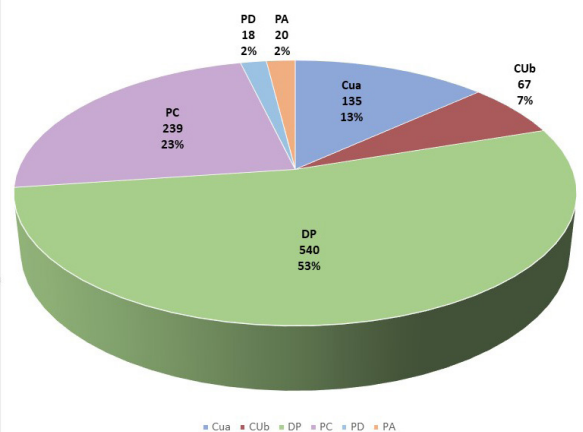
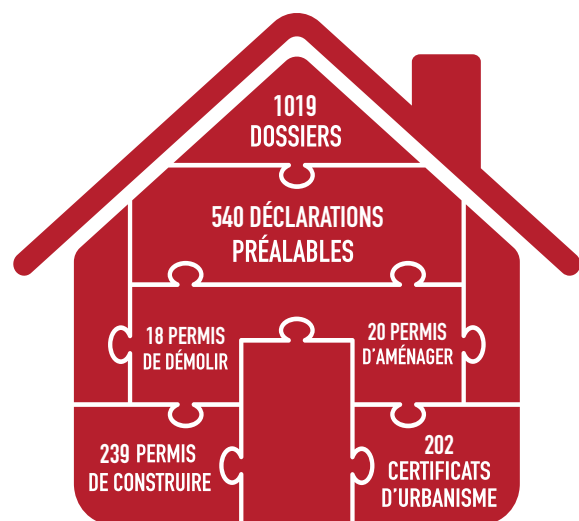
Le service commun compte aujourd'hui **31 communes**, représentant environ 20 600 habitants : 25 sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et 6 d'une carte communale. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

Le nombre de dossiers annuels à traiter est stable (environ 1000) depuis 3 ans.

En 2023, l'activité reste, comme les années précédentes, essentiellement concentrée sur le traitement des déclarations préalables (53%) et des permis de construire (23%).

Les actes traités par le service permettent de recenser 42 autorisations délivrées pour la

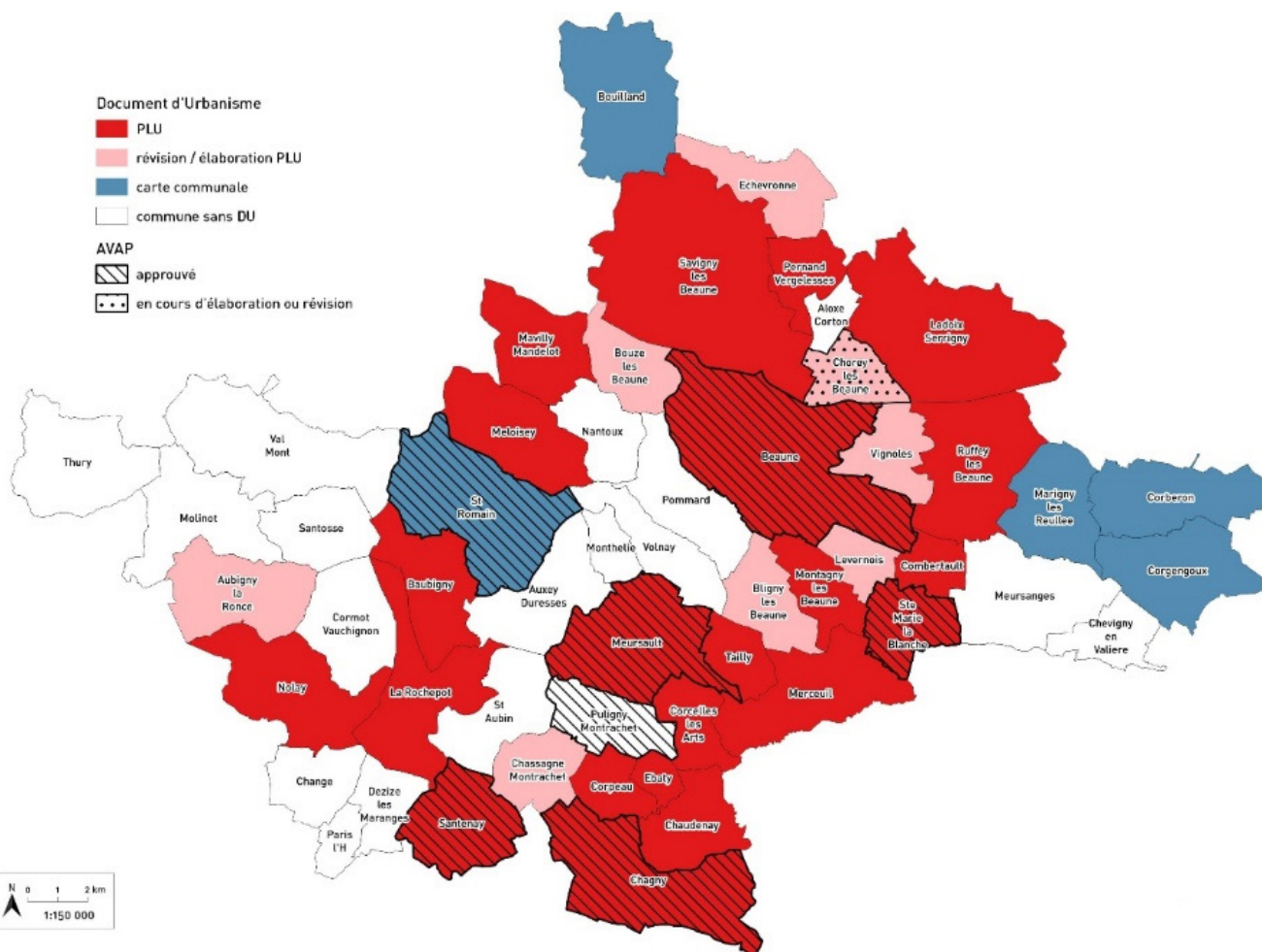
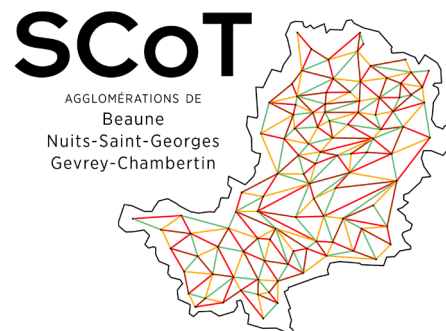
création de logement, un chiffre inférieur aux 3 dernières années (autour de 70). Les demandes concernent majoritairement (75%) des maisons individuelles de 4 et 5 pièces. 55 lots à bâtir ont été autorisés via des permis d'aménager il s'agit là aussi très majoritairement de lots destinés à des maisons individuelles.



SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME : PLU, SCOT, AVAP

Les principales actions engagées au cours de l'année

La Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans l'élaboration de leur différents documents d'urbanisme et émet un avis officiel sur les évolutions proposées. En 2023, le service urbanisme a suivi plusieurs procédures d'évolution de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à Vignoles, Levernois, Chassagne Montrachet, Bouze-les-Beaune et Ladoix Serrigny.



Le nouveau **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** a été approuvé le 28 juin 2023.

Le SCoT est un projet de territoire partagé entre la Communauté d'agglomération BEAUNE COTE ET SUD et la Communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN et NUIITS-SAINT-GEORGES.

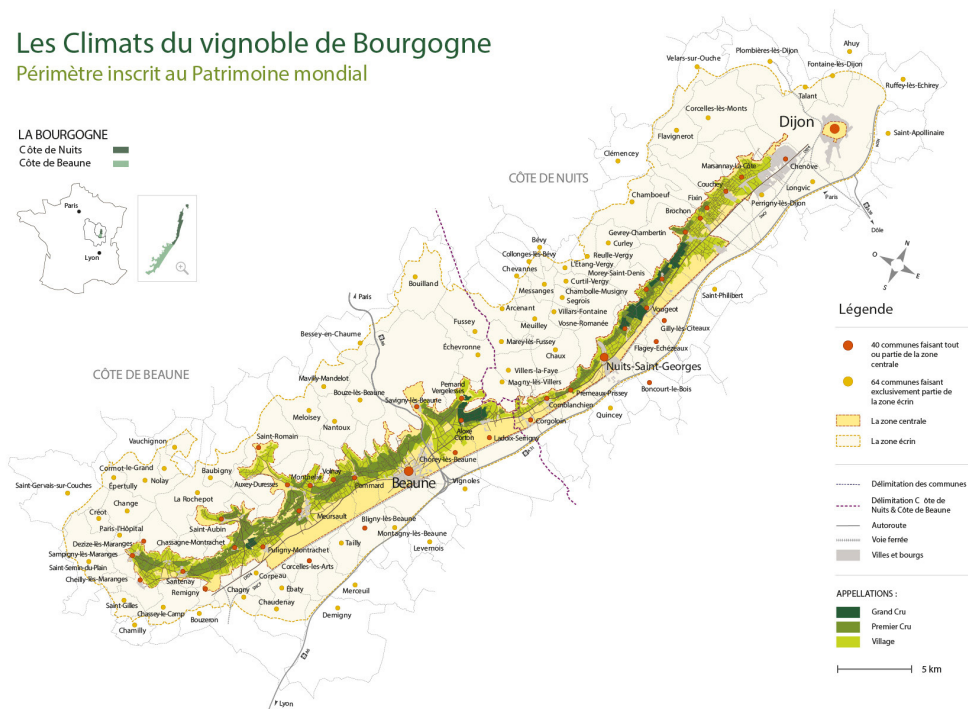
Il concerne **108** communes, **81 550** habitants et **37 500** emplois.

UNESCO

La direction de l'urbanisme a participé tout au long de l'année 2023 aux différentes instances de gestion du site des Climats et la poursuite des réflexions sur des sujets à enjeux comme l'installation des antennes relais, qui a donné lieu à une première rencontre avec les différents opérateurs, et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) dans les projets.

Les Climats du vignoble de Bourgogne Périmètre inscrit au Patrimoine mondial

LA BOURGOGNE
Côte de Nuits
Côte de Beaune



Le **Système d'Information Géographique (SIG)** est venu en appui des différentes directions de la Communauté d'Agglomération tout au long de l'année, avec une implication particulière pour les besoins liés aux documents de planification (PLH, PCAET, SCOT), au développement économique et à la dématérialisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Les perspectives

- Accompagnement des communes dans la mise en compatibilité entre leur document d'urbanisme (PLU, carte communale) et le nouveau SCOT.
- Achèvement de l'étude sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site UNESCO, avec l'élaboration de fiches projets permettant d'expliquer comment prendre en compte la VUE dans les projets.

Transports et mobilité

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en 2007. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre 2009.

Depuis 2014, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Depuis le 27 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités a modifié le code des Transports en créant un comité des partenaires.

Le Plan global de déplacement a été approuvé par le Conseil communautaire en 2013.

Il se décline en **19 actions**, dont :

5 actions

« circulation et stationnement »

2 actions

« covoiturage »

3 actions

« vélo »

3 actions

« marche à pieds »

LES TRANSPORTS URBAINS

Le réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril 2016. Cette DSP a été renouvelée le 1er avril 2023 jusqu'au 31 juillet 2030, et a été à nouveau attribuée à KEOLIS. A cette occasion, la gestion des lignes 12 et 20, ainsi que la gestion du transport à la demande, ont été sorties du périmètre de la DSP et ont fait l'objet d'un marché connexe, pour la même durée, attribué à la société KEOLIS Val de Saône.

The logo for KEOLIS, featuring the word 'KEOLIS' in a bold, sans-serif font. The 'K' is a light blue color, while the remaining letters 'EOLIS' are in a dark grey color.

Le nouveau réseau exploité en DSP par KEOLIS Beaune Mobilités se compose désormais de :

3

lignes urbaines qui existaient auparavant, à vocation essentiellement scolaire (lignes 1, 2 et 4)

3

lignes équipées de véhicules électriques, dont une ligne à vocation touristique (lignes A, B et C)

3

lignes interurbaines (lignes 10, 14 et 16)

Les lignes exploitées par KEOLIS Val de Saône dans le cadre d'un marché public sont :

2

lignes interurbaines (lignes 12 et 20)

4

services de Transport à la Demande zonal pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière

Les lignes sont fréquentées majoritairement en heures de pointe : des pics de fréquentation bien distincts sur les lignes urbaines et interurbaines :

LE MATIN

entre 7h et 9h

AU DÉJEUNER

entre 12h et 14h

LE SOIR

entre 16h et 18h

Les lignes urbaines et interurbaines sont majoritairement fréquentées par un public scolaire. Le TAD est avant tout utilisé pour aller à Beaune et Nolay (65% des demandes).



La desserte de la baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE a été intégrée dans le fonctionnement général de la DSP. Elle a été mise en place en 2023 du 8 juillet au 31 août et assurait la liaison entre la gare de BEAUNE et la baignade grâce à **8** arrêts. **394** personnes ont été transportées, ce qui représente une augmentation de **+ 4.5%** par rapport à 2022.

Trois bus électriques ISUZU sont désormais en circulation, pour assurer la desserte des lignes A, B et C.

En outre, des ombrières photovoltaïques ont été installées sur le dépôt de KEOLIS. Elles abritent **4** véhicules de **13** mètres, ont une surface solaire de **200** m² et permettent la production de **42** MWh/an, soit l'équivalent des besoins annuels d'un véhicule électrique.



Enfin, l'ensemble du parc de véhicules thermiques de KEOLIS et KEOLIS Val de Saône pour le marché connexe roule au biocarburant HVO.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

En complément du réseau urbain, 58 circuits scolaires dont 23 circuits primaires et 35 circuits secondaires, desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics assurés par deux prestataires : TRANSARC et TRANSMONTAGNE.

- 30 € pour le 1^{er} enfant
- 20 € pour le 2^e enfant
- 15 € pour le troisième enfant
- Gratuité au-delà

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2015, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée 2016. Les tarifs sont restés inchangés en 2023. 2 655 élèves ont été inscrits en 2023.

Un suivi en temps réel avec la géolocalisation ainsi que la surveillance dans les bus sont en place.



PERSPECTIVES 2024

- Avenant n°1 de la DSP visant à ajuster les lignes A, B et C pour tenir compte des remontées des usagers.
- Création de nouveaux points d'arrêt sur la ligne A.
- Changement de noms de certains points d'arrêt beunois.
- Installation de 2 bornes d'information, comme prévu dans la nouvelle DSP.
- Mise en place du nouveau logiciel PEGASE 3 pour les inscriptions scolaires et l'édition des cartes.
- Comité des partenaires en lien avec la loi LOM.
- Lancement d'une stratégie communautaire de la mobilité.

Les Actions environnementales



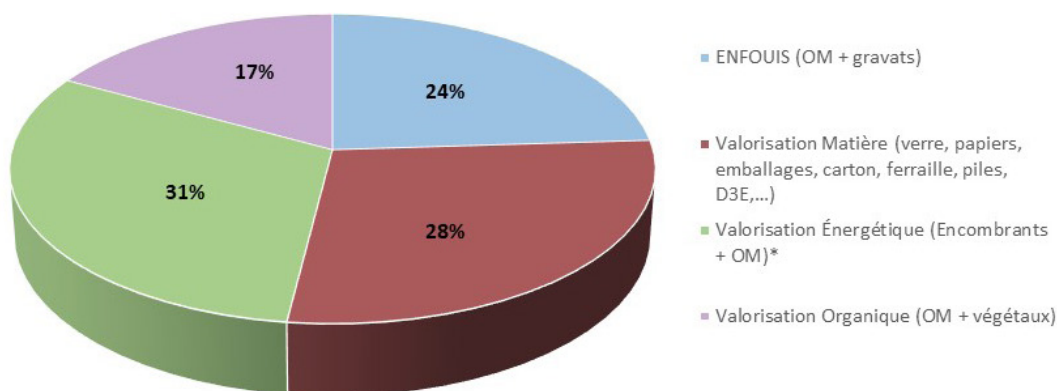


Les déchets

La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur 46 communes de son territoire. La compétence Traitement est assurée, depuis le 1er janvier 2018, par le SMET 71.

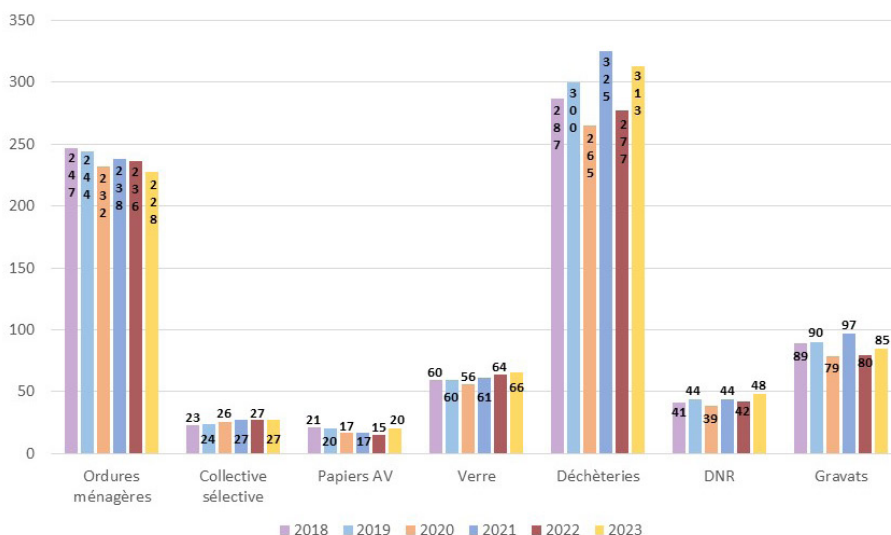
1. RÉPARTITION DES DÉCHETS

RÉPARTITION DES TONNAGES 2023
Suivant les exutoires



*Suite à l'incendie de l'usine de tri/méthanisation/compostage sur SMET à CHAGNY en mars 2023, les tonnages d'ordures ménagères ont été détournés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) puis vers les incinérateurs de la région (Chaumont, Belfort, Dijon).

Suite au passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 avec la modification du schéma de collecte fibreux non fibreux, on observe une baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés (-900T). Les tonnages d'emballages sont en légères baisses avec les nouveaux plastiques déposés dans le bac jaune d'une moindre densité, mais les volumes présentés à la collecte sont en augmentation. Les tonnages collectés en apport volontaire ont augmenté (+200T) avec les cartonnettes qui sont dorénavant triés avec les papiers.



2. DEVENIR DES DÉCHETS



Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-méthanisation ECOCEA gérée par le SMET 71 (9 700 tonnes en 2023), permettant ainsi de valoriser 47% des tonnages en compostage, le reste, 53% est enfoui. Comme indiqué précédemment, l'usine Ecocéa a subi un incendie en mars 2023 obligeant les déchets à être détournés sur les incinérateurs de la région.

LE SMET 71 a repris le traitement des emballages au 1er janvier 2023 (1 139 tonnes en 2023), ils ont contractualisé avec le SYTEVOM de VESOUL afin de trier les emballages des adhérents dans l'attente de la mise en service du centre de tri TORCY, prévu en septembre 2024. Les refus de tri sont traités dans l'incinérateur du SYTEVOM sur place.

Une grande partie de nos emballages sont recyclés en Bourgogne Franche-Comté notamment les plastiques, le PET Clair est recyclé par l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la-Blanche (21) et le PEhd à l'usine MBP de Chalon-sur-Saône (71) ainsi que les cartons, qui sont recyclés par la papeterie GemDoub de Novillars (25). Les briques alimentaires sont recyclées dans les Vosges, l'aluminium et l'acier dans le Nord de la France.

Les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries valorisés dans l'usine de

l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) (2 058 tonnes en 2023) ont ainsi pu être valorisés énergétiquement.

Les papiers/cartonnettes collectés en apport volontaire, sont acheminés à la papeterie Norske Skog à GOLBEY (88) (858 tonnes en 2023).

Le verre, collecté en apport volontaire, est recyclé à l'usine de VERALLIA de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 828 tonnes en 2023).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E, les piles, le plâtre, le mobilier, les radiographies, les cartouches d'encre, les capsules de café, collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France (3 930 tonnes en 2023).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIoT-71 (3 390 tonnes en 2023), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à DIJON-21 (147 tonnes en 2023) et les gravats sont enfouis dans un ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes à Saint-Usage (3 602 tonnes en 2023).

3. PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :

L'Agglomération a validé en février 2021, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

| Flux | Réduction entre 2010 et 2025 | Réduction entre 2010 et 2031 |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| Végétaux | -17% | -45% |
| Encombrants / DNR | -34% | -38% |
| Inertes / Gravats | -13% | -13% |

Actions phares de 2023 :

COMMUNICATION AUTOUR DU PLPDMA

- **40** publications sur la page Facebook Prévention Déchets Agglo Beaune et 3 articles de presse.

SENSIBILISATION DES PUBLICS

- **637** scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
- **241** personnes sensibilisées lors d'animations péri et extra scolaires.
- **2179** personnes sensibilisées grâce aux stands lors des fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers «Zéro déchets Zéro Gaspillage», proposés par le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil

départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagés.

- **3** hébergements touristiques équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.
- **46** cimetières ont été visités pour la mise en place des nouvelles consignes de tri.

Éco-exemplarité de la collectivité

. 41 prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.

Promotion du compostage individuel et collectif

17

permanences de distribution
organisées (3640
composteurs remis)

495

foyers individuels se sont
dotés de composteur

24

foyers ont reçu un second
composteur via une
participation financière

121

composteurs pour les foyers
individuels ont été échangés

1

site de compostage collectif
installé en pied d'immeuble

1

site de compostage collectif
installé en camping

1

établissement scolaire ou
de restauration scolaire a
installé un site de
compostage

3

sites ont été installés en
entreprises et associations

24

foyers ont eu accès à un site
de compostage partagé soit
70 personnes

19

sessions gratuites de broyage
de végétaux*

**80h de broyage pour les particuliers entre janvier et novembre sur les quatre déchèteries communautaires. 300 personnes ont été accueillies et environ 115 m3 de broyat a été produit et + de 22 bennes ont été évitées.*



Évolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2022, les DMA ont diminué de 3 951 tonnes (31 709 en 2010 à 27 758 en 2022) soit environ -12,5 %. Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 67 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 626 Kg/hab./an soit environ -9,8%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de 2 156 tonnes soit - 12,8% (16 869 tonnes en 2010 à 15 500 en 2022), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 350 Kg/hab./an en 2022 soit - 5,1 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 2 581 tonnes soit -17% (14 840 tonnes en 2010 et 13 298 tonnes en 2023), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 313 Kg/hab./an, soit - 4 % par habitant.

4. PROGRAMME DE RÉNOVATION DES DÉCHÈTERIES

Après la construction de la nouvelle déchèterie de Ruffey-lès-Beaune (Travoisy) en 2015, des travaux de mise aux normes des déchèteries de Meursault et Nolay en 2016 suite à des non-conformités relevées lors des contrôles périodiques obligatoires pour les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) ont été réalisés. Ces deux déchèteries restent néanmoins trop petites et vieillissantes, c'est pourquoi, un Maître d'Œuvre a été recruté en vue de réaliser les études et le chiffrage du projet, puis les demandes d'autorisation (permis de construire/enregistrement ICPE) ainsi que la consultation des entreprises.

Les travaux de la déchèterie de Meursault ont débuté en août 2023 et se dérouleront en 2 phases. Une première phase sur les terrains libres entre l'actuelle déchèterie et la station d'épuration afin de minimiser la fermeture de la déchèterie, puis en 2024, la 2e phase une fois que la première partie pourra être mise en service.

5. REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Depuis 2012, le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Depuis 2013, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

En 2023, les recettes liées à la redevance spéciale ont été de 560 000 €.

6. OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

Sensibilisation des enfants dans les écoles :

L'arrivée d'une animatrice en février 2023, dédiée à la communication a permis de relancer les interventions dans les écoles et de sensibiliser 403 enfants sur l'ensemble du territoire.



Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les agents du service Gestion et Prévention des Déchets ont également participé aux différentes manifestations sur le territoire (fête du jeu, printemps des blanches Fleurs, Vivons plus haut, Fêtes des espaces beunois, vente des vins, ...) qui ont permis de sensibiliser plus de 1 700 personnes.



Campagne de communication :

L'année 2023 a été consacrée à la préparation de la généralisation du tri à la source des biodéchets intervenus au 1er janvier 2024, avec la préparation d'une campagne de communication pour sensibiliser les usagers au compostage. La campagne a été déclinée avec des affiches dans les abribus, des panneaux du BOM, des articles dans la presse et sur les réseaux sociaux.

1^{ER} JANVIER 2024 ↷

LES BIODÉCHETS SORTENT DE NOS POUBELLES

FÂITES LE BON ZESTE
UNE SECONDE VIE M'ATTEND

de déchets et de camions - d'engrais organiques

MAIRIE DE COÛTE
SOCIÉTÉ DE TRIE
FRAISILLES
PRODIGES
PAYSAGE

BIODÉCHETS
COMPOSTAGE
BON DÉCHETS DU
COLLECTIF

JE TRIE BIEN POUR JETER MOINS

beaunecoteetsud.com

Beaune Côte Sud
Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

1^{ER} JANVIER 2024 ↷

LES BIODÉCHETS SORTENT DE NOS POUBELLES

FINI LE EARL GREY ?
PLACE À L'ENGRAIS !

de déchets et de camions - d'engrais organiques

MAIRIE DE COÛTE
SOCIÉTÉ DE TRIE
FRAISILLES
PRODIGES
PAYSAGE

BIODÉCHETS
COMPOSTAGE
BON DÉCHETS DU
COLLECTIF

JE TRIE BIEN POUR JETER MOINS

beaunecoteetsud.com

Beaune Côte Sud
Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

7. PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la communication liée à la généralisation du tri à la source des biodéchets et la distribution des composteurs aux particulières dont les demandes ont beaucoup augmenté et la mise en place de sites de compostage collectif afin de proposer une solution aux habitants des immeubles.



L'année sera également marquée par le renouvellement et le lancement de nouveaux marchés :

Le renouvellement du marché de transfert et le transport des OMR

Le renouvellement du marché de transfert et le transport des emballages

Le renouvellement du marché d'intérim pour la régie de collecte

Le lancement d'un marché pour recruter un bureau d'étude pour réorganisation les tournées de la régie de collecte

Le lancement d'un marché d'accompagnement pour le déploiement du compostage collectif en insertion

Eau – Assainissement – Pluvial

Eau potable

Faits marquants

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC VEOLIA EAU

- Comprenant des actions en faveur de la protection de la ressource en augmentant les exigences sur la gestion des fuites par le délégataire.
- Comprenant la construction de 2 stations de traitement sur les puits de Vignoles pour un montant de 2 058 367 €HT, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ainsi la collectivité n'aura plus à mettre en place à chaque période d'étiage une unité de traitement mobile.
- Comprenant des actions sur la sécurisation, mise en place d'un dispositif de pilotage «prédinappe» des ressources existantes, afin de surveiller la nappe de Vignoles, mise en place d'un Plan de Gestion de la sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).



UNITÉ MOBILE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE SUR LE PUIS 4 DE VIGNOLES

Cette unité mobile de traitement a permis de maintenir l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire compte tenu de la teneur en pesticides sur ce puits.

Cette unité a été opérationnelle de juillet à novembre 2023 pour pallier les ressources faibles des sources de Savigny pour alimenter les communes de l'ex-SIVOM du pays Beaunois.

LES RÉSEAUX



LES CHIFFRES DE 2023

Linéaire de réseau :
717,6 km (hors branchements)

Nombre d'abonnés :
22 498

Volume produit :
4 163 423 m³ (dont régie 493 525)

Volume vendu (estimation) :
3 330 738 m³

Nombre de captages :
37

La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2023, les principales opérations ont été conduites à :

- **Aubigny-la-Ronce** : renouvellement du réseau surpressé (tranche 3 / 250 ml).
- **CABCS DSP** : Amélioration de la sectorisation (pose de 7 débitmètres supplémentaires).
- **CABCS REGIE** : améliorations ponctuelles du réseau et mises en place de regards compteurs sur le domaine public.
- **Pernand – Echevronne** : renouvellement du réseau d'alimentation du réservoir d'Echevronne : tranche 3 (920 ml) .
- **Corberon** : renouvellement réseau Grande Rue (280 ml).
- **Meursault** : Renouvellement du réseau rue Moulin Landin (250ml).
- **Montagny-les-Beaune** : renouvellement réseau Rue de la Solle (300 ml).
- **Saint Aubin** : renouvellement réseau Rue du Ban (100 ml).
- **Savigny les Beaune** : renouvellement réseau Rue Dr Guyot (150 ml).
- **Pernand Vergelesses** : renouvellement Rue de Pralot (150 ml).
- **Puligny-Montrachet** : renouvellement du réseau Rue Derrière l'église, Rue du château, Rue Tripet, Rue de la Mairie.
- **Vignoles** : renouvellement du réseau Rue du bourg (tranche 1 : 200 ml).
- **Ladoix-Serrigny** : renouvellement réseau Rue des Rossignols (350 ml).
- **Corpeau** : renouvellement du réseau Rue Truchot, Rue chaude et Rue Brullé.
- **Thury** : renouvellement du réseau surpressé (500 ml).
- **Cormot – Vauchignon** : renouvellement de la conduite en sortie de réservoir de Cormot (360 ml).
- **Chagny** : renouvellement de la conduite d'alimentation du Genetay (480 ml).
- **Chagny** : renouvellement du réseau et branchement Rue des fossés (105 ml).
- **Chagny** : renouvellement du réseau aux Muriers + Chemin des stades / passage sous voie et longement voies SNCF (475 ml) – retardé administrativement par SNCF.

Total de 5,5 km

environ de réseaux renouvelés (0,76 du linéaire total hors branchements)

BILAN RELATIF À LA PROTECTION DES CAPTAGES

Au 31 décembre 2022, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération:

- 30 bénéficient d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de mettre en

œuvre une protection contre les pollutions accidentelles (+ 5 DUP en 2019).

- Les 7 derniers captages ont une procédure en cours.

PERSPECTIVES 2024

Le programme 2024 de renouvellement des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :

- **Beaune** : renouvellement réseau secteur rue du faubourg Madeleine (490 ml).
- **CABCS REGIE** : améliorations ponctuelles du réseau et mises en place de regard compteurs sur le domaine public.
- **Aubigny la Ronce** : renouvellement réseau rue salle des fêtes (110 ml).
- **Corgengoux** : renouvellement réseau rue de Chamilly (210 ml).

- **Combertault** : renouvellement réseau impasse route de Challanges (60 ml).
- **Corberon** : renouvellement réseau grande rue tranche 2 (280 ml).
- **Chassagne-Montrachet** : renouvellement réseau rue Paquelin, ruelle rebichet et place st Martin (630 ml).
- **Meursault** : Renouvellement réseau rue Mazeray (250ml).
- **Marigny-les-Reullée**: Renouvellement réseau rue de l'étang (200ml).
- **Chorey-les-Beaune** : renouvellement réseau rue Joseph Bard (135 ml).
- **Savigny-les-Beaune** : Renouvellement réseau rue Jacques Germain (330 ml).
- **Vignoles** : Renouvellement réseau rue du bourg (tranche 2 : 300 ml).
- **Ladoix-Serrigny** : rue St Marcel, renouvellement réseau (350 ml).
- **Corpeau** : renouvellement réseau rue Truchot (270 ml).
- **Paris l'Hôpital** : renouvellement réseau rue des Bayards : tranche 1 (210 ml).
- **Santenay** : renouvellement réseau rue de Lavau (385 ml).
- **Cormot-Vauchignon** : renouvellement conduite réservoir de Cormot.
- **Corcelles - Ebaty** : renouvellement réseau en coordination avec travaux de création du réseau assainissement (2800 ml en 2024 et 2025).
- **Chagny** : renouvellement route de Remigny (220 ml).
- **Chagny** : renouvellement rue Marcel Arnaud (90 ml).
- **Chagny** : renouvellement du réseau chemin des Muriers (265 ml).

Assainissement collectif

Faits marquants

Nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du service d'Assainissement Collectif :

- La durée d'exploitation du service a été fixée à 6 ans à compter du 1er janvier 2024 avec une échéance au 31 décembre 2029, concordante avec celle du contrat actuel d'eau potable.
- Le délégataire choisi pour la gestion du service public d'assainissement collectif est la société VEOLIA EAU.

CORCELLES LES ARTS / EBATY / MIMANDE : Démarrage des travaux de création du réseau d'assainissement et station d'épuration

Démarrage des travaux en novembre 2023.

Lot 1 : Pose des réseaux EU et renouvellement AEP :

Attribution au groupement d'entreprises : GUINOT TP / DBTP / SNCTP

5 297 562,98 €

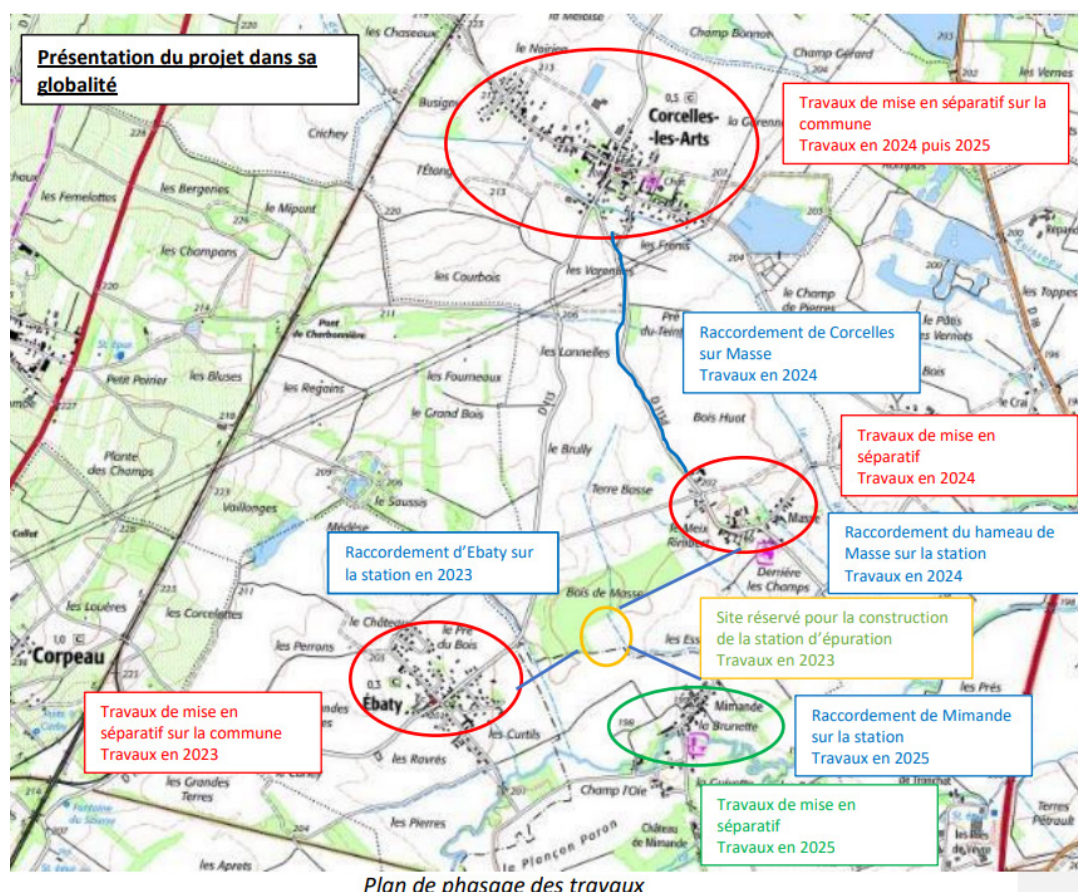
Coût total des travaux
(dont 1 500 000 € HT pour AEP)

Lot 2 : Construction STEP :

Attribution au groupement d'entreprises : SCIRPE Centre Est / SCHMIT TP

784 742,96 €

Coût total des travaux



LES RÉSEAUX

- Nombre de branchements : 16 752 branchements
- Linéaire total de réseaux : 450 km
- Nombre de stations : 21

La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2023, les principales opérations ont été conduites à :

• Meursault

Renforcement en 200 mm du réseau assainissement rue du Moulin Landin sur 520 ml (+ de 150 ml de réseau pluvial).

• Corpeau-Chassagne-Montrachet

Réalisation d'une phase travaux du programme pluriannuel sur les réseaux d'assainissement sur Chassagne-Montrachet : renouvellement rue des Farges (300 ml) et rue de la canière par chemisage(250 ml).

• Chagny

Choix d'un maître d'œuvre pour la modernisation file boue et déphosphatation de la station d'épuration.

• Vignoles/Ladoix-Serrigny/Chorey-lès-Beaune

Réhabilitation de regards (lutte contre les Eaux Claires Parasites).

PERSPECTIVES 2024

- **CABCS** : Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- **BEAUNE** : Déplacement du poste de relèvement « Laurioz » situé près de la future cité des Vins (Estimation travaux 240 000 € HT).
- **CHAGNY** : Consultation et attribution des travaux de modernisation des files eau et boue de la station d'épuration de CHAGNY (environ 700 k€ de travaux).
- **CORCELLES LES ARTS / EBATY / MIMANDE** : Continuité des travaux de création du réseau assainissement et d'une station d'épuration, fin des travaux prévus en 2025.
- **MEURSAULT** : Renouvellement du réseau d'assainissement Rue de Mazeray sur environ 530 ml dont 220 ml en chemisage (estimation travaux 420 000 € HT).
- **NOLAY** : Lancement d'une phase travaux du programme pluriannuel d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 525 000 € HT.

Outre les communes précédemment citées, le programme 2024 de renouvellement des réseaux prévoit également d'intervenir sur les communes suivantes :

- **CHAGNY** : renouvellements ponctuels du réseau communal.
- **BEAUNE** : travaux de renouvellement réseau assainissement rue du faubourg Madeleine
- **MEURSAULT** : renouvellement du réseau d'assainissement rue de Martray.
- **VIGNOLES / LADOIX / CHOREY / RUFFEY** : réhabilitation de regards (lutte contre les ECP).

Assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération a mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) le 13 avril 2007.

Ses missions sont les suivantes :

- Le contrôle du neuf : vérification des travaux d'assainissement individuel suite à un permis de construire.
- Le contrôle du bon fonctionnement : vérification de l'état de l'assainissement, contrôle du bon écoulement, contrôle des regards, conseil d'entretien et préconisations de modifications éventuelles. Cette mission a été confiée à la société G2C environnement.
- Le diagnostic de l'assainissement existant en cas de vente immobilière obligatoire depuis le 1er janvier 2011.
- Conseils, renseignements et accueil du public.

Le règlement du SPANC a été modifié par délibération du Conseil Communautaire le 30/06/2014. Une actualisation des tarifs a été délibérée le 11 décembre 2023 :

| | |
|--|------|
| Contrôles de Conception et implantation | 80€ |
| Contrôles de bonne exécution | 140€ |
| Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant | 140€ |
| Diagnostics de vente immobilière | 140€ |

Faits marquants

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ 3 000 installations. L'arrivée d'un nouvel agent au cours de l'été 2022 qui a nécessité une formation continue et un suivi important durant toute l'année 2023 a engendré un contexte compliqué pour le bon fonctionnement du service. Un nouveau recrutement a été fait fin 2023 en remplacement de l'agent précédent. Le marché de contrôles de bon fonctionnement attribué à l'entreprise JD BE le 25 novembre 2021 a démarré en 2022 et s'achèvera en novembre 2024.

a) Contrôle des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

| | | |
|---|----|-------------------------|
| Contrôles de Conception et implantation | 52 | Dont 21 réhabilitations |
| Contrôles de bonne exécution | 38 | Dont 21 réhabilitations |
| Diagnostics de vente immobilière | 76 | Dont 13 conformes |

b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

61 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés.

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 devrait voir se réaliser :

- La finalisation des contrôles de bon fonctionnement non réalisés sur l'année 2023.
- Environ 500 contrôles dispersés sur l'ensemble du territoire.
- La réalisation des zonages CORMOT-VAUCHIGNON et CHAGNY.
- La finalisation des zonages de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Patrimoine

- Linéaire de réseau : environ 380 kms
- Nombre de tampons : + de 6 000 unités.

Faits marquants

- Pollution vinicole à AUXEY DURESSSES en sortie du réseau des eaux pluviales.
- 1ère tournée d'entretien des séparateurs hydrocarbures.

Résumé de l'activité 2023 du service

- 484 dossiers d'urbanisme instruits.
- 92 400€ pour des curages préventifs, curatifs, fraisages et ITV.
- Tampons et grilles regards remplacées (59 000€).
- Plus de 333 300 € de travaux de réparations et renouvellement réseaux.

PERSPECTIVES 2024

La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est directement assurée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1er Janvier 2020.

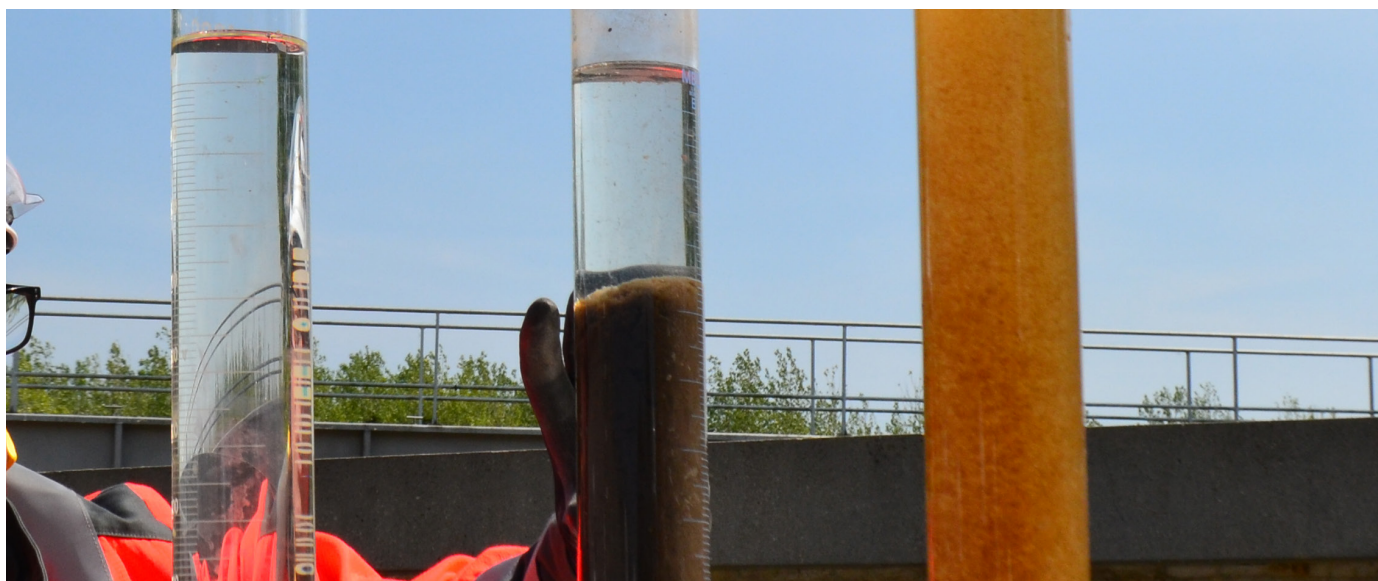
Cette compétence est financée via le Budget Principal qui est compensé par les reversements des communes. C'est un budget toujours très contraint pour un Service qui manque de moyens humains affectés à cette compétence d'autant que la recherche d'un apprenti en 2023 a été infructueuse.

C'est pour pallier une partie de ce manque que les dispositions de la nouvelle DSP Assainissement incluent un soutien logistique de VEOLIA pour le constat des désordres et rendent possibles d'optimiser quelques prestations annexes avec celles relevant de l'assainissement collectif.

Les priorités demeurent la prise en compte des urgences uniquement et la gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme (près de 500 dossiers instruits en 2023). Cela permet d'intervenir, en amont auprès des aménageurs, pour éviter qu'ils n'aggravent les problématiques de gestion des eaux de pluie dans les communes.

Les budgets en investissement et en fonctionnement impliquent que les opérations soient limitées aux extrêmes urgences d'entretien et de réparation et, dans la mesure du possible, à la connaissance de l'état des réseaux sur des secteurs ponctuels. Au moment de l'élaboration du BP, environ 110k€ sont déjà affectés au Fonctionnement (réparations ponctuelles, curages réseaux et inspections TV, entretien d'ouvrages) et plus de 250 k€ sont déjà affectés à des investissements urgents. Pour ces derniers, les communes concernées sont BEAUNE, PARIS L'HOPITAL, CORBERON, DEZIZE LES MARANGES, MEURSAULT, LADOIX-SERRIGNY, MERCEUIL, PULIGNY-MONTRACHET, VAL-MONT.

Dans l'état actuel, la finalisation du zonage réglementaire est différée à une date ultérieure. Les opérations souhaitées ultérieurement par les Communes devront faire l'objet de demandes formalisées et en cas de nécessité imposeront des inscriptions budgétaires complémentaires.



Les Milieux Naturels

Natura 2000



LES HABITATS NATURELS
DE L'ARRIÈRE CÔTE
DE BEAUNE
NATURA 2000

La Zone spéciale de conservation (ZSC) « Les habitats naturels de l'Arrière côte de Beaune »

Ce site de 3 748 hectares, à cheval sur la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire, s'étend du ravin d'Antheuil au Mont Rome. Classé au titre de la directive européenne «Habitats, faune, flore», il a pour objectif de conserver et ou restaurer les habitats naturels, la faune et la flore sauvage protégés.



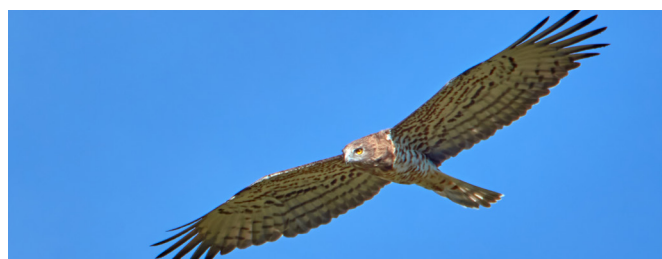
ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000

La Zone de protection spéciale (ZPS) « Arrière côte de Dijon et de Beaune »

Ce vaste site de 60 720 hectares est délimité par la Côte viticole à l'Est et la Vallée de l'Ouche à l'Ouest et s'étend de Chenôve, au Nord, au cirque du Bout du monde au Sud. Classée au titre de la directive européenne «Oiseaux», ce classement doit permettre de maintenir voire de restaurer dans un bon état de conservation les populations des oiseaux.

1. LE PROGRAMME D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

ZSC : Suite à la fusion de plusieurs sites Natura 2000 entraînant la création du site « Les habitats naturels de l'arrière côte de BEAUNE », le nouveau Document d'Objectifs (DOCOb) unique pour les sites et entités locales à chauves-souris fusionnés, est en cours de rédaction. L'objectif de ce document est de prendre en compte les nouveaux enjeux des sites, dont le changement climatique. Dans ce cadre, 2023 a été consacrée à l'évaluation des anciens documents d'objectifs, et à la mise en place de groupes de travail à l'échelle régionale.



Sur la ZPS, la LPO a mené une étude en 2023 pour réaliser le suivi du Circaète Jean le Blanc, rapace très rare à l'échelle du site Natura 2000. Le but était de reconduire les inventaires faits en 2018 afin mieux appréhender la tendance évolutive de l'espèce.

En même temps, une étude a également été réalisée sur les parcelles de la ZPS classées en AOC viticole à l'INAO. L'objectif était de créer un outil décisionnel permettant de juger de l'intérêt environnemental d'une parcelle, mettant en évidence les secteurs à forts enjeux pour la biodiversité locale sur lesquels les projets de plantations viticoles devront être évités ou réduits, et inversement les secteurs ayant moins d'enjeux qui seront donc à prioriser pour les plantations nouvelles. La phase de concertation sera poursuivie en 2024.



2. CONTRATS NATURA 2000

Des contrats forestiers « îlot sénescents » ont été finalisés avec les communes de Thorey-sur-Ouche, Détain et Bévy pour préserver la biodiversité. Aucune intervention sylvicole ne sera effectuée sur plus de 10ha de forêt pendant 30 ans.

Des projets de contrat de restauration de pelouse calcaire sur les communes de Reulle-Vergy et Détain-et-Bruant ont été prospectés afin d'être mis en œuvre dès 2024.

Enfin, le contrat Natura 2000 initié par la Ville de Beaune pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires de la Montagne, finalisé en 2020 pour 5 ans, a été suivi. Le but étant d'accompagner le Maître d'Ouvrage et de veiller au respect des conditions d'éligibilité du contrat Natura 2000.

3. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

L'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre et à l'animation du PAEC 2023-2028 : réunions de présentation du dispositif à destination des exploitants agricoles intéressés, engagement de ces derniers, réalisation des diagnostics environnementaux des parcelles, rédaction des plans de gestion agro-pastoraux, suivi individuel des exploitations. Un important travail de concertation a été mené avec les services de l'Etat (DDT, DRAAF) suite à la baisse du budget accordé pour les subventions MAEC. Au final, ce sont 41 exploitants et près de 2 000 hectares de parcelles qui ont été engagés en MAEC à l'échelle de la ZPS, pour un budget total de 1,2 millions d'euros de subvention sur 5 ans.

Les Étangs d'Or

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de MERCEUIL et de TAILLY, le parc des Étangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui ont permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 sites de gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la communauté d'agglomération lors de ces dernières années.

Les objectifs de ce dernier sont la revalorisation et la préservation d'un site naturel laissé à l'abandon pendant une cinquantaine d'années, pour améliorer le cadre de vie des habitants, leur offrir de nouvelles activités et les sensibiliser à la protection de l'environnement.



Année 2023

1. Pêche électrique pour connaître la dynamique des populations de poissons et affiner les alevinages
2. Maintien du suivi de la biodiversité présente dans l'ensemble du Parc Parc (oiseaux, papillons, insectes, amphibiens, flore...)
3. Création d'un nouveau parc clôturé avec abris pour l'éco pâturage
4. Réfection de pontons et passerelles vétustes
5. Coupes d'épicéas morts à cause du parasite scolyte
6. Plantations pour régénérer la parcelle d'épicéa, notamment le long de la RD23
7. Organisation de la deuxième édition du Bike and Run
8. Mise en place d'animations « école de pêche »
9. Lutte contre les espèces invasives, notamment la Jussie



Animations école de pêche



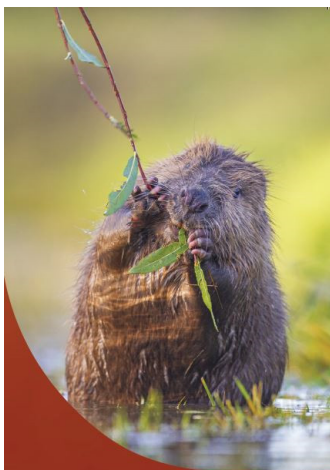
Lutte contre les espèces invasives



Les Plans d'eau de Montagny

D'une surface d'environ 30 hectares, ce site naturel présente une mosaïque d'habitats (saulaie inondée, zones humides, zone ouverte, plans d'eau plus ou moins profond)

- Site naturel situé contre les bassins de baignade à filtration naturelle « Beaune Coté plage ».
- Espace périurbain très fréquenté qui est géré et entretenu de façon raisonnée pour préserver la biodiversité locale en lien avec les élus, usagers et associations locales.
- Achat et mise en place d'une corbeille intelligente connectée qui compacte les déchets, entretien des parkings, élagage d'arbres pour mise en sécurité des chemins piétons.



LE CASTOR D'EURASIE, DE RETOUR SUR NOS RIVIÈRES

CONSERVER, ACCOMPAGNER ET COHABITER
AVEC CETTE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE

Le castor sur la Bouzaise et la Dheune

Après 900 ans, le Castor d'Eurasie revient naturellement sur notre territoire en remontant les rivières.

La collectivité réalise un inventaire des familles afin de sensibiliser la population pour permettre une appropriation de l'espèce protégée.

Le but étant de consolider les quelques familles dans nos rivières, un plan d'actions est mis en œuvre pour favoriser une bonne gestion des forêts rivulaires (ripisylve).

Dans une perspective de cohabitation, il convient d'identifier les zones où le Castor peut déranger l'activité humaine par une prévention des conflits potentiels. De nombreuses rencontres de propriétaires ont été réalisées. De plus, des animations auprès des communes concernées et des écoles ont été effectuées.

Des protections en grillages autour de certains arbres en bordure de route ont été réalisées.

Un projet de sentier « Castor » en bordure de rivière est en projet sur la commune de Merceuil.



Milieux naturels – Entretien différencié des espaces

La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud via un marché à bons de commande entretient ses espaces verts et naturels de façon raisonnée (sans produits phytosanitaires, avec des fauches tardives, mise en place d'écopâturage, actions contre les espèces invasives indésirables, notamment la renouée du Japon, la jussie et l'ambrosie...).

En 2023, le marché de 10 lots comprenant des spécificités techniques a été relancé et a été notifié. Cela concerne l'entretien de l'ensemble des sites naturels de la Communauté d'Agglomération (tonte, débroussaillage, broyage, plantation, signalétique, élagage, écopâturage...).

Baignade à Filtration Naturelle. Beaune Côté Plage

La Communauté d'Agglomération a repris la gestion de cet équipement en régie depuis la saison 2021.

Une astreinte de décisions a été mise en place et des marchés ont été passés, notamment pour l'entretien et la gestion technique, l'accueil, l'animation et la surveillance de la baignade, la régie de recette, la surveillance par agents de sécurités, le snack, l'entretien des espaces verts, la communication, la gestion des consommables (eau, gaz, électricité), les analyses qualités d'eau...

Des saisonniers ont été recrutés par le service environnement pour l'entretien du bâtiment et des abords.



LES CHIFFRES CLEFS

20 000 m²

Surface totale d'entreprise

3 077 m²

Surfaces des bassins

1 420 m²

Filtration plantée

5 360 m³

Volumes des bassins

Pataugeoire **455 m²**,
profondeur variant de 0 à 0,6m. Volume : **1400 m³**

Bassin de jeux **705 m²**,
profondeur maximale : 1,02m. Volume : **720 m³**

Bassin de natation **977 m²**,
profondeur maximale : 1,8m.
Volume : **1700 m³**

Bassin de plongeon **940 m²**,
profondeur maximale : 3,8m.
Volume : **2800 m³**

DATES CLEFS

2014

Ouverture du site
en mai

2020

Fin de gestion en
DSP en décembre

2021-22

Gestion en régie



ANIMATIONS

Ancrage territorial: La participation du Club de plongée Beaunois (CRAB) qui a œuvré comme fil conducteur tous les samedis de la saison tout comme le CLB (club lutte beaunoise) qui a réalisé une permanence tous les jeudis après-midi.



FRÉQUENTATION EN 2023

31 739personnes accueillies
40 921 en 2022 et 16 355 en 2021**77**

jours d'ouverture

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

151 257 €

TTC de recettes

192 852 € en 2022
77 058 € en 2021
156 086 € en 2020**Les animations**

Nous avons reconduit les cours collectifs d'apprentissage et de perfectionnement de la natation basés sur une séance par jour du lundi au vendredi. Nous avons effectué **24 cours de natation** à des enfants de 6 à 12 ans. La température de l'eau et la durée effective des cours ont permis aux enfants d'exercer dans de bonnes conditions.

Tous les mercredis et dimanches nous proposons gratuitement le prêt de bateaux à aube pour les petits.

Dans la semaine, lorsqu'aucune animation sportive locale n'était programmée, nous proposons une animation aquatique ou terrestre comme des circuits training, beach volley, Spike Ball, disc golf...

Nous avons accueilli **598 personnes** dans l'été soit une augmentation de **53%** par rapport à l'année 2022.

| | | Jun | Juillet | Août | TOTAL |
|-------------------------------------|----------------|-----|---------|------|-------------|
| Associations locales | Programmées | 2 | 19 | 16 | 37 |
| | Réalisées | 2 | 18 | 12 | 32 |
| UCPA | Multisports | 0 | 6 | 6 | 12 |
| UCPA | Aqua | 0 | 24 | 24 | 48 |
| UCPA | Stage Natation | 0 | 12 | 12 | 24 |
| Total animations (asso+UCPA) | | | | | 153 |
| Total personnes encadrées | | | | | 1494 |

- **153** (98 en 2022) animations sportives gratuites encadrées par les associations locales et les éducateurs sportifs de l'UCPA (Gym douce, Aquagym, animations aquatiques, Dis-Golf, bateaux à Aubes, training, beach volley...).
- **69** (21 en 2022) animations gratuites encadrées par les associations locales.
- Plus grosse participation depuis l'ouverture en 2014 du nombre de clients qui participent à ces offres complémentaires : **1 494** personnes.

COMMUNICATION

Les supports de communication utilisés :

- Abrisbus de l'Agglomération et de la ville.
- Panneaux lumineux.
- **9** insertions pub (EchosdesCom, Vivre à Beaune, Bien Public, DBM et Côté Comm).
- Diffusion de **150** affiches A3 (réalisées par le service reprographie) et **2 000** flyers pour les sites de la Ville de Beaune, de l'Agglomération et de l'OTI.
- Diffusion de **6 600** flyers dans 136 sites : Hôtels, gîtes, campings de Côte-d'Or et lieux publics.
- Envoi de mails aux agents communautaires et de la Ville de Beaune grâce aux graphismes réalisés en interne et aux 53 mairies du territoire qui ont relayé l'information.
- Site internet de l'Agglomération et de la Baignade.
- Relais de l'OTI dans les différentes antennes du territoire (écrans lumineux).
- **3** vidéos promotionnelles créées « Micro trottoir ».
- Création de carte postale et de goodies à la vente.

Relais com :

Bien Public, France Bleu, Echos des Com.

BILAN COMMUNICATION

INSTAGRAM

613 000

personnes touchées

37

publications

40

stories

4

réels

+306

followers
(pendant la saison)

FACEBOOK

862

personnes touchées

48

publications

GOOGLE

3,9/5

avec des commentaires
globalement positifs

FRANCE BLEU BOURGOGNE

Émission
radio en
direct de la
baignade



LES RIVIÈRES

Entretien courant de la ripisylve sur le territoire de la CABCS

Les propriétaires ou ayants-droits sont tenus responsables du bon état de la berge et du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit mineur. L'entretien régulier comme précisé par l'article L215-14 du code de l'environnement a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique de la rivière. Ainsi, les travaux d'entretien correspondant à l'enlèvement des embâcles, la gestion des dépôts sédimentaires et les différents travaux de bucheronnage doivent être entrepris par le propriétaire ou l'exploitant riverain.

Toutefois, le SMABVD peut se substituer aux obligations des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence (conditions fixées au L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime). Toutes les interventions du syndicat sur des terrains privés nécessitent de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), quelle que soit la nature des travaux engagés (entretien, restauration, mise en défens, etc.).



Dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien, le syndicat prend en charge certaines opérations d'entretien régulier (autorisées et déclarées d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux). Cependant, ces travaux ne sont pas systématiques. Les débris organiques sont très biogènes et favorisent la préservation de la biodiversité. Ainsi, une méthode de gestion est appliquée afin de rendre un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers :

- Concernant la gestion des embâcles, le SMABVD intervient lorsque l'accumulation de bois menace une infrastructure, un bâtiment, un ouvrage, la stabilité des berges mais aussi lorsque les risques de crues sont importants sur le site ou à proximité. De plus, les amas de branches et de branchages seront évacués si la libre circulation des poissons est limitée.

Les embâcles ne présentant pas d'enjeux humains particuliers ne seront pas retirés ou pourront être fixés dans le lit afin de dissiper l'énergie du cours d'eau et de créer des habitats aquatiques.

- Quant à l'entretien de la ripisylve et l'entretien du lit mineur, la méthode de gestion est sélective.



Tous les bois issus des chantiers sont valorisés. Le bois est proposé au propriétaire de la parcelle puis dans le cas où le propriétaire ne souhaite pas le conserver, l'entrepreneur valorisera en copeaux, bois de chauffage, plaquettes ou compost. Les copeaux sont systématiquement proposés aux communes lors des chantiers pour mettre à disposition des équipes techniques de la ville et des riverains.



Au total, ce sont **15 communes de la CABCS** qui ont été concernées par ces travaux d'entretien. Les cours d'eau entretenus sont les suivants : Dheune, Petite Dheune, Bouzaise, Avant-Dheune, Cozanne, Lauve.

En 2018, la ville de Beaune, la Communauté d'Agglomération Beaune Côtes et Sud et anciennement le Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, Lauve et Rhoin (SMABLR) voient des synergies à trouver entre le projet de Cité des vins et celui d'une renaturation de la traversée urbaine de la Bouzaise à Beaune.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études ARTELIA, était composée d'un diagnostic sur l'ensemble du secteur d'étude et d'esquisses d'aménagement dont l'objectif était double :

- Améliorer hydro-écologiquement le fonctionnement de la Bouzaise ;
- Valoriser l'attrait touristique, le cadre touristique et la cadre de vie de la ville.

Suite à la restructuration globale du territoire concernant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) figurant au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune (SMABVD) a été créé en 2019.

La première phase de cette étude de faisabilité (lancées par le SMABLR en 2018), a été finalisée début 2020 par le SMABVD, suite à la

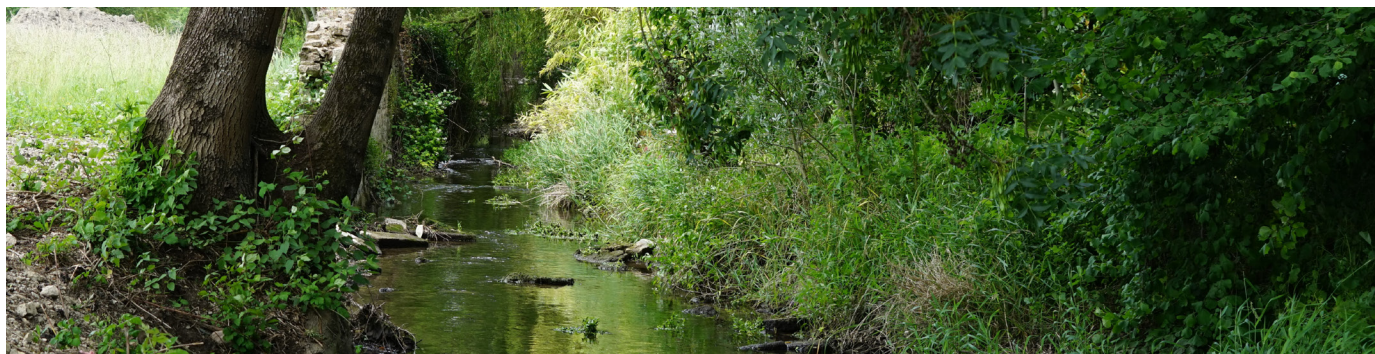
prise de compétence GEMAPI sur le territoire. Dans ce contexte, le SMABVD a souhaité poursuivre cette démarche en confiant une mission de maîtrise d'œuvre des travaux au bureau d'études ARTELIA. Il a été demandé à Artelia de produire :

- Un programme d'action relevant de sa compétence GEMAPI sur la base de l'étude d'esquisse menée en 2019-2020 (rendu le 01/06/2021)
- Une phase Avant-projet-Sommaire (rendu le 08/09/2022)
- Une phase Projet (rendu le 11/12/2023)
- Une assistance à Maitrise d'œuvre sur 2024 et 2025 au moment de la réalisation des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de bassin Dheune 2022-2024 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), ce projet a fait l'objet d'un conventionnement pour la réalisation des travaux sur les tronçons jugés prioritaires. Le choix des tronçons prioritaires a été fait lors d'une réunion le 16 septembre 2021 où les partenaires techniques et les financeurs ont été conviés. Le financement accordé est de

70% au travers du contrat de bassin sur un montant estimé à 500 000 €.

Étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Bouzaise au droit du moulin Bourguignon à Meursanges



Le complexe hydraulique de décharge du moulin Bourguignon, situé sur la commune de Meursanges, a fait l'objet de travaux de confortement en 2021 (importantes fuites au niveau de l'enrochement en berge aval et infiltration sur le mur amont). La restauration morphologique a été identifiée comme un enjeu majeur sur la Bouzaise. Le rétablissement de la continuité écologique au niveau du Moulin Bourguignon contribuera à améliorer la situation actuelle. La remise en eau de deux anciens méandres en amont fera également l'objet d'investigation.

L'étude de cet aménagement est inscrite dans la Déclaration d'Intérêt Général en cours (2018/2023) sur le bassin versant de la Bouzaise. Dans le but de présenter l'objet réglementaire de cette mission et d'examiner les différentes solutions techniques possibles pour restaurer le milieu au niveau de cet ouvrage, plusieurs rencontres ont été réalisées sur site. Après concertation du cahier des charges avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers le marché a été lancé en 2022. L'entreprise retenue pour cette prestation est PCM environnement. La phase diagnostic s'est

déroulée sur l'été 2022 avec une réunion de lancement en septembre 2022 en présence des partenaires techniques et financiers (CABCS, CD21, Fédération de pêche, AE RMC, DTT 21). La phase esquisse correspond à la proposition de scénarios non détaillés pour répondre aux besoins du maître d'ouvrage, dans le cas présent la restauration morphologique de la Bouzaise. Le rendu de cette phase s'est déroulé le 30 janvier 2023 en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Les propositions faites ont fait l'objet de plusieurs retours et la grille de notation a été revue. En concertation avec l'ensemble des structures présentes, il a été admis la nécessité de mettre en place une animation auprès des riverains concernés avant de poursuivre cette étude en phase Avant-Projet.

Le montant s'élève à 58 000€ avec un financement à hauteur de 17%, soit un montant de 10 000€ par le Département de Côte-d'Or (plafond des aides) et 50% de la part de l'Agence de l'Eau RMC soit un montant de 25 200€. Au total ce sont 35 200€ d'aides accordées au syndicat soit une opération subventionnée à hauteur de 60%.

Prochaines étapes :

Phase d'animation

décembre 2023/janvier 2024

Reprise de la phase Avant-Projet

février 2024 2023/janvier 2024

Étude hydraulique et hydromorphologique sur le Dheune aval (5 ouvrages)

Cette étude a été lancée fin 2021, le prestataire retenu pour la mener est le bureau d'étude PCM environnement. Le démarrage ayant commencé en fin d'exercice 2021, il a été décidé de reporter le coût de l'étude sur l'année 2022. Pour rappel, le coût prévisionnel s'élève à 65 500€, aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RMC soit un montant de 32 500€.

Pour rappel, cette étude hydraulique affiche plusieurs intérêts :

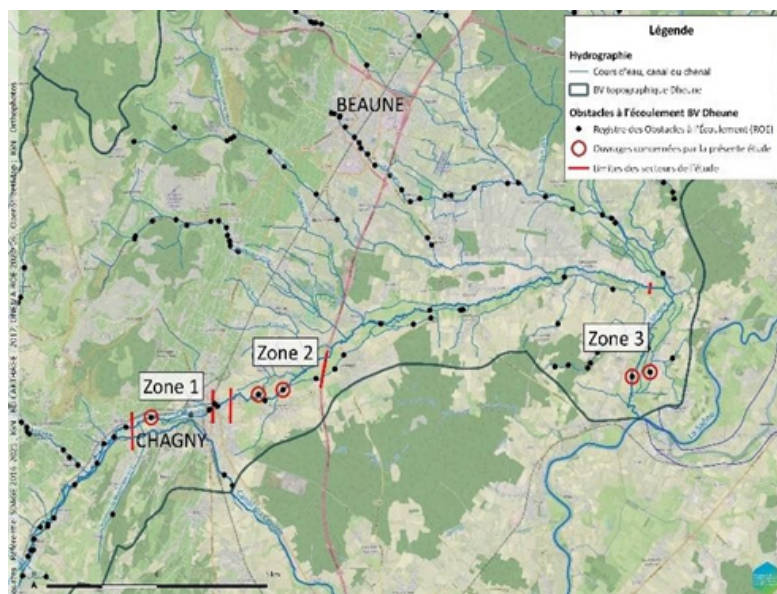
Réduire/limiter le risque inondation
pour les « petites » crues sur le secteur d'étude, en lien avec la caractérisation de l'espace de bon fonctionnement

Restaurer la qualité morphologique des rivières
du secteur d'étude, ce qui passe par l'étude du rétablissement de la continuité écologique

Prendre en compte la présence du castor d'Eurasie
dans les aménagements proposés afin de ne pas perturber l'espèce qui a recolonisé la Dheune

Le secteur d'étude a été découpé selon 3 zones :

- Zone 1 : La Dheune et la Petite Dheune (Également nommée Rivière des Moulins) de Remigny à Chagny.
- Zone 2 : La Dheune et la Petite Dheune.
- Zone 3 : La Dheune avec deux ouvrages (Moulin de la Barre et Moulin Neuf).



Une réunion d'information à destination des riverains a été organisée avant la phase de terrain en décembre 2021. L'objectif était de présenter les contours de cette étude et rassurer les riverains et propriétaires d'ouvrages sur le secteur de la Dheune aval. Le rendu de la phase diagnostic s'est déroulé au mois de septembre en présence des partenaires techniques et financiers (OFB, CD71, AERMC, DDT71).

En décembre 2022 la phase Avant-Projet-Sommaire a été rendue par PCM environnement, elle s'est ensuite poursuivie pour aboutir au rendu de la phase Projet en février 2022. Les partenaires techniques et financiers ainsi que le SMABVD ont souhaité apporter des modifications au rapport proposé notamment sur l'évaluation des scénarios. Ce travail a été mené par le syndicat et le bureau d'étude sur les mois d'avril et mai 2023. Cette dernière version a été présentée pour validation le 18 septembre 2023.

La suite donnée à cette étude sera, la réflexion d'une stratégie d'animation pour mettre en place des opérations de restauration de type mise en défens, préservation de zones humides et proposition d'une nouvelle gestion des ouvrages hydrauliques.

Prochaines étapes :

Solde des aides accordées par l'AERMC

janvier 2024

Élaboration d'une stratégie d'animation

en 2024

Poursuite « Étude pour la restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny » avant travaux



La Lauve en traversée de LADOIX-SERRIGNY s'écoule au travers de plusieurs propriétés privées (dont le château de Serrigny). Son lit est fortement artificialisé, conduisant à une rupture de la connectivité longitudinale et transversale. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer la qualité physique de la rivière, en diversifiant le lit mineur par installation de banquettes, de bloc et de bois mort.

L'étude hydraulique a été engagée fin 2022, elle a été menée par le bureau d'étude SETEC HYDRATEC. Elle a permis de caractériser le fonctionnement de la Lauve dans la traversée du bourg, de dimensionner les aménagements en évitant d'accroître le risque inondation. Le rendu de l'étude de faisabilité s'est déroulé en avril 2023, l'étude a mis en évidence la nécessité d'évaluer l'impact des aménagements envisagés sur le risque inondation. La DDT 21 compétente sur ce secteur a confirmé le besoin d'une modélisation hydraulique avant dépôt d'un dossier réglementaire. Préalablement à cette étape, une phase de concertation avec les acteurs sera mise en place pour valider le scénario proposé par le prestataire.

Prochaines étapes :

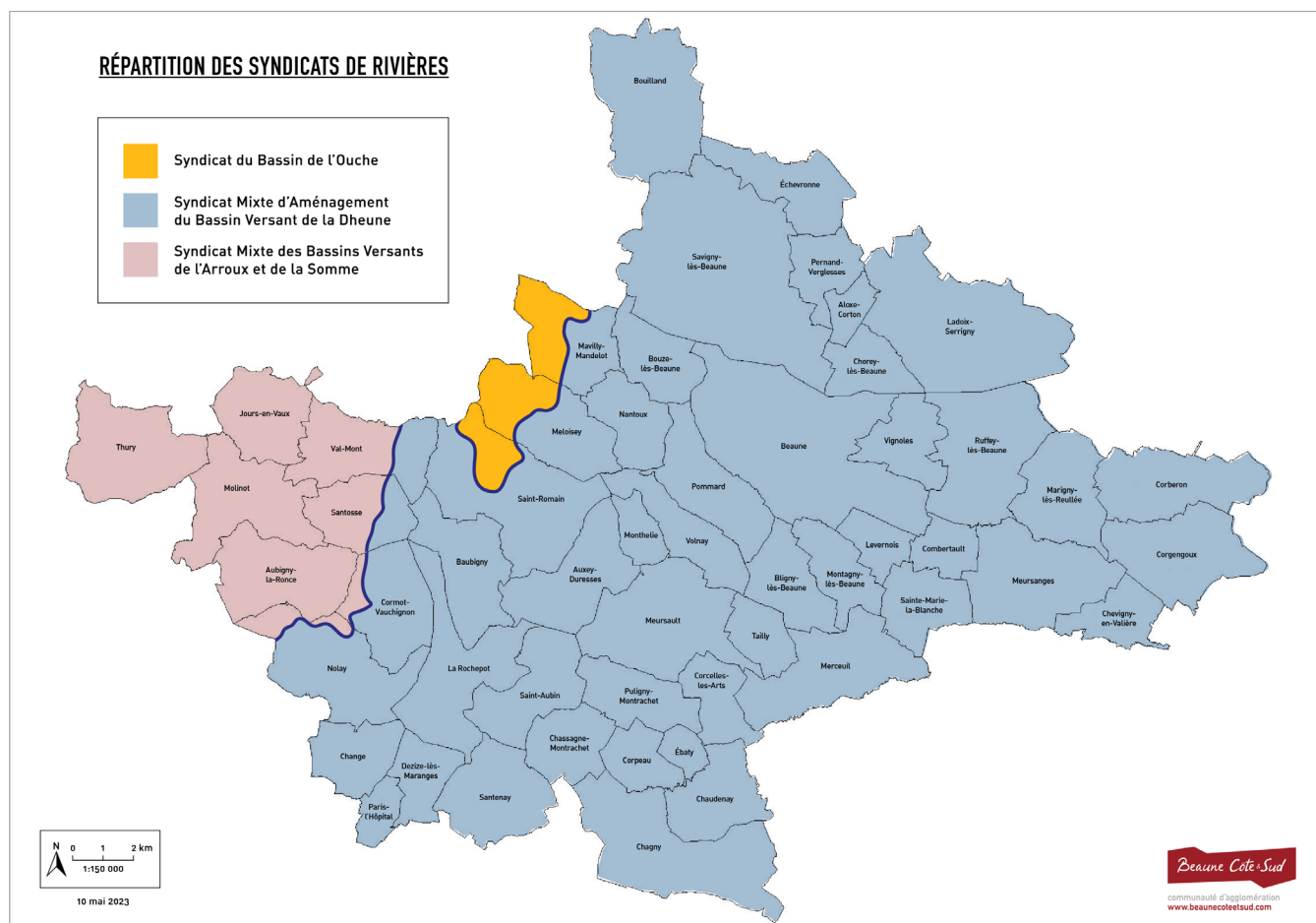
Poursuite de l'étude

avec modélisation hydraulique

Validation du dossier réglementaire

auprès des services de l'état

Étude d'élaboration d'une stratégie d'entretien à l'échelle du territoire sur 400km de cours d'eau



(Programme Pluriannuel d'Entretien / PPE), élaboration et suivi des dossiers règlementaires auprès des services instructeurs (DDT, OFB)

Le SMABVD participe au travers de la compétence GEMAPI qu'il exerce, au bon entretien de la rivière et de ses rives, en se substituant au droit des riverains par l'intermédiaire d'une Déclaration d'Intérêt Général d'Entretien. Il est désormais nécessaire d'actualiser les DIG en vigueur (valides sur la période 2017-2021 et prolongées jusqu'au 31 décembre 2023) afin de poursuivre cette démarche sur les années à venir. De plus, l'actualisation du périmètre au limite géographique du bassin versant de la Dheune à apporter de nouvelles communes au sein du syndicat sans DIG permettant d'intervenir.

Cette étude doit permettre de disposer :

- D'un bilan de l'état des cours d'eau et de la ripisylve (400km de linéaire).
- D'un programme d'entretien sur 5 ans sectorisant le terroir en fonction des enjeux (urbains, agricole, inondation, etc.).
- D'un programme de restauration légère (replantation, confortement de berges, etc.).
- D'une DIG à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a été lancée en mars 2023, le prestataire retenu est PCM environnement. La première phase de terrain s'est déroulée d'avril à juin 2023, le rendu de la phase diagnostic est prévu fin septembre 2023. Le coût de l'opération s'élève à 90 630€, une subvention à hauteur de 50% a été accordé par l'AE RMC dans le cadre contrat de bassin.

Prochaines étapes :

Rendu de la phase diagnostic
fin octobre

Réunion de restitution
novembre 2023

Phase de programmation des actions
décembre 2023/janvier 2024

Dépôt des DIG et DLE
février/mars 2024

Suivi des assecs sur le territoire du Bassin Versant

En concertation avec la préfecture de Saône-et-Loire et l'Agence de l'Eau RMC, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi hydrologique des cours d'eau sur son territoire. Chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau baisser, conduisant parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Depuis plusieurs années, les étiages sont de plus en plus marqués et sont accompagnés de périodes de sécheresses de plus en plus précoces. Ces étiages naturels sont souvent accentués par les usages de la ressource en eau durant une période où celle-ci devient de plus en plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des jardins publics, prélèvements industriels, etc...

La surveillance de l'écoulement des cours d'eau en période estivale est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement, et plus particulièrement les phénomènes d'étiage, mais également pour réguler les

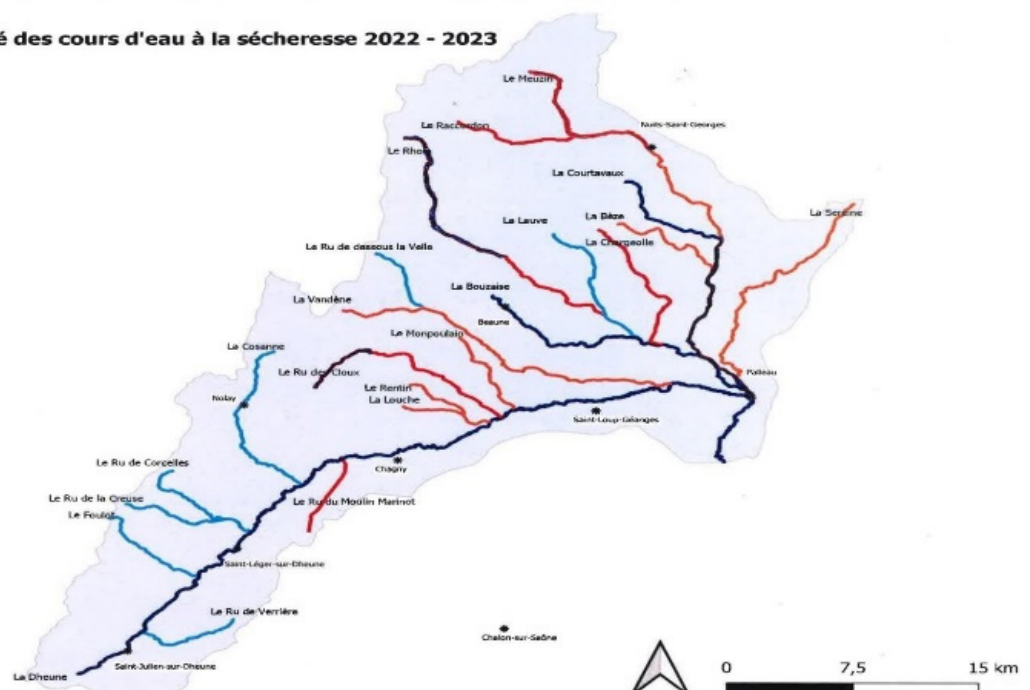
usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, le déficit hydrique risque notamment d'entraîner : l'assèchement de tronçons de cours d'eau, la rupture de la continuité écologique des milieux, l'élévation de la température de l'eau, la modification de sa qualité physico-chimique, la modification de la ripisylve, etc... l'ensemble pouvant impacter la faune et la flore aquatiques.

Ainsi 37 points de suivi dont 20 sur le territoire de la CABCS sont pris en compte sur le bassin versant. La compilation des observations 2022 et 2023 de l'ensemble des stations nous permet d'évaluer le niveau de sensibilité à la sécheresse de chaque cours d'eau du bassin versant. Cette carte ci-dessous résume ainsi les deux dernières années de suivi hydrologique et permet de prévoir, en cas de future sécheresse, quels seront les cours d'eau les plus relativement impactés et à l'inverse, quels seront les plus relativement épargnés.

Evaluation de la sensibilité des cours d'eau à la sécheresse 2022 - 2023

Cours d'eau :

- résistant
- peu résistant
- sensible
- très sensible



Le Ru du Moulin Marinot, le Raccordon, le Meuzin jusqu'à Nuits-Saint-Georges, le Rhoin après Savigny-Les-Beaune, la Chargeolle et le Ru du Cloux en aval de Meursault.

Le Meuzin de Nuits-Saint-Georges à Argilly, la Sereine, la Bèze, l'Avant-Dheune, le Rentin et la Louche.

Les Rus de Verrière, de la Creuse, de la Vielle, de Corcelles et du Cloux en amont de Meursault, le Foulot, la Cosanne, le Rhoin en amont de Savigny-Les-Beaune et la Lauve.

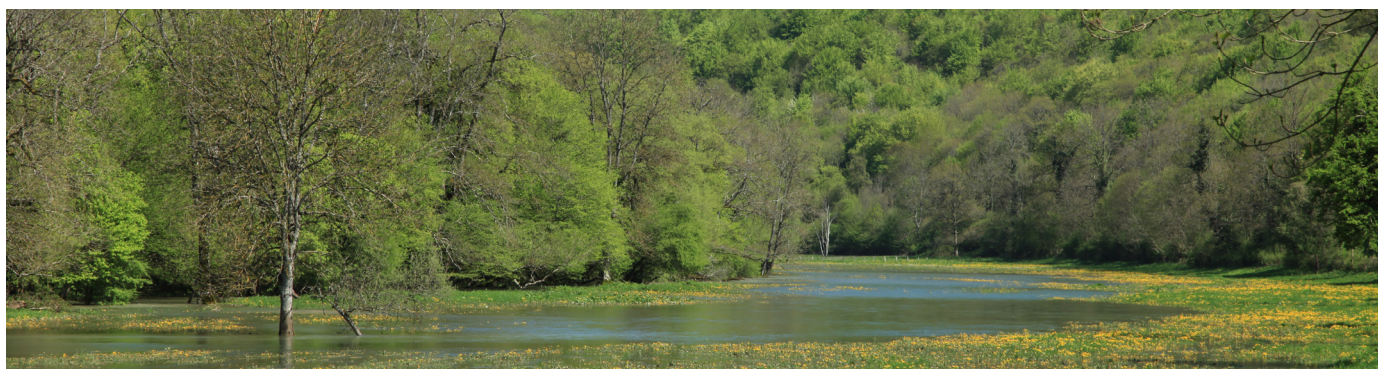
La Dheune, la Bouzaise, la Courtavaux et le Meuzin à partir d'Argilly.

Cours d'eau considérés comme **très sensibles**, en assec régulier dès le mois de mai.

Cours d'eau évalués comme **sensibles à la sécheresse**, régulièrement en assec ou en écoulement non visible entre juin et septembre mais quelques fois en écoulement si des précipitations ont lieu.

Cours d'eau considérés comme **peu résistants**. Un écoulement continu y est observé tout l'année malgré une baisse significative du débit en période d'étiage.

Cours d'eau évalués comme **résistants**. Ils possèdent un écoulement continu toute l'année et leur débit reste suffisamment élevé pour maintenir l'intégrité des fonctionnalités biologiques.



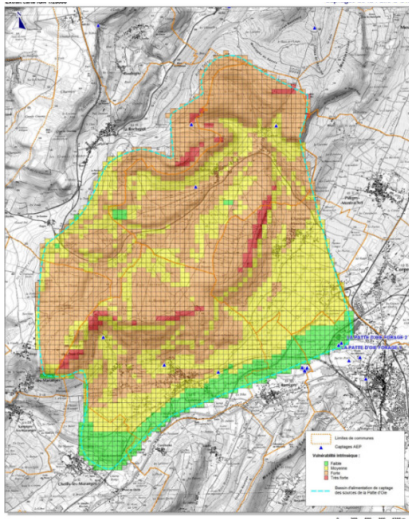
LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Restauration des 3 captages prioritaires

Historique :

- Validation des Bassins d'Alimentation de Captages en Janvier 2023.
- Rédaction des pièces de marché pour le lancement du diagnostic des pressions en mars 2023.
- Lancement du marché en juin 2023.
- Début de la prestation des chambres d'agriculture 21 et 71 en septembre 2023.
- Réunions de présentation des résultats du diagnostic en avril 2024.





À effectuer :

- Validation du diagnostic écrit.
- Organisation COPIL de présentation du Plan d'action en septembre 2024.
- Mise en place du plan d'action en concertation avec les viticulteurs.

Investigation de la zone noyée de la Bouzaize

Historique :

- Engagement politique sur ce sujet.
- Lancement rédaction des pièces de marché en décembre 2023.
- Envoi des pièces au service marché avril 2024.

À effectuer :

- Lancement du marché.
- Analyse des offres.
- Lancement de la prestation.
- Organisation du premier COPIL fin 2024.
- 2025 : Si le potentiel de la ressource est confirmé, lancement d'un nouveau marché de forages.

Le montant total de l'opération reste à déterminer en fonction des potentiels forages de reconnaissance (nombre, profondeur, etc...).



Figure 75 : RKM de La Bouzaize et sa zone noyée associée sur fond topographique.

Préservation des 3 ressources stratégiques

3 Ressources stratégiques :

- Nappe de Vignoles.
- Source de Fontaine Froide.
- Source de la Bouzaize.

Étude en plusieurs étapes :

- Confirmation des Bassins d'Alimentation de Captages.
- Diagnostics des pressions.
- Plan d'action et concertation.

En cours:

- Cahier des charges en cours d'élaboration.

À effectuer :

- Finalisation des pièces de marché en août 2024.
- Lancement du marché et analyse des offres septembre 2024.
- Début de la prestation fin 2024.



Les Actions au bénéfice de la cohésion sociale



La Petite Enfance

En 2023, le service Petite Enfance a enregistré 396 demandes de préinscription d'accueil régulier en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). La demande de préinscription est toujours réalisée auprès d'un REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles).

Pour rappel, le REPAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s de la garde à domicile. Cinq EAJE sont présents et répartis sur le territoire communautaire pour prendre en charge les enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à la scolarisation (163 places d'accueil collectifs et 25 places d'accueil familial depuis septembre 2023). L'accueil peut être envisagé jusqu'à l'âge de 5 ans révolu si l'enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.

LES CHIFFRES DE 2023

188 places établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

396 dossiers de pré-inscription réalisés par les relais enfants parents assistantes maternelles (REPAM)

285 assistantes maternelles en activité sur le territoire de l'Agglomération

950 places en accueil familial sur le territoire communautaire

Différents types d'accueil sont proposés aux familles : accueil collectif ou familial, accueil régulier ou occasionnel, accueil d'urgence dans tous les établissements, avec une amplitude horaire étendue (6 heures à 20 heures).

La Direction Enfance s'efforce de s'adapter au mieux aux besoins des familles et organise le service en ce sens. En septembre 2023, les horaires d'ouverture de l'EAJE La Cabotte ont été étendus (8h-19h au lieu de 8h15-18h15).

La professionnalisation des agents est toujours une priorité. En 2023, 81 agents Petite Enfance sont partis en formation via le CNFPT, 2 agents ont débuté une VAE d'auxiliaire de puériculture. La formation fait partie intégrante de notre quotidien, 50 stagiaires ont été accueillis et nous poursuivons l'accompagnement de nos apprentis auxiliaires de puériculture (2) et CAP AEPE (3).

De la transversalité s'opère régulièrement entre les EAJE et les REPAM afin d'apporter une réponse à la recherche d'un mode de garde aux familles.

Pour information en 2023, le nombre d'assistantes maternelles agréées PMI sur le secteur de BEAUNE était de 183 avec 564 places d'accueil théoriques. Sur le secteur du territoire Sud-Ouest, il y avait 102 assistantes maternelles avec 386 places d'accueil théoriques.

L'investissement des agents au quotidien et leur professionnalisme permet de faire vivre au quotidien les projets pédagogiques des structures dans le but de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant dans le respect de son rythme et toujours avec bienveillance.

De nombreux partenariats sont mis en place dans nos EAJE et REPAM : intervenant Beaux-Arts, EHPAD, éveil moteur, ...

L'Enfance

Compétences Péri-scolaires et Extrascolaires

NOMBRE DE SITES ET FRÉQUENTATION

Les structures Enfance du territoire de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud sont habilitées par la DDCS (Direction départementale de la Cohésion sociale – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale).

Sur le territoire :

34

sites de restauration
scolaire

34

accueils péri-scolaires
(matin et soir),
ouverts au public
entre 7h30 et 18h30

8 à 10

accueils extrascolaires
(vacances) en fonction
des périodes de l'année

334

places en accueils
extrascolaires
ouverts les mercredis
(journée entière)

En 2023 : **2680** familles sont inscrites aux prestations. Sur le temps péri-scolaire, en moyenne, **522** enfants sont accueillis le matin, **1873** enfants sont accueillis le midi et **741** enfants sont accueillis le soir. Les mercredis **136** maternels et **198** élémentaires sont accueillis sur **9** sites du territoire.



FAITS MARQUANTS ANNÉE 2023 SUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET LES VACANCES D'AUTOMNE

- Mise en place de semaines à thème sur la période estivale.
- Regroupement du site d'EBATY sur le site de CORCELLES LES ARTS pour le temps méridien.
- Reprise du site de PARIS L'HOPITAL : accueil matin et soir et restauration scolaire

DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des agents Enfance est une priorité du service.

EN 2023

5 agents ont suivi une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs)

2 agents ont suivi une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs)

2 ont suivi une formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

24 et 11 agents ont été formés aux gestes de premiers secours avec le PSC1 et à l'utilisation des extincteurs

24 responsables de structures formés sur le management et l'encadrement d'une équipe



Des départs en formation via le CNFPT en lien avec le service des Ressources Humaine ont également été réalisés.

Poursuite de nos contrats d'apprentissage : 1 contrat d'apprentissage CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) et un contrat d'apprentissage BPJEPS LTP (Loisirs tous publics).

PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES DÉVELOPPÉS AU COURS DE L'ANNÉE

L'année 2023 a permis le développement d'actions pédagogiques en lien avec notre PEdT. Le partenariat avec Bourgogne Energies Renouvelables (en lien avec le PCAET) a été poursuivi dans nos accueils.

Développement des partenariats à l'échelle communautaire : collaboration avec les Beaux-Arts (mise en place d'ateliers créatifs), lien avec le service Déchets et Environnement pour des sensibilisations au tri des déchets et à la préservation de l'environnement.

Un partenariat a également été mis en place avec l'association « Lire et faire Lire » sur les temps périscolaires du soir sur certains accueils.

VACANCES D'ÉTÉ 2023
Accueils de loisirs

**INSCRIPTIONS
ET RÉSERVATIONS**

À partir du
LUNDI 05 JUIN 2023



Effectuez vos démarches
en ligne sur votre Espace
Famille

Beaine Côte Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com
Direction Enfance
Tél : 03 80 24 57 97

NOUVEAUTÉ JUILLET 2023
Des semaines à thème pour les plus grands

Sport et Nature :
du 17 au 21 JUILLET
de 6 à 12 ans



Culture et Découverte :
du 24 au 28 JUILLET
de 9 à 12 ans

**INSCRIPTIONS
ET RÉSERVATIONS
DÈS LE 5 JUIN SUR
L'ESPACE FAMILLE**

Beaine Côte Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com
Direction Enfance
Tél : 03 80 24 57 97

Maintien de la découverte et de l'initiation sportive : activités mises en place les mercredis par ETAPS et apprenti BPJEPS et activités proposées avec le club de football américain les Hoplites. Poursuite du projet intergénérationnel en lien avec le CCAS.

Durant la période estivale, lancement d'un projet novateur pour les enfants âgés de 9 à 12 ans : 2 semaines à thèmes sur les thématiques suivantes : « Sport et Nature » et « Art et Découverte ».

Le Conservatoire musique et danse

STATUT

Établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique et danse.

Un des 5 établissements de la Côte-d'Or classé par le Ministère de la Culture ; le renouvellement du classement a été confirmé ces derniers mois.

Établissement inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Département de la Côte-d'Or.



LES PUBLICS

ACTIONS PÉDAGOGIQUES INTERNES

- Coursus d'apprentissage de l'atelier découverte au 3ème cycle.
- Le public empêché (enfants handicapés).
- Un cursus spécifique pour les enfants atteints de troubles DYS / réflexion sur un cursus Autisme.
- Pratiques artistiques (big-band, chorales, chœur POP, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal, ensembles instrumentaux).

ACTIONS PÉDAGOGIQUES EXTERNES

- La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle).
- Un partenariat ponctuel pour des interventions en crèche.

ACTIONS CULTURELLES

- Artistes professionnels invités (concert et master class).
- Les auditions-concert d'élèves.
- Spectacle de danse.

LES PARTENARIATS

- Structures culturelles (théâtre municipal, Ateliers cinéma, Festival Jazz, Festival Solidarités).
- École de musique de Meursault et école de musique de Chagny.
- Municipalités de la Communauté d'Agglomération.

DYNAMIQUE ACTUELLE

- Poursuite du développement du département pédagogique Musiques actuelles amplifiées.
- Renforcement de la pratique de jazz.
- Adaptabilité des cursus en fonction des profils d'élèves.
- Évolution du périmètre de certains postes.
- Réflexion sur les locaux (trop exigus).
- Réflexion sur la création d'un poste de technicien.

LES CHIFFRES DE 2023

26 enseignants titulaires des diplômes pédagogiques (Certificat d'aptitude ou diplôme d'État)

500 élèves, avec :
 • **90** danseurs classiques et contemporains
 • **410** musiciens

94% viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)

290 heures de cours individuel, collectifs, assurés par semaine (musique et danse)

Palette large d'esthétiques (danse classique et contemporaine / musiques classiques et actuelles / chœur pop)



Évènement Musiques à l'Hôpital



L'École des Beaux-Arts

LA CLASSE PRÉPARATOIRE

25

ÉTUDIANTS

94

CANDIDATS

94 candidats se sont inscrits au concours en 2023. **25** étudiants ont intégré la classe préparatoire en septembre 2023.

Le voyage pédagogique et d'intégration à Paris a eu lieu du 11 au 13 septembre 2023. Le forum des anciens élèves a été organisé le 17 février 2024.

Les journées portes ouvertes ont pu se tenir en présentiel du 19 au 23 février 2024. Durant ces journées, les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des Beaux-arts de Beaune en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.

Pour les familles ne pouvant pas visiter l'établissement pendant cette semaine, l'école a remis en ligne, sur le site internet de l'école, la vidéo de présentation de la classe préparatoire et son enseignement.

Au cours de l'année, plusieurs workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique, des visites d'exposition, l'accès à des spectacles au théâtre de Beaune, des visites d'atelier d'artistes, des visites d'école supérieure d'art et de design.



LES CHIFFRES CLEFS

134 enfants / adolescents
De 5 à 17 ans
répartis dans **9** ateliers
différents sur **2 sites** :
Beaune et Chagny

127 adultes
Inscrits dans les

11 ateliers de l'école

13 stages, dont :

8 stages enfants et

5 stages adultes portant
portant sur les arts
plastiques, la terre-
céramique, la reliure,
le volume, multimédia,
photographie, vidéo,
gravure, dessin,
sérigraphie.

COURS DE PRATIQUES AMATEURS

Un nouveau stage a été proposé en juillet : stage parents/ enfants. Huit stages itinérants hors d'œuvre ont été mis en place à Nolay (accueil jeunes), Savigny-lès-Beaune, Bligny-lès-Beaune (bibliothèque), Corpeau (bibliothèque), Chaudenay, Meursault, Corcelles-les-Arts, Chorey-lès-Beaune.

En juillet, un stage céramique a eu lieu à l'atelier July à Meursault pour les adultes.

Cette année, le thème fédérateur des ateliers, enfants-ados-adultes était « animal ». L'exposition de fin d'année se déroule du 30 mai au 21 juin 2024, Salle Tourlière, Porte Marie de Bourgogne, et sur le plateau prépa. Deux journées portes ouvertes sont proposées le samedi 1er et 15 juin.



TOTAL DES INSCRIPTIONS SUR LES PRATIQUES AMATEURS

| | |
|---------------------------|------------|
| ATELIERS ADULTES | 127 |
| ATELIERS ENFANTS | 134 |
| STAGES ENFANTS | 70 |
| STAGES ADULTES | 36 |
| ATELIER HORS D'ŒUVRE | 55 |
| TOTAL DES INSCRITS | 422 |

ATELIER ITINÉRANT HORS-D'ŒUVRE

Cet atelier est un dispositif de l'école des Beaux-arts de Beaune, à destination des communes de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Dédié à la sensibilisation à l'art contemporain en milieu rural, cet atelier vise des publics enfants/ados/adultes. Il s'intègre dans un parcours d'éducation artistique et culturel.

Le projet sera toujours en rapport au travail d'un artiste contemporain. Comme des « assistants » nous créerons l'œuvre d'un artiste à l'aide d'un protocole. Nous travaillerons en lien avec le territoire et ses différents acteurs.

L'école des Beaux-arts de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud est heureuse de vous proposer une activité novatrice et de qualité dans une dynamique d'animation du territoire des 54 communes.

Des stages sont proposés toute l'année les mercredis matin et pendant les vacances scolaires.

Voir le calendrier sur le site de l'école :

www.artbeaune.fr

Encadré par Brice Mantovani, coordinateur atelier hors-d'œuvre.



PERSPECTIVES 2024-2025

- Les actions menées seront reconduites l'année prochaine pour les cours de pratiques amateurs. Deux nouveaux cours sont proposés sur Chagny, un nommé « impression multiple » et l'autre « atelier photographique » pour les adultes à partir de 16 ans.
- L'effectif de la classe préparatoire pour septembre 2024 est de 25 étudiants. Actuellement 70 candidats se sont inscrits au concours, les recrutements ont eu lieu les 21, 22 et 23 mai.
- Les étudiants de la promotion 2024/2025 bénéficieront d'un nouveau projet en partenariat avec le FRAC Bourgogne de commissariat d'exposition. Ils auront ainsi la possibilité de mettre en place leur propre exposition avec les œuvres du FRAC et d'avoir une première expérience professionnelle en tant que commissaire d'exposition et médiateur.
- Une dizaine d'ateliers hors d'œuvre seront mis en place sur toute la communauté d'Agglomération sur 2024/2025.
- Des conférences seront également proposées en histoire de l'art, art contemporain et photographiques.

Les Équipements Sportifs

LES CHIFFRES CLEFS

42 000

Heures de présence... Soit un retour de fréquentation avant COVID !

82

conventions gérées

611 934

d'Euros le montant des avantages en nature accordés aux associations (+5% par rapport à 2022)

BILAN DES TRAVAUX

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS : 3 729 330 €

- Acquisitions divers matériels sportifs pour maintien des normes en vigueur.
- Acquisition Local Stockage Athlétisme, réfection Porte secours, Rénovation Tour Chrono et câblage électrique Piste Athlétisme du CS J DESANGLE.
- Aménagement Terrains Basket extérieurs 3X3 homologués dans le cadre du label Terre de Jeux JO2024 et réfection Eclairage LED du CS M BON.
- Panneau d'affichage CHRONO Omnisports et Tapis chute Mur Escalade ainsi que le renouvellement de prises au FORUM.
- Mise aux normes Fosse GYM et Coques assises tribunes du CS St NICOLAS-H ROUGEOT.
- Lancement de la phase chantier du Complexe de LADOIX.



PARTICULARITÉS 2024 :

Avec les travaux prévus au Château de MEURSAULT pour 2 années, le Centre Sportif Hubert-ROUGEOT va accueillir la Paulée de la Vente des Vins en Novembre 2024 puis les 2 Paulées de 2025 ainsi que la traditionnelle Fête du Train au Pays des Grands Noms qui revient avec ses nombreux visiteurs !

Le site sportif s'intégrera ainsi dans le développement de la vie associative murisaltienne comme un équipement structurant du territoire communautaire !



Stade d'Athlétisme du CS J DESANGLE

9 751 570€ MOBILISÉS POUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

PERSPECTIVES 2024 ET AU-DELÀ SUIVANT LE PPI

- Acquisitions divers matériels sportifs pour maintien des normes en vigueur.
- Réfection Eclairage LED Salle Gym, Réhabilitation Sanitaires et 2 blocs WC, Création local VTT. Rénovation plinthes Hockey Roller et Démarrage études réhabilitation du CS J DESANGLE.
- Seconde phase Aménagement Terrains Basket extérieurs 3X3 homologués dans le cadre du label Terre de Jeux JO2024 et réfection Eclairage LED vestiaires et coursives ainsi que les faux plafonds du CS M BON.
- Acquisition praticable GYM et Remplacement luminaires Hall vitré par du LED + Détection sanitaires publics au FORUM.
- Rénovation des terrains extérieurs de Tennis, remise aux normes tableaux électriques extérieurs Foot/Tennis et changement SSI du CS St NICOLAS-H ROUGEOT.
- Etude Base Nautique Montagny et lancement de la phases chantier du Complexe de NOLAY.
- Avancement construction Complexe LADOIX pour livraison 1er trimestre 2025.



Centre sportif LADOIX

Vivons plus haut

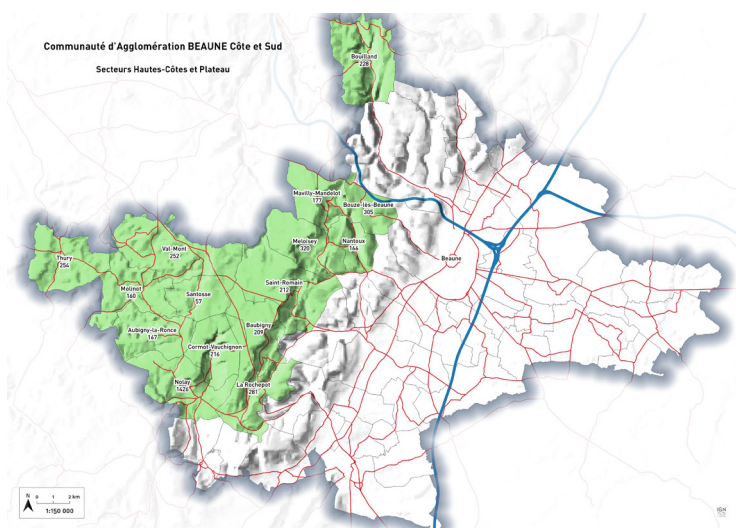
Action Revitalisation des Hautes-Côtes et du Plateau



VIVONS PLUS HAUT

HAUTES-CÔTES & PLATEAU
TERRITOIRE D'AVENIR

Dans le cadre de sa politique d'Aménagement du Territoire et d'Attractivité, forte de sa volonté de maintenir un équilibre entre les différents secteurs géographiques qui la composent, la Communauté d'Agglomération met l'accent sur la valorisation des Hautes-Côtes et du Plateau. Les maires des 15 communes concernées et représentant un tiers du territoire communautaire, se sont mobilisés en groupes de travail, avec la volonté, de porter et de promouvoir conjointement la richesse des paysages et les différentes possibilités de dynamisation démographique et économique (agriculture et viticulture, artisanat, commerce de proximité, tourisme,...).



Deux projets ont rapidement émergé de cette réflexion :

- Une vélo-route, afin de favoriser la mobilité douce et relier le cœur des villages jusqu'aux voies vertes et circuits existants le long de la côte viticole.
- Une série d'évènements festifs et collaboratifs, moments de rencontre et de partage d'idées et de savoir-faire pour faire émerger de nouveaux projets.

En 2023, trois rendez-vous thématiques et festifs ont été proposés :

3 WEEK-ENDS FESTIFS ET PARTICIPATIFS

ATELIERS
COLLOQUES
ANIMATIONS / EXPO
MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX
CONCERTS

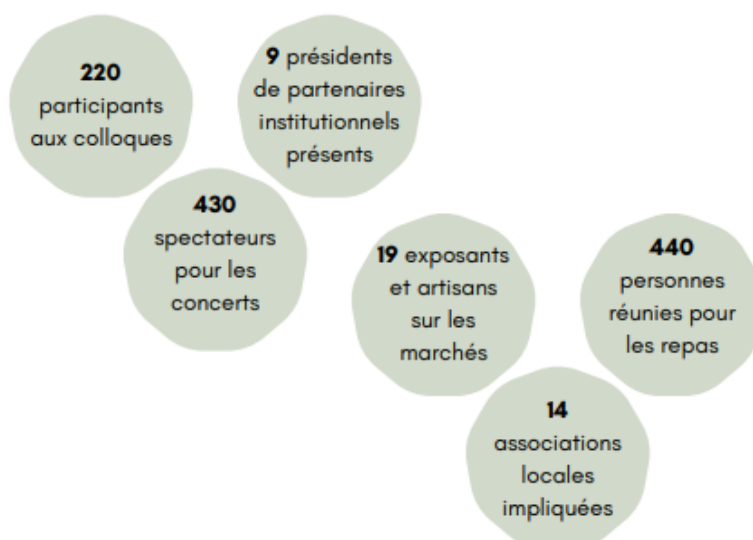
3 THÈMES À PARTAGER :

27-28 MAI À AUBIGNY-LA-RONCE : "AGRICULTURE ET PAYSAGES"

24-25 JUIN À THURY : "ARTISANAT ET COMMERCE DE PROXIMITÉ"

26-27 AOÛT À BAUBIGNY : "TOURISME"

CHIFFRES CLÉS



Ces manifestations, dont l'organisation est portée par la Communauté d'Agglomération, se sont construites sur un partenariat actif et local, réunissant les Associations et clubs, les Chambres consulaires, l'Office de tourisme intercommunale, le Département de Côte d'Or,... Ces journées sont à destination des familles et ouvertes à l'ensemble des habitants et des touristes qui ont choisi notre territoire.

COLLOQUES 2023, 4 AXES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

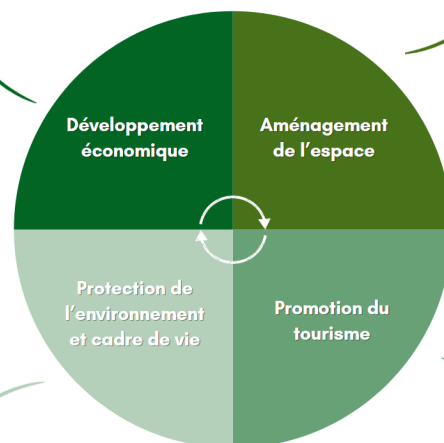
Vivons plus Haut s'inscrit dans la continuité des projets menés par l'agglomération. Sa première édition en 2023 visait à penser ensemble notre territoire de demain sous 4 angles autour de colloques, ateliers participatifs, témoignages inspirants, moments d'échanges conviviaux et concerts :

- Développement économique.
- Aménagement de l'espace.
- Protection de l'environnement et cadre de vie.
- Promotion du tourisme.



- Mieux identifier les points de vente directe et les réseaux de producteurs locaux
- Permettre le développement de nouvelles productions de niche à haute valeur ajoutée
- Faciliter la diversification des activités professionnelles en complément de la production globale
- Valoriser les savoir-faire et développer la formation et l'apprentissage
- Valoriser l'Artisanat d'Art, en particulier autour du bourg de Nolay
- Réaliser un état des lieux des cafés associatifs, magasins de vente directe, tiers-lieux,... pouvant fonctionner comme de nouvelles "places de marché" et susceptibles de développer des services complémentaires ou des événements ponctuels en lien avec des associations locales

- Préserver les paysages en maintenant une pluralité d'activités d'agriculture et d'élevage
- Créer un environnement attractif (logement, mobilité, modes de garde des enfants, loisirs et culture,...) en lien avec la création de micro zones d'implantation économique de proximité
- Relier le cœur des 15 communes avec la création d'une vélo-route, colonne vertébrale de services de proximité



- Mieux intégrer pour la filière agricole la potentialité des énergies renouvelables
- Accompagner l'artisanat vers les enjeux de la transition écologique et de la transition numérique

- Mieux connaître les nombreuses entreprises du secteur, leur diversité, leur histoire et leurs richesses (tourisme industriel)
- Réfléchir à la création de circuits VTT sous forme de boucles dédiées
- Identifier et faciliter l'expérimentation de services à développer prioritairement pour améliorer le parcours client (conciergerie, paniers pique-nique, restaurants éphémères,...)

NOTES

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

CONTACT



ACCUEIL DU PUBLIC :
DU LUNDI AU VENDREDI DE
8H30 À 12H30
ET DE 14H00 À 18H00.



MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ
14, RUE PHILIPPE TRINQUET
BP 40288
21208 BEAUNE CEDEX



03 80 24 56 80



DGS@BEAUNECOTEETSUD.COM



@BEAUNE CÔTE ET SUD

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com